VENDREDI 27 FÉVRIER 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1874
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Même sans vaches, des éleveurs qui brillent



Conseil départemental de Côte-d'Or)

Inaugurée le 21 février par Emmanuel Macron dans un climat agricole plutôt délétère, la 62e édition du Salon international de l'Agriculture doit faire, pour la première fois de son histoire, sans bovins. L'évènement y perd forcément un peu, mais c'est aussi l'occasion, pour d'autres filières, de bénéficier d'une belle mise en lumière. Retrouvez dans nos pages les premiers résultats obtenus par nos « locaux » lors des différents concours. *Pages 03, 05 et 07*



P.04
ACTUALITÉS
Rencontre // Tour d'horizon agricole avec Jean-Pierre Fleury



P.13
PRODUCTIONS *Diversification*
Local // Le département de Côte-d'Or en quête de maraîchers

L. Jung/Terres Inovia



Illustration générée par IA

P.21
RURALITÉ *Collectivités*
Élections municipales // Maires, qui êtes-vous ?

Encart : Brochure Delta Force (Demeterre) /sur certains cantons.





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 RENCONTRE: UN CAFÉ AVEC JEAN-PIERRE FLEURY

.05 CLIMAT: DES GOUTTES D'EAU PRÉOCCUPANTES?

.06 IRRIGATION: ENTRE QUANTITÉ D'EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

.07 SALON DE L'AGRICULTURE: LA FERME DES « 0 » VACHES

.08 EMPLOI: UNE RENCONTRE DANS LE NORD CÔTE-D'OR

.09 CHAMBRE D'AGRICULTURE: C'EST CHEZ TANGUY QUE ÇA SE PASSE

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 TRANSMISSION: CE QUI COMPOSE LA VALEUR D'UNE EXPLOITATION À REPRENDRE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.11 FORMATION: POUR QUE LES ÉLEVEURS GAGNENT EN AUTONOMIE

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 CHARANÇON DE LA TIGE DU COLZA: SURVEILLEZ SON ARRIVÉE POUR UN POSITIONNEMENT INSECTICIDE OPTIMAL

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.13 CONSOMMER LOCAL: LE DÉPARTEMENT DE CÔTE-D'OR EN QUÊTE DE MARAÎCHERS

DOSSIER //

.14 SPÉCIAL ENSEIGNEMENT AGRICOLE

RURALITÉ // COLLECTIVITÉS

.21 ÉLECTIONS MUNICIPALES: MAIRES, QUI ÊTES-VOUS?

SERVICES

.22 ÉQUIPEMENTS

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 LA HALLE GOURMANDE: L'HONNEUR AU TERROIR

.32 RÉSEAUX: NEUF IDÉES POUR SE DÉCONNECTER SANS FRUSTRATION



// LE DESSIN

// EN BREF

Pac post-2027 Des ministres de l'Agriculture demandent déjà d'envisager un report

Alors que les discussions sur le cadre financier pluriannuel de l'UE post-2027 débutent tout juste, la Commission européenne travaille déjà aux recommandations qu'elle compte envoyer à chaque État membre pour la future Pac. Des discussions bilatérales ont commencé avec huit États membres et se poursuivront jusqu'à l'automne avec l'ensemble des Vingt-sept. *« Les premiers projets de recommandations sont attendus mi-2026, puis une seconde mouture sera présentée fin 2026 »*, a précisé le commissaire européen à l'Agriculture Christophe Hansen, lors de la réunion des ministres de l'UE le 23 février à Bruxelles. Mais, promet-il, celles-ci ne seront finalisées qu'une fois les textes juridiques financiers adoptés. Pourtant, beaucoup de ministres de l'Agriculture ne croient pas que ce calendrier soit tenable. Nombre d'entre eux (Grèce, Portugal, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Autriche, Luxembourg) demandent déjà à Bruxelles de prévoir une période de transition pour prolonger les dispositions de la Pac actuelle en 2028. Le calendrier *« est ambitieux »*, admet le commissaire Hansen, mais, pour éviter toute précipitation par la suite il faut, selon lui, *« avancer le plus vite possible dès maintenant »*.

Viande Interbev facilite l'approvisionnement des restaurants universitaires du Cnous

À travers un partenariat annoncé le 23 février au Salon de l'agriculture, l'interprofession Interbev veut *« faciliter »* l'approvisionnement en viande du Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires), qui compte quelque 950 points de vente, dont 400 restaurants universitaires. Le but? *« Garantir aux étudiants une alimentation durable, équilibrée et de qualité »*, tout en *« soutenant la souveraineté alimentaire »*, d'après un communiqué. La démarche consiste surtout en un accompagnement des restaurants par Interbev, qui s'engage à fournir des formations gratuites et des outils (guide d'achat, *« impactomètres »*, catalogue de fournisseurs, etc.). Avec 1 400 t de viandes rouges par an, l'approvisionnement des restaurants universitaires en protéines animales est déjà quasi intégralement français (à 100 % en bœuf, porc et volailles, à 92 % en produits laitiers). À partir du 1er mai, les restaurants universitaires devront généraliser le repas à 1 € de reste à charge pour l'ensemble des étudiants, ce tarif étant actuellement réservé aux seuls boursiers. *« Il n'est pas question de toucher à l'équilibre [nutritionnel], à l'origine française ou à la qualité »*, a martelé la présidente du Cnous, Bénédicte Durand, qui demande des moyens à l'État dans ce but.

Foncier Genevard se pose la question de la *« taille critique »* des fermes françaises

À l'occasion de l'inauguration du stand de son ministère au Salon de l'agriculture, le 23 février, la ministre de l'Agriculture s'est interrogée sur la nécessité d'augmenter la taille des exploitations françaises. *« J'assume de dire que les fermes françaises, globalement de taille intermédiaire, fondées sur un modèle familial, ne peuvent pas toujours tenir la cadence face à des exploitations roumaines, polonaises, ou même allemandes, bien plus vastes »*, a déclaré Annie Genevard. *« En aucun cas, il ne s'agit de dire que le modèle familial est caduc: il garde sa pleine pertinence. Mais, au titre de la compétitivité, ne faut-il pas se poser la question de la taille critique? »* Cette déclaration faite écho au récent rapport du CGAAER, qui soulignait l'avance de compétitivité des agricultures de certains États membres sur la France, notamment la Roumanie en grandes cultures. La raison: les *« frais généraux »*, comprenant entre autres les coûts de mécanisation – encouragés par la fiscalité française – et les salaires – qui sont jugés trop élevés. Le CGAAER considère les surfaces hexagonales trop faibles par rapport au concurrent roumain, permettant à ce dernier d'amortir ces *« frais généraux »* via une gestion plus extensive de sa production, et d'être moins soumis aux aléas (marché, climat, interdictions de phytos…).

// EN IMAGE

Nièvre Manifestation après la prédation de trop



Samedi 21 février, à Saint-Benin-d'Azy, dans la Nièvre, une action syndicale des Jeunes agriculteurs et de la FDSEA 58 a été menée pour protester contre un nouvel acte de prédation attribué au loup. Elle faisait suite à une attaque survenue chez un éleveur du centre du département, le 20 février à Crux-la-Ville. Cet éleveur a ainsi subi sa… troisième attaque, en trois mois. La première s'étant produite le 20 novembre (1 ovin mort), une autre le 25 décembre (1 ovin mort) et celle du 20 février (10 ovins morts). Cette action, réalisée sur un rond-point très passant, entre Château-Chinon et Nevers, avait pour objectif de montrer la réalité crue du terrain ainsi que le ras-le-bol des éleveurs. Actuellement, selon les chiffres de la DDT de la Nièvre, 23 constats de prédation ont été réalisés dans ce département, dont 21 sont Loup non écarté (LNE). Ces attaques ont entraîné la mort de 40 ovins et 15 autres ont été blessés.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// SALON DE L'AGRICULTURE

Une inauguration sur fond de crise agricole

Emmanuel Macron, le chef de l'État, n'a pas dérogé à la tradition. Il s'est rendu, aux premières heures de la journée, au Hall 1 de la Porte de Versailles pour couper le ruban tricolore et ouvrir symboliquement ce Salon de l'Agriculture, en compagnie de la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard et du président du salon, Jérôme Despey.



Sia

Le Président Emmanuel Macron a affirmé, lors de cette inauguration, qu'il comptait être à la manœuvre sur la future Pac.

C'est sur fond de crise agricole que ce salon de l'Agriculture, événement qui rassemble chaque année plus de 600 000 visiteurs, s'est ouvert. En témoigne l'absence des bovins pour cause de Dermatose nodulaire contagieuse (DNC), une absence qui est révélatrice des maux qui frappent le secteur agricole *« depuis maintenant trois ans »*, a souligné Arnaud Rousseau, président de la FNSEA. Entre les mauvaises récoltes qui ont fait plonger les revenus des céréaliers dans le rouge, la crise viticole, la baisse du prix du lait, les accords de libre-échange passés (Mercosur) et futur (Australie), les retards dans la publication des décrets d'application pour la loi d'orientation et la loi Duplomb, les distorsions de concurrence sur les produits phytosanitaires avec les autres pays européens, les inondations (Garonne, Loire…) qui touchent de nombreuses exploitations, *« la coupe est pleine »*. Au point que les agriculteurs nourrissent un sentiment de déclassement *(lire encadré)*. Après un traditionnel petit-déjeuner sur place, Emmanuel Macron a rencontré une délégation de la FNSEA conduite par son président Arnaud Rousseau. *« Un entretien très franc et très direct »*, a relaté Arnaud Rousseau.

Pas au rendez-vous

Le dialogue a tourné autour de la négociation de la PAC et Emmanuel Macron a déclaré au patron du syndicat majoritaire *« qu'il comptait jusqu'au dernier moment être à la manœuvre »*, c'est-à-dire jusqu'au mois de mai 2027. Lors des échanges, il a aussi été question de la balance agroalimentaire française qui, *« seulement excédentaire de 181 millions d'euros, a perdu 10 milliards d'euros en trois ans dont près de 5 Md€ en un an »*. *« Quand on regarde les chiffres, et notamment la balance commerciale, on n'est pas au rendez-vous, voilà ce qu'on lui a dit »*, a indiqué Arnaud Rousseau qui a martelé la nécessité et le *« besoin de redonner de l'ambition, de la vision »* à l'agriculture française. Le chef de l'État a également rencontré le président des Jeunes agriculteurs, Pierrick Horel et le secrétaire général Quentin Le Guillous. *« On a vu un président assez à l'écoute. Maintenant il faut des preuves, des actes, notamment sur le renouvellement des générations »*, a déclaré ce dernier. De manière beaucoup plus étonnante, Emmanuel Macron s'est entretenu avec le président de la Coordination rurale, Bertrand Venteau, qui avait juré ses grands dieux qu'il boycotterait l'inauguration en raison de la gestion de la crise de la DNC. La Confédération paysanne a décidé quant à elle de ne pas rencontrer le Président de la République, mais elle dispose d'un stand sur le Salon. La crise agricole est perceptible au sein de la population française. Les Français eux-mêmes se déclarent majoritairement inquiets (85 %) pour l'avenir de l'agriculture française, selon une enquête d'opinion(1) réalisé par OpinonWay pour Calif Solutions, un cabinet de conseil en affaires publiques. Plus du tiers (38 %) des personnes interrogées se disent même *« très inquiètes »* pour l'avenir de l'agriculture et des agriculteurs. Cette crainte est nourrie par le fait même qu'ils se disent très attachés au monde agricole. En effet, 87 % des Français déclarent avoir une bonne opinion des exploitants et exploitantes agricoles.

Une opinion fracturée

Ils sont aussi 80 % à juger qu'ils ne sont pas suffisamment soutenus par les pouvoirs publics et 79 % estiment qu'ils ne sont pas rémunérés à leur juste valeur. Par ailleurs, près des ¾ des sondés (71 %) considèrent que les importations sont plutôt *« une mauvaise chose, en raison de leurs impacts sociaux, environnementaux et sanitaires »*. Cependant, quand il s'agit de passer à l'action et à la caisse, les Français sont moins nombreux : 71 % se disent prêts à payer plus cher pour garantir une rémunération équitable et 72 % pour des produits ayant un impact positif sur l'agriculture française. De surcroît, *« un peu plus de la moitié (55 %) soutiennent l'objectif de produire davantage en France, quitte à alléger certaines normes environnementales, tandis que 44 % préfèrent maintenir des standards stricts »*. Cette tension *« révèle une ligne de fracture structurante du débat agricole français : comment concilier souveraineté productive, compétitivité économique et exigences environnementales ? »*, souligne l'enquête d'opinion.

Christophe Soulard

(1) Enquête conduite les 28 et 29 janvier auprès d'un échantillon représentatif de 1 061 Français

Un sentiment de déclassement réel

Pour Pierre-Marie Aubert, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), le sentiment de déclassement des agriculteurs est réel et sa cause est à chercher dans la crise du revenu, *« elle-même ancrée dans une crise de perspective »*, a-t-il déclaré à nos confrères de l'Agence France Presse. En France, le revenu moyen a stagné, alors que chez un grand nombre de voisins européens il a augmenté : il a été multiplié par 2,5 au Danemark, quasiment par deux en Allemagne, les Italiens font + 60 % … Pour lui les filières sont mal positionnées, le tissu agro-industriel est fragilisé et l'agriculture française peine à répondre à la demande croissante en produits d'entrée de gamme. Résultat : la France, premier producteur européen de blé, est importatrice nette de farine ; grande productrice de lait, elle importe du fromage. À ces problèmes viennent se greffer des contraintes structurelles comme la stagnation des rendements de nombreuses cultures (blé, orge, colza, pois).

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



// RENCONTRE

21 Un café avec Jean-Pierre Fleury

L'ancien président de la FNB nous accueille chez lui, à Saint-Martin-de-la-Mer près de Saulieu, pour parler de plusieurs sujets dont le Mercosur.



Le Côte-d'Orien n'est pas tendre avec Bruxelles.

Nous ne l'avions pas croisé depuis un moment, alors nous avons eu l'idée de nous inviter chez lui pour prendre des nouvelles et parler élevage. Pour commencer, comment allez-vous, Jean-Pierre Fleury ? En retraite depuis 2022, cet ancien éleveur de 72 ans va pour le mieux et est encore bien actif : *« La tournée des farines le matin, c'est pour moi ! J'aide mon fils Sylvain à chaque occasion, mais dans la limite du possible après une opération à chaque genou… Pour le reste, tout va bien : 50 ans de cotisations et 1 200 euros de retraite… »*. On ne présente plus Jean-Pierre Fleury, mais pour les plus jeunes lecteurs, rappelons que ce Côte-d'orien a eu de multiples casquettes professionnelles dans sa carrière, en présidant notamment la Fédération nationale bovine, le groupe élevage européen du Copa-Cogeca ou encore Interbev Bourgogne-Franche-Comté. L'habitant de Saint-Martin-de-la-Mer a aussi été à la tête des pôles élevage des Chambres régionale et départementale d'agriculture durant 12 et 18 ans. La route qui mène à Bruxelles, il la connaît par cœur : Jean-Pierre Fleury l'a empruntée plus de 300 fois de 1996 à 2022. Pas de doute, notre interlocuteur saura nous éclairer sur plusieurs sujets agricoles, et notamment le Mercosur. Car oui, bien qu'en retraite, le Côte-d'orien suit on ne peut mieux l'actualité en lien avec son ancien métier : *« je consacre environ deux heures par jour à m'informer. Je prends davantage de recul qu'avant, car j'ai plus de temps devant moi. Je m'intéresse bien sûr à l'élevage et, plus largement, à tout ce qui gravite autour de l'agriculture. J'ai conservé beaucoup de contacts dans le milieu et je remercie les professionnels de BFC, avec tous les administrateurs FNB, de me conserver dans leur groupe. Nous échangeons très régulièrement »*.

Une crainte pour mi-mars

Concernant le Mercosur, Jean-Pierre Fleury évoque tout d'abord le vote favorable des eurodéputés du mois de janvier : *« c'est une victoire syndicale, une pression énorme aura été nécessaire pour y arriver. Pour ma part, je suis régulièrement en lien avec Jérémy Decerle, qui fait un travail énorme. Il a fallu cibler des groupes à l'intérieur même du Parlement européen. Je peux vous dire que ça a chauffé après le résultat ! Il y a eu de très grosses explications en interne, mais il fallait passer par là »*. Le dossier est désormais à la Cour de Justice. La procédure sera très longue, *« entre un an et demi et deux ans »*, estime Jean-Pierre Fleury. Le Mercosur, on ne va plus en entendre parler d'ici là ? Non, bien au contraire : *« la commission européenne a parfaitement le droit de faire appliquer l'accord de manière provisoire, sans demander l'avis des États membres. C'est même la direction que nous prenons, sous la pression du chancelier allemand ! Dès lors, il suffirait qu'un seul pays du Mercosur ratifie l'accord pour y arriver, et ce pays sera probablement le Paraguay qui a mis cette ratification à l'ordre du jour de son parlement durant la première quinzaine de mars. À partir de ce moment-là, Von der Leyen pourra enclencher le processus »*. Jean-Pierre Fleury rappelle les importants volumes de viandes mis en jeu : *« 90 000 tonnes ! Cela s'ajouterait aux 180 000 tonnes qui arrivent déjà en Europe en provenance d'Amérique du Sud. Ces volumes ont une particularité : ce ne sont que des pièces nobles, à savoir filets, faux-filets, entrecôtes… Les conséquences ? Aujourd'hui, 35 % des pièces nobles consommées en Europe viennent déjà hors UE. Nous passerions à 50 % avec ces 90 000 tonnes supplémentaires. Cela frapperait de plein fouet le troupeau européen spécialisé, en particulier français, qui a déjà beaucoup reculé ces deux dernières années. En deux ans, l'Europe a perdu un million de vaches allaitantes depuis 2023. La France, elle, en a perdu autant en cinq ans »*.

Problèmes d'étiquetage

Un certain nombre de collectivités se sont déjà engagées à ne pas proposer de la viande du Mercosur. *« L'idée est bien sûr très bonne »*, réagit Jean-Pierre Fleury, qui tempère très vite : *« encore faudrait-il que la traçabilité permette d'identifier les produits en question. Aujourd'hui, ce n'est pas possible. Vous ouvrez un camion-frigo : c'est la mention hors-UE qui apparaît sur les cartons ! Vous ne trouverez jamais de cartons indiquant une origine Brésil, Paraguay, Uruguay ou autres pays étrangers. La commission européenne a fait volontairement le choix d'une traçabilité obscure. La traçabilité à Bruxelles doit donc impérativement évoluer, c'est un sujet actuellement en discussions, dans lequel la France doit prendre les devants pour une transparence due aux consommateurs, pays par pays. Le « hors-UE » est un scandale, cela ne veut rien dire »*. En parlant de contrôle, Jean-Pierre Fleury nous informe que *« seulement 1 % des marchandises sont contrôlées lors de leurs arrivées aux ports de Rotterdam et Hambourg »* : *« j'y suis moi-même allé plusieurs fois et je peux vous dire que c'est open bar, d'autant que les vétérinaires présents sur place ne dépendent pas de Bruxelles ! »*.

Une imbécillité

Jean-Pierre Fleury monte en pression et liste une série de *« problèmes »* : *« les pays du Mercosur n'avaient pas besoin d'un contingent à droit 0. À 33,5 % avant, cela leur allait déjà très bien, car pour être compétitifs, ils jouent essentiellement sur la valeur de leurs monnaies et sur les faibles salaires des entreprises de viandes, inférieurs à 500 euros par mois. Ce droit 0 est une imbécillité. J'ai déjà discuté plusieurs fois avec des Brésiliens : les Européens sont de bien piètres négociateurs m'ont-ils dit en souriant ! Les pays du Mercosur ont obtenu un avantage qu'ils n'avaient même pas demandé, ils étaient déjà hyper compétitifs sans ce droit 0. C'est incroyable… »*. Jean-Pierre Fleury n'est pas tendre avec Bruxelles : *« les membres de la commission préfèrent sacrifier le secteur élevage pour d'autres intérêts, notamment le secteur automobile allemand. D'autres pays, comme l'Inde, préservent leur agriculture lorsqu'il y a des négociations internationales… Pas l'Europe ! Il est pourtant possible d'exclure certains domaines comme la viande bovine dans les règles du commerce mondial »*. *« À Bruxelles règne la mauvaise foi »*, poursuit et regrette le Côte-d'Orien : *« je les connais en long, en large et en travers. Les membres de la commission nous mentent, et je pèse mes mots ! Quand ils parlent de clauses miroirs, ils savent très bien que ce n'est pas possible. Les règles de l'OMC le stipulent : l'Europe qui importe des produits agricoles ne peut pas imposer des normes supérieures au continent qui les exporte afin de ne pas créer des désordres sociaux ! Des clauses miroirs, il n'y en aura pas, c'est un mensonge ! »*. Jean-Pierre Fleury illustre un autre exemple de la *« malhonnêteté bruxelloise »* : *« Von der Leyen a fait en sorte que les parlements nationaux ne puissent pas ratifier le Mercosur. Un bel exemple d'autocratie ! »*.

AG

Et la Pac ?

Jean-Pierre Fleury se dit très inquiet sur le futur budget de la prochaine Pac : *« Dans la proposition initiale, il manquait 25 % mais heureusement que l'Italienne Méloni est montée au créneau ! Elle a menacé Von der Leyen de bloquer le Mercosur et l'affaire était jouée en moins de 48 heures. Ceci étant dit, cette rallonge budgétaire reste très incertaine et ses contours sont presque illisibles aujourd'hui. Il faut rappeler que cette négociation est d'abord conduite par Bercy et le ministre des affaires européennes. Tout se jouera au cours de cette année. Le président Macron entend bien boucler la totalité de la discussion avant de partir… »*.

Un bourbier

Concernant les normes en agriculture, Jean-Pierre Fleury ne cache pas son agacement sur la situation. *« Quand les Allemands jouent à fond la carte de la compétitivité, la France, elle, ne démord pas de ses normes. C'est un venin qui est parti de Bruxelles, il s'est diffusé jusqu'à nos cours de ferme ! Si la France ne se sort pas de cette logique normative, son agriculture continuera de reculer. Nous allons nous retrouver entre le marteau et l'enclume, avec une Allemagne qui veut déréguler les marchés et une France qui garde sa sur-réglementation normative, aussi bien pour l'agriculture que l'industrie. La situation ne peut qu'exploser et nous en avons bien la preuve cette année, avec l'effondrement de la capacité exportatrice de l'agroalimentaire. Actuellement, le venin normatif continue d'empoisonner les agriculteurs dans leurs régions et leurs départements, noyés sous des réglementations, avec des dossiers qui n'avancent pas. Si nous ne redonnons pas aux gens la liberté de produire et d'entreprendre, cela ne pourra jamais fonctionner. Je garde néanmoins la foi en la jeunesse agricole qui saura défendre ses intérêts »*.



// CLIMAT

Des gouttes d'eau préoccupantes ?

Depuis plusieurs semaines, c'est la pluie qui rythme la journée des agriculteurs. Une situation perçue comme stable, mais qui peut être inquiétante sur le long terme.

En observant les parcelles qui pour la plupart contiennent des « poches d'eau » le long des routes du département, nous sommes allés à la rencontre de Théo Allalou, conseiller en pédologie et agronomie à la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour comprendre si ce phénomène ponctuel pouvait avoir un impact sur les cultures. En ce moment, il confirme le fait que *« les sols sont saturés »* et que nous assistons à des phénomènes de *« ruissellement et d'infiltration »*. Ce que constate donc le conseiller *« c'est que l'entrée est supérieure à la sortie »*. Cette situation s'était observée en 2024, avec des cumuls de précipitation importants et à un moment où le stade de développement des plantes était plus important, provoquant parfois *« des nécroses racinaires et de la pourriture »* et *« des champignons »* lorsque le sol restait humide pendant une plus longue période… Ces conséquences étaient moins visibles sur des prairies permanentes car *« les sols sont couverts en permanence »*. Théo Allalou ajoute que les pratiques jouent un rôle essentiel face à ce phénomène. *« Les systèmes en monoculture sans diversité ni biodiversité sont davantage favorables à ce genre d'incidence »*. Pour accompagner au mieux les agriculteurs touchés régulièrement par de forts cumuls de précipitation, il conseille *« d'avoir des solutions au cas par cas »*. Pour donner des exemples, *« remettre de la prairie permettrait de protéger les sols et favoriser les cultures de printemps pourrait limiter l'impact »*.

Une situation gérable

En retournant sur les routes du département, nous allons désormais à la rencontre de François Prulière, céréalier à Cézy. Avec 45 hectares situés en zones inondables à proximité de l'Yonne, il a conscience que ce sont des parcelles *« touchées fréquemment par les précipitations »*. Malgré le temps des derniers jours, il convient que *« ce n'est rien, comparé à 2015, 2016 ou encore 2018 »*. En jetant un coup d'œil sur son écran d'ordinateur, il visionne à de nombreuses reprises les images prises en drone, illustrant des parcelles invisibles sous la présence importante de l'eau. À cette période angoissante de sa carrière, en 2016, François Prulière avoue que l'assurance récolte contre les *« aléas climatiques »* qu'il avait pu percevoir avait permis *« de combler le manque »* car l'année était globalement humide. La semaine dernière, François Prulière témoignait d'une inquiétude mesurée car seulement 8 hectares étaient sous l'eau. Depuis cette semaine et le week-end pluvieux que nous avons traversé, son avis a changé. *« Le niveau de l'Yonne est remonté, et je ne compte plus huit hectares, mais trente hectares impactés »*. Il constate donc que *« certaines parties vont se trouver sous l'eau pendant quinze jours - trois semaines »*, ce qui *« sera forcément visible jusqu'à la moisson avec des pertes financières, à travers des dégâts »*. Une annonce *« qui ne me réjouit pas dans ce contexte de bas prix »*.

Charlotte Sauvignac



François Prulière

Il y a quelques semaines, François Prulière a pris des clichés de ses parcelles, après des cumuls de précipitation.



François Prulière

Quelques clichés des parcelles après les cumuls de précipitations, à Cézy.

// SURTITRE

69 médailles pour les vins de l'Yonne

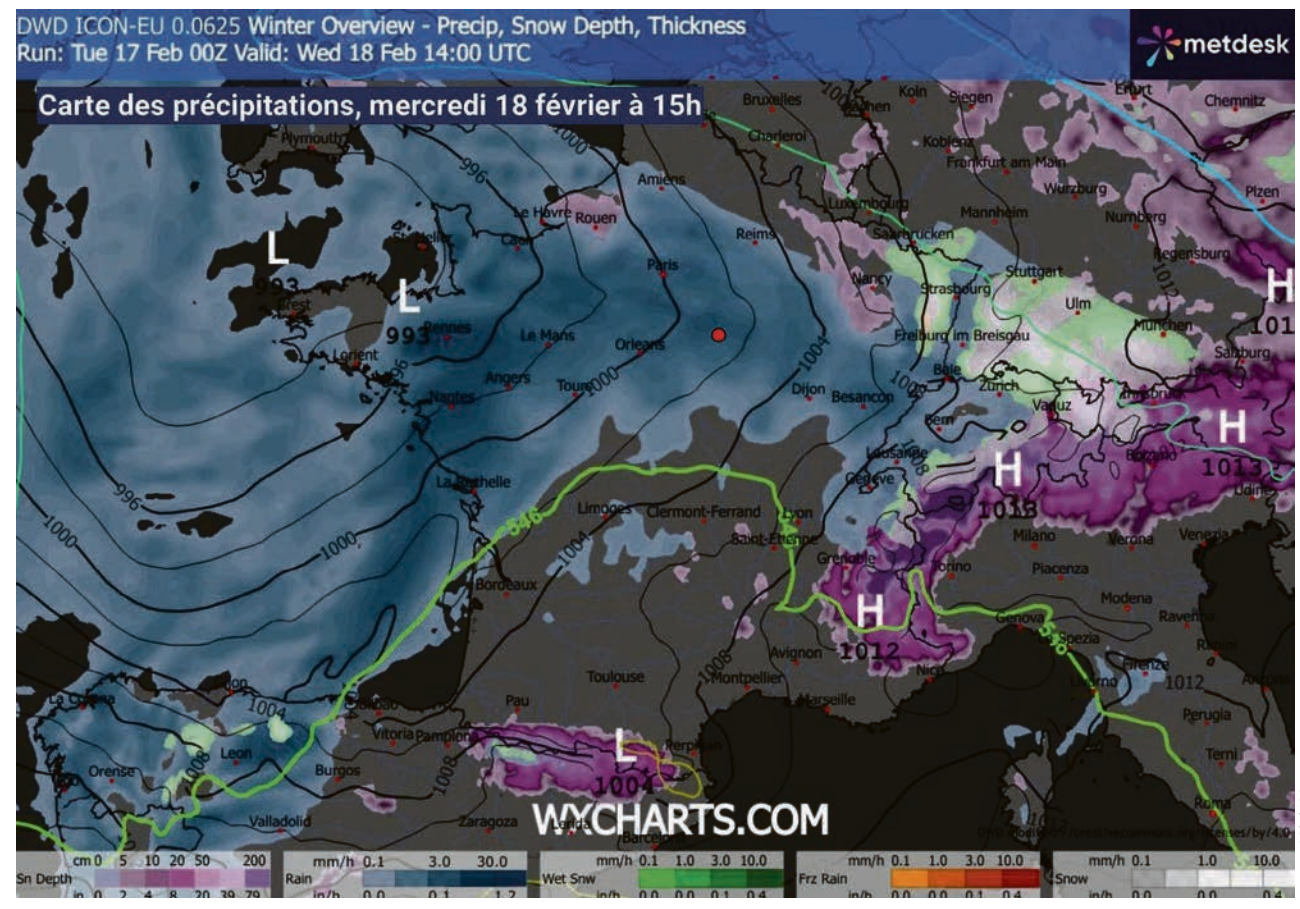
Après avoir participé à la finale du Concours général agricole (CGA) dans la catégorie « vins », le samedi 21 février au Salon de l'agriculture, la Chambre d'agriculture a annoncé le palmarès des domaines icaunais médaillés.

Parmi les cinquante domaines de l'Yonne et les 238 échantillons présentés lors de la présélection réalisée le 21 janvier dernier par la Chambre d'agriculture de l'Yonne à Beine, soixante-neuf médailles ont été décernées au Concours général agricole, le samedi 21 février. Après cette nouvelle, *« la Chambre d'agriculture de l'Yonne félicite chaleureusement l'ensemble des domaines participants pour leur engagement. Elle adresse tout particulièrement ses félicitations aux producteurs médaillés, dont le travail contribue au rayonnement des vins de l'Yonne, en Bourgogne comme au niveau national »*, communique la Chambre. Parmi les soixante-neuf médailles, nous comptons 22 médailles en or, 26 en argent et 21 en bronze.

D'après communiqué de presse

// EN SAVOIR +

Retrouvez le palmarès complet sur notre site www.agribourgogne.fr à l'aide du QR code suivant :



Météo89

Les radars météo de Météo89 montrent les phénomènes des cumuls de précipitations.

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// IRRIGATION

89 Entre quantité d'eau et changement climatique

Trois ans après la dernière réunion à destination des « irrigants », la Chambre d'agriculture de l'Yonne a renouvelé l'opération ce mardi 24 février, à Auxerre.



La réunion sur l'irrigation, organisée par la Chambre d'Agriculture de l'Yonne, s'est organisée le mardi 24 février.

Après les discussions au sein de la salle, c'est Éric Saison, élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne qui ouvre le bal en annonçant le thème de la réunion : *« la gestion quantitative de l'eau dans un contexte de changement climatique »*. Avant d'entrer dans le vif, Emmanuel Jobard, responsable environnement et territoires à la Chambre d'agriculture de l'Yonne commence par une rapide partie sur le changement climatique. Le climat considéré comme *« un système énergétique qui doit tendre vers un équilibre »* est aujourd'hui mis à mal. Le Giec, crée à la fin des années quatre-vingt rassemble un groupe d'experts ayant effectué des scénarios, voire des modèles climatiques pour les années à venir. Grâce à la technologie, les vecteurs ont évolué et les modèles climatiques peuvent être *« de plus en précis »* et *« nous disposons de leviers pour nous adapter au changement climatique »*. En présentant des modèles climatiques assez *« anxiogènes »*, il confie que *« nous pouvons encore agir à notre niveau pour nous contraindre à limiter l'émission de gaz à effet de serre »*. Pierré Loué, hydrogéologue au Conseil départemental, en profite donc pour faire un petit point sur l'irrigation dans l'Yonne. À ce jour, les irrigants icaunais prélèvent l'eau dans les nappes phréatiques et les cours d'eau. Il en profite pour faire un bilan par zone du département, en date du 15 février 2026. *« La situation des nappes du nord de l'Yonne n'évolue pas en raison de leur inertie. Elles restent satisfaisantes, avec des niveaux proches de la moyenne »*, commence-t-il par énoncer avant de poursuivre. *« Les nappes de la moitié sud-est de l'Yonne présentent des niveaux modérément bas par rapport à la référence historique. Cependant, elles affichent une évolution à la hausse »*, affirme-t-il par la suite. Avant de faire une prévision du niveau des nappes, Pierre Loué termine par les nappes du sud (Morvan). *« Les nappes réactives du sud conservent des niveaux élevés, avec une tendance également orientée à la hausse »*, déclare-t-il.

Comprendre les règles de l'irrigation

En prévision, il annonce que l'état des nappes est globalement *« favorable à la sortie d'hiver. Une forte incertitude demeure quant à la fin de la période de recharge et au comportement estival, notamment pour les nappes à faible inertie »*. Selon les derniers chiffres de l'enquête irrigation réalisée entre 2016 et 2024, *« le volume d'eau moyen utilisé pour l'irrigation dans l'Yonne est de 2,6 millions de m3 par an pour une surface irriguée annuelle de 3 000 ha. La surface irriguée moyenne par exploitation est de 50 ha »*. Face à ces chiffres, Damien Brayotel, président de la FDSEA et élu à la Chambre d'agriculture, confie son interrogation quant aux restrictions imposées par l'État. *« Les agriculteurs de l'Yonne n'utilisent que 1 % des ressources en eau disponibles par les cours d'eau et les nappes phréatiques, afin de produire convenablement et de préserver la souveraineté alimentaire. Nous essayons de faire bouger les choses, surtout quand il n'y a pas de problème de quantité d'eau, mais c'est très long »*, manifeste-t-il. Par la suite, Flavien Aviotte revient sur les règles de restrictions en période d'étiages et les modèles de gestion. En fin de réunion, Éric Saison, en profite pour faire un bilan. *« Nous avons voulu réunir les irrigants de l'Yonne pour savoir s'il y avait des besoins de leurs parts, vu les nombreux échanges, ce fut tout de même productif. Nous sommes aussi là pour répondre aux besoins des agriculteurs, et souvent c'est du cas par cas »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// PORTES OUVERTES BÂTIMENT D'ÉLEVAGE 2026

89 Des exploitations innovantes à découvrir

Organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, les portes ouvertes en bâtiments d'élevage reviennent du 2 au 4 mars. Véritable rendez-vous incontournable pour les éleveurs, l'évènement mettra en lumière quatre exploitations caprine, bovine lait, ovine et bovine viande.

Zoom sur les deux exploitations ovines et bovins viandes qui partageront leurs solutions pour améliorer le confort de travail. Travailler seul avec un maximum de confort, de sécurité et d'astuces ? De plus en plus d'éleveurs aménagent leurs bâtiments pour gagner en efficacité.

Tunnel ovin : un bon compromis

Jean-Christophe Paupe de l'EARL de la Pierre Blanche a fait le choix d'un tunnel pour offrir à ses brebis un lieu d'agnelage confortable et modulable. Installation rapide (1 mois), modularité des espaces, distribution des fourrages facilitée avec un trottoir central surélevé, etc. Ce tunnel offre de nombreuses possibilités d'aménagement tout en gardant une ambiance agréable grâce aux matériaux actuels. Luminosité et confort thermique sont possibles grâce à la performance des nouveaux matériaux. L'investissement dans des barrières et des abreuvoirs rend l'espace facile à aménager et permet une conduite en lots fluide et aisée. Ce bâtiment offre donc un bon compromis pour les petites troupes ovines et pour les éleveurs qui souhaitent avoir un agnelage plus confortable pour leurs animaux sans investissements trop conséquents.
Visite : lundi 2 mars à 14 heures à Villiers-Nonains, Earl de la Pierre Blanche

S'adapter aux contraintes du terrain

« À l'origine, la ferme était dans le village. J'ai fait le choix de m'éloigner pour être plus tranquille au quotidien et faciliter une transmission à terme » témoigne Christian Deschamps qui anticipe l'avenir de son exploitation.

Aujourd'hui le site d'élevage, situé à Égriselles-Le-Bocage, est composé d'un bâtiment destiné à l'élevage, d'une stabulation mixte pour l'engraissement ou pour une potentielle augmentation de troupeau. Cette stabulation est adossée à un stockage de fourrages grâce à l'utilisation de la pente du terrain. Le choix du maintien de l'élevage dans cette structure céréalière permet de valoriser les prairies et les luzernes qui viennent diversifier la rotation, tout en permettant aux éleveurs de fabriquer eux-mêmes leurs concentrés grâce aux céréales auto-produites.

La ferme est aussi 100 % autonome et les bâtiments sont conçus pour faciliter le travail seul, surtout aux périodes de pointe dans les champs. Lorsqu'un éleveur travaille seul, l'affouragement et la contention doivent être pensés en priorité pour la sécurité et la praticité. Venez découvrir ce site fonctionnel et bien pensé avec des bâtiments bois favorisant une meilleure intégration paysagère et équipés de panneaux solaires.
Visite : mercredi 4 mars à 14 heures à Egriselles le Bocages, lieu-dit les gaillards, Earl des Fourneaux

Chambre d'agriculture de l'Yonne



Earl de La Pierre Blanche

Confort des animaux grâce à la modularité des espaces.



Earl des Fourneaux

Râteliers auto conçus pour affouragement par l'extérieur.



// SALON DE L'AGRICULTURE

La ferme des « 0 » vache

Petit retour en images des éleveurs Côte-d'Oriens en lice cette semaine à Paris.

Sans bovin, ça craint ! C'est d'ailleurs pour cela que, pour la première fois, nous n'étions pas au salon de l'agriculture ce mardi. Cela n'enlève en rien au mérite des Côte-d'Oriens qui participaient à cette édition, dans d'autres espèces et autres catégories. Nous avons recueilli plusieurs photos, infos et résultats que voici.

AG



Les moutons, hormis les Charollais, étaient bien en lice comme ici les Île-de-France de Julien Pané (Dampierre-en-Montagne) avec le prix d'ensemble de la race. Le Gaec Poillot (Southdown et Suffolk) de Thoisy-la-Berchère et Alex Hemery (Île-de-France) de Bèze, figurent également au palmarès.

Et la championne est...

Le concours Trait auxois se tenait mardi en fin de matinée. Korida d'Huilly, née et élevée chez Florian et Leane Bizouard à Allerey, a remporté le titre tant convoité. Cette jument de 6 ans avait déjà fait parler d'elle en septembre en décrochant le championnat adulte au National. La seconde place a été attribuée à Muse de Posanges, âgée de 4 ans et appartenant à Déborah Renon de Lacour d'Arcenay. Muse s'était elle aussi illustrée à Semur en étant sacrée championne jeune. Masha d'Augustine, jeune jument de 4 ans appartenant à Dominique Bizot (Braux) complète le podium de cette édition 2026.



Korida d'Huilly, victorieuse à Semur, a confirmé à Paris.



Le Conseil départemental organisait sa traditionnelle soirée « 100 % savoir-faire Côte-d'Or » lundi, au musée du quai Branly. Les « laitiers » étaient notamment de la partie avec Fanny Roche, Laurette Millot, Lisa Moreau, Laurent Chevalier, Alain Terrillon et Brice Minot, qui entourent ici l'humoriste Laurent Gerra.

La Barotte, présente

Le lycée agricole de Châtillon-sur-Seine était là ! Léonie Dosso et Orane Lépée, deux élèves de Première CGEA, ont tenu le stand de BGS. « Nous tenions à être présents malgré cette édition si particulière », partage Adrien Vion, professeur de zootechnie et agriculteur dans le secteur d'Aignay-le-Duc. Une troisième Barottine, Cloé Régnault, allait prendre part jeudi à la finale nationale de jugement de bétail équin. « Pour le reste, on s'arrêtera là ou presque », poursuit Adrien Vion, « en effet, toutes les épreuves avec des bovins ont été logiquement annulées. Le TIEA, avec notre équipe des Brunes d'Or, est bel est bien maintenu, mais il n'y a aucune épreuve sur place. Tout s'est fait en distanciel, avec des exercices filmés... Sur les 46 lycées qui étaient inscrits, seuls 26 ont maintenu leur participation. Ce n'est vraiment pas comme les autres années ».



Léonie Dosso et Orane Lépée, sur le stand de Brune Génétique Services.



// EMPLOI

Une rencontre dans le nord Côte-d'Or

À l'approche des travaux en vert et des premières embauches de saisonniers, le service juridique Emploi et Paie de la FDSEA 21 propose aux employeurs agricoles et viticoles un temps d'échange concret et de proximité, le 5 mars, pour faire le point sur les actualités sociales et juridiques mais aussi sur des questions récurrentes sur le droit du travail, la paie, la santé/sécurité au travail…

Le service juridique, Emploi et Paie de la FDSEA 21 donne rendez-vous aux employeurs agricoles et viticoles le jeudi 5 mars, de 14 heures à 16 h 30, au Pôle agricole de Châtillon-sur-Seine (24 avenue Noël Navoizat), dans le cadre de la Rencontre Emploi.

Cette demi-journée est organisée dans la continuité d'une première édition qui avait suscité un réel intérêt auprès des exploitants présents. La proximité des échanges, la possibilité de poser des questions concrètes et l'ambiance conviviale avaient été particulièrement appréciées. *« Ces rencontres locales sont essentielles. Elles permettent d'apporter des réponses adaptées aux réalités du terrain et de sécuriser les employeurs dans leurs décisions »*, souligne Christine Dautin, juriste en droit social et responsable du service.
Forte de cette expérience positive, l'équipe renouvelle donc l'initiative afin de permettre à encore plus d'exploitants de bénéficier de ce temps d'échange.

Anticipez vos obligations

Alors que la saison agricole et viticole s'apprête à démarrer, cette rencontre sera l'occasion de faire le point sur les actualités liées à l'emploi :
- embauche et gestion des saisonniers et de permanents ;
- obligations de l'employeur ;
- contrats, durée du travail ;
- nouveautés juridiques et sociales.

Jennifer Asdrubal, chargée de mission emploi Ressources humaines et Santé et sécurité au travail, sera également présente pour accompagner les exploitants sur les questions de recrutement et d'intégration ainsi que sur la prévention des risques professionnels. L'objectif est clair : permettre aux employeurs de poser leurs questions directement aux expertes et d'anticiper sereinement la saison à venir.

Accompagnement ouvert à tous

La FDSEA 21 rappelle que ses services en paie, juridique, emploi et RH sont accessibles aux adhérents comme aux non-adhérents. Des accompagnements personnalisés peuvent être proposés selon les besoins des exploitations. Les adhérents bénéficient en complément d'une assurance juridique annuelle, leur permettant d'obtenir des conseils gratuits et des tarifs préférentiels sur les actes. Au-delà des aspects techniques, ces rencontres sont aussi un moyen de ne pas rester isolé, de garder le contact et de rester informé des évolutions réglementaires. Si cette nouvelle rencontre concerne le nord Côte-d'Or, l'équipe est prête à développer ce type de rendez-vous sur d'autres secteurs du département. Les exploitants intéressés peuvent se manifester auprès du secrétariat.

FDSEA21

Si vous souhaitez participer, inscrivez-vous sur le mail suivant : sje@fdsea21.fr ou en contactant le 03 80 68 67 68.



Ces rencontres sont des moments privilégiés pour échanger sur les droits et devoirs en tant qu'employeur agricole ou viticole.

// APICULTURE

En Côte-d'Or, il y a du bon miel

Plusieurs Côte-d'oriens se sont distingués au concours des miels de France, dont le palmarès a été dévoilé il y a quelques jours.

L'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) vient d'organiser son neuvième concours des miels à Paris. Près de 400 miels de toute la France métropolitaine et même d'Outre-mer étaient en lice. En prenant connaissance du palmarès, nous nous apercevons que les produits du 21 y occupent une place de choix ! Dans le miel d'acacia, deuxième catégorie la mieux représentée du concours avec 47 échantillons, deux des sept médailles d'or ont été décernées à des producteurs côte-d'oriens : Ludovic Vasse (les Ruchers du fourneau à Essarois) ainsi que Samuel Dubois et Julien Forestier (Gaec les Ruchers des 3 rivières, à Arceau). Une troisième médaille d'or a été remportée par la Côte-d'Or, par l'intermédiaire de l'entreprise dijonnaise Apidis SA, lauréate en miel de forêt. Les Ruchers des 3 rivières repartent avec deux autres *« breloques »* : le bronze en miel de châtaignier et le même métal en sarrasin. Apidis se distingue aussi deux autres fois avec une médaille de bronze en miel de montagne et le prix *« coup de cœur »* du jury avec son miel de trèfle. Ce même concours de l'Unaf récompense d'autres produits dérivés, dont les pains d'épices. Et là encore, une exploitation côte-d'orienne a décroché l'or : les Ruchers de Darbois (Clotilde et Benoît Lécuyer), qui ont raflé l'une des trois plus belles médailles distribuées dans cette catégorie.

AG



Ludovic Vasse, que nous rencontrons tous les ans au marché à Bretenière, a remporté une médaille d'or.



Samuel Dubois et son associé Julien Forestier ont décroché trois médailles au concours national.

Réaction

Ludovic Vasse : *« C'était la première fois que je présentais mon miel d'acacia à un concours. Recevoir une médaille d'or est une vraie reconnaissance du travail accompli au quotidien, depuis le suivi attentif des colonies jusqu'à la récolte et à l'extraction. C'est une satisfaction importante et la confirmation que l'exigence de qualité que je m'impose porte ses fruits. Installé depuis trois ans, je suis encore en phase de développement. Construire et élargir un réseau commercial est sans doute la partie la plus exigeante lorsque l'on démarre. Cette distinction va m'aider à gagner en visibilité et en crédibilité auprès de nouveaux partenaires et points de vente, et à accélérer cette dynamique. Au-delà de la récompense, c'est aussi un encouragement à poursuivre dans cette voie et à continuer à proposer des miels de grande qualité, ancrés dans leur territoire ».*

Samuel Dubois : *« Nous participons régulièrement à ce concours, Julien Forestier et moi. C'est forcément une satisfaction, d'autant qu'au dernier concours régional, nous avons eu la médaille d'argent pour le miel de printemps et le prix du jury pour le châtaigner. Ces organisations permettent de mettre en avant la qualité des miels français. Pour nous, producteurs, c'est une reconnaissance du travail effectué ».*

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

C'est chez Tanguy que ça se passe

Une rencontre Génér'Action s'est tenue chez Tanguy Le Guen, viticulteur à Chambolle-Musigny.

Ils sont tous installés depuis moins de 5 ans et font partie du Geda Génér'Action. Plusieurs fois dans l'année, ces jeunes Côte-d'oriens se donnent rendez-vous chez l'un d'entre eux pour se rencontrer et échanger sur différents sujets. *« La semaine dernière, nous étions chez Tanguy Le Guen, installé depuis deux ans en viticulture »*, présente Thomas Michaut, coordinateur formation à la Chambre d'agriculture, *« c'est notre cinquième casse-croûte en un an après des déplacements chez Lucie Cornu à Ladoix-Serrigny, Félix Thenadey à Sainte-Sabine, Mathieu et Jean-David Chevallier à Mauvilly. En décembre, nous étions à la Maison de l'agriculture à Bretenière et le 23 avril, nous irons chez Sidi Ag Tiyouken, maraîcher à Mont-Saint-Jean »*. Vingt adhérents du Geda ont participé à la journée du 18 février au domaine Hudelot-Baillet : Tanguy Le Guen a présenté le site, ses équipements, ses productions, ses différentes démarches pour s'installer et travailler, ainsi que ses essais menés en partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Partage d'expériences

L'une des thématiques du jour s'intéressait aux tâches administratives. *« Chacun a pu exposer ses contraintes respectives lors d'un temps d'échanges. Les démarches les plus complexes dans le métier d'agriculteurs ont été identifiées, des pistes de progressions ont été listées »*, retrace Thomas Michaut. L'utilisation de logiciels adaptés, partager régulièrement avec les membres d'un réseau, s'entraider entre collègues et/ou voisins et identifier des temps bien précis dans sa semaine de travail pour se consacrer aux tâches administratives permettent de mieux appréhender ces contraintes. *« Ces rencontres Génér'Action permettent aux jeunes chefs d'entreprise de prendre du recul sur leurs activités, pour revenir chez eux avec des éléments parfois très simples mais efficaces à mettre en place. Ces partages d'expériences sont précieux, en plus des services que ce Geda propose en dehors de ces rendez-vous »*, conclut le coordinateur formation.

AG



Le gérant du domaine Hudelot-Baillet a accueilli des adhérents du Geda le 18 février.

// JA DE LUZY

« Se réunir pour se défendre »

Les JA de Luzy ont renouvelé leur bureau le 30 janvier avec la nomination de Mathieu Montcharmont comme nouveau président.

Afin de renouveler leur bureau, les JA de Luzy se sont réunis le 30 janvier. Désormais, il se compose donc de : Mathieu Montcharmont, président ; Thibaut Dudragne, vice-président ; Nathan Courault, secrétaire général ; Quentin Montcharmont, secrétaire adjoint ; Charles Brossut, trésorier ; Dylan Guérin, trésorier adjoint ; administrateurs : Édouard Augendre, Marius Brossut et Antoine Truchot.

Autrefois trésorier des JA du canton, Mathieu Montcharmont est désormais président pour un premier mandat : *« Ce n'était pas prévu mais c'est une belle surprise pour moi, et je remercie tout le monde pour leur confiance »*. Pour lui, l'attachement aux JA de Luzy est important : *« Nous avons une bonne image, et cela nous a permis d'attirer trois nouveaux jeunes, dont deux de 17 ans. C'est une fierté car cela prouve que nous sommes bien vus et qu'un groupe comme le nôtre à toute sa place dans notre territoire »*.

Un syndicat avant tout

Au-delà des aspects conviviaux qui peuvent être un atout pour les JA du canton, il souligne : *« Avec un avenir plus qu'incertain pour les jeunes, qu'ils soient dans le monde agricole ou para, il est nécessaire de se réunir pour se défendre. En effet, je suis persuadé que nous avons toujours plus de poids en collectif ; preuve en est la dernière mobilisation qui a permis la suspension des accords du Mercosur »*. Il poursuit : *« Se regrouper dans un syndicat permet de ne pas subir les décisions qui impacteront notre avenir, que ce soit pour le Mercosur ou la prédation. Je suis convaincu qu'il faut être acteur et être solidaire pour agir et aller plus loin »*. En plus de tout cela, il évoque ce que sont, pour lui, les JA de Luzy : *« Nous sommes un groupe où chacun à sa place et a une liberté d'expression peu importe l'âge. Tout le monde est écouté et soutenu en cas de besoin. Enfin, nous sommes une équipe dynamique où l'on se comprend bien même si nous n'avons pas tous les mêmes points de vue »*. Pour rappel, les JA de Luzy prévoient pour l'année 2026 : un jugement de bétail courant mars, un concours de labour durant l'été et un repas de fin d'année. Tout cela sera aussi agrémenté par les préparatifs du comice 2027 de Luzy.

Chloé Monget

Renseignements : 06 16 74 29 08 (Mathieu Montcharmont).



JA de Luzy

Les JA de Luzy ont élu leur nouveau bureau le 30 janvier.

// JA DE BRINON-SUR-BEUVRON

Deux ans de transition

Comme de nombreux autres cantons, Brinon-sur-Beuvron voit le bureau des JA se renouveler.

Les JA de Brinon-sur-Beuvron ont réalisé le renouvellement de leur bureau le 23 janvier. Il se compose ainsi : Mickaël Tardivon, président ; Nathan Lachot, vice-président ; Marine Dameron, secrétaire générale ; Perrine Clément de Givry, secrétaire adjointe ; Louis Clément de Givry, trésorier ; Jean-Baptiste Haghebaert, trésorier adjoint ; Yann Denis, administrateur ; Jason Boulineau, administrateur stagiaire.

Mickaël Tardivon, 33 ans, prend donc son deuxième mandat, mais il insiste, *« c'est le mandat de la transition »*. En effet, il l'annonce sans détour, *« dans deux ans, j'arrêterai car il est nécessaire de passer la main »*.

Passer la main

Afin que le passage de flambeau se passe dans de bonnes conditions, il a déjà commencé à poser des jalons. *« Des jeunes entrent au bureau afin qu'ils prennent de plus en plus de responsabilités, pour pleinement les endosser quand tout changera dans deux ans. Bien évidemment, les anciens seront là pour les épauler »*. Il détaille également : *« outre les manifestations conviviales, les JA des cantons portent aussi un volet syndical qu'il ne faut pas éluder. Nous avons donc commencé à les éclairer sur ces missions car il faut toujours se battre pour avoir quelque chose dans nos professions »*. Il résume donc : *« Je pars dans deux ans, il n'y aura pas de surprises, mais je souhaite que cette transition se fasse en douceur et que cela soit carré »*. Il conclut : *« Je suis content de voir qu'en deux ans nous avons doublé l'effectif présent, et je pense qu'il ne faut pas que cela s'arrête avec mon départ. Les JA doivent continuer à exister et à être force de proposition en collectif. Aujourd'hui, les JA de Brinon-sur-Beuvron sont mobilisés, et ils le seront encore! »*. Pour mémoire, ils préparent d'ores et déjà le comice du canton qui aura lieu en 2027.

Chloé Monget



JA 58

Les JA de Brinon-sur-Beuvron ont renouvelé leur bureau le 23 janvier.

// TRANSMISSION

Ce qui compose la valeur d'une exploitation à reprendre

Lorsqu'on veut céder son exploitation agricole, il faut avoir une vision claire de ce qui en constitue la valeur. À la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, on tente de faire prendre conscience aux cédants des éléments multiples qui la définissent.

Céder son exploitation agricole passe par une étape essentielle : en définir la valeur. Il existe des experts dont c'est le métier mais, depuis plusieurs années, les Chambres d'agriculture développent des formations sur cet aspect, afin de sensibiliser les cédants au fait qu'une valeur de reprise se compose de différents éléments. Or, expliquer ces éléments reste un exercice difficile face aux cédants. *« En fait,* constate Amélie Fercoq, formatrice à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *il existe autant de valeurs d'entreprises que d'experts pour en établir. Il ne sert à rien de donner une valeur sans expliquer le contexte dans lequel on l'établit et sans expliquer quelles particularités on met dans la valeur qu'on calcule. Il faut être très pédagogue ».* C'est d'autant plus délicat que dans ce domaine, on touche à des choses parfois très sensibles : l'exploitation, c'est le « bébé » de l'exploitant, pour lequel il s'est beaucoup investi, des années durant.

Des valeurs combinées

Ce qui détermine le prix final d'une exploitation s'appuie sur la définition de différents types de valeurs qui, combinées ensemble, vont fournir une valeur globale. *« La valeur finale qui sera retenue,* souligne Amélie Fercoq, *est celle sur laquelle l'acheteur sera d'accord avec le vendeur ».*

On distingue différents types de valeur :

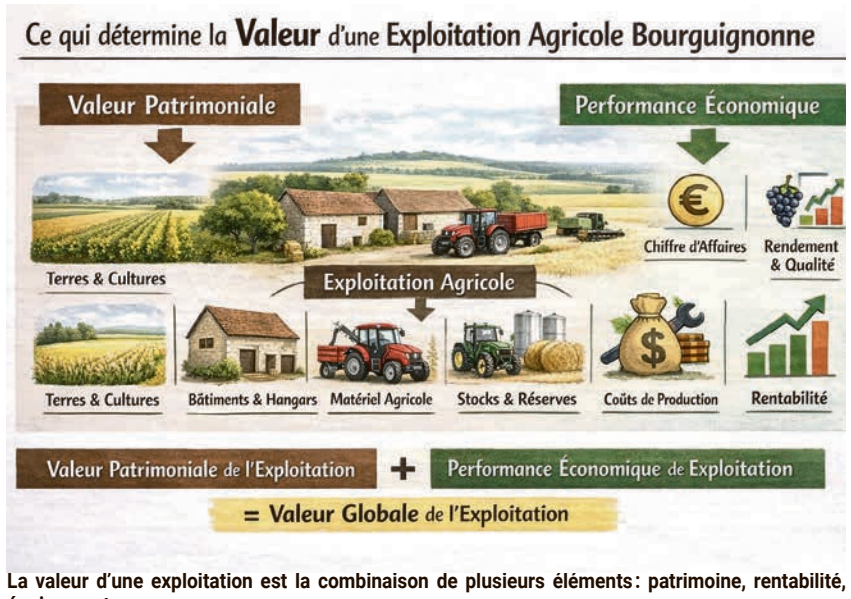
– valeur patrimoniale (on prend tous les éléments d'une exploitation, on leur fixe une valeur comme si on les mettait sur le marché, et on en fait la somme) ;

– valeur de transmissibilité : à quelle valeur un repreneur peut reprendre la ferme, à partir du moment où il reprend le système à l'identique, tout en sachant que ce que va dégager cette ferme financera sa propre reprise. Dans ce cas, on se base surtout sur la rentabilité de l'entreprise, l'argent qu'elle dégage qui permet de se rémunérer, de rembourser les emprunts de renouvellement des équipements, d'avoir une marge de sécurité et ce qui reste pour permettre à l'entreprise de se racheter elle-même. *« Cette valeur est parfois difficile à expliquer et même douloureuse à entendre dans certains cas,* précise la conseillère, *quand certaines exploitations agricoles ne dégagent pas assez d'argent. Lorsqu'on a retiré la marge de sécurité, les prélèvements des exploitants et que l'on prend en compte les stratégies de renouvellement de matériel parfois très importantes, il ne reste quelques fois rien ».*

À cela s'ajoutent d'autres critères à prendre en compte :

– les valeurs de rendement, pour quelqu'un qui voudrait investir dans l'entreprise à la manière d'un placement ;

– l'inclusion de facteurs de risque, qui permet de pondérer la valeur de l'entreprise, à la hausse ou à la baisse.



La valeur d'une exploitation est la combinaison de plusieurs éléments : patrimoine, rentabilité, équipements…

Illustration générée par IA

Pas qu'un patrimoine

La jurisprudence en la matière dit bien que ce qui doit être considéré, c'est une combinaison de toutes ces valeurs. L'administration fiscale est sur la même logique. Il faut prendre l'historique de l'entreprise mais aussi ses perspectives. Ces nombreux éléments battent en brèche l'image parfois simpliste d'une valeur d'exploitation qui serait d'abord et avant tout patrimoniale : *« On a un peu l'impression que le monde agricole a été « biberonné » à la valeur patrimoniale,* reconnaît Amélie Fercoq. *On le constate lors de toutes nos formations. Cela se comprend parce qu'elle apparaît comme la plus logique à prendre en compte et la plus facile à expliquer… »* Dans ce contexte de transmission émergent trois grandes typologies de cédants : ceux qui ont envie de voir leur entreprise se pérenniser et qui se projettent, d'une certaine façon, sur le repreneur. Ceux qui ne voient plus de potentiel dans leur ferme et ont de ce fait un sentiment d'impuissance et une certaine passivité. Ceux qui considèrent qu'ils ont un capital à valoriser et qui cherchent à optimiser avant tout. *« En tant que conseiller,* conclut Amélie Fercoq, *on ne rend que des avis sur des valeurs, on donne des éléments qui peuvent aider à la décision finale, ce n'est pas un avis d'expert agricole qui a une valeur juridique. Mais nous pouvons expliquer comment on a calculé cette valeur. »* Ce travail des conseillers de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or est reconnu : en décembre dernier, Amélie Fercoq est intervenue, à la demande du pôle Transmission de la Chambre régionale d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes (Aura), afin de former ses conseillers Transmission aux méthodologies de calcul des valeurs d'entreprises et aux manières expliquer ces notions à des cédants.

Berty Robert

Une évaluation, pour quoi faire ?

Tenter d'y voir clair sur les différentes dimensions qui constituent la valeur de son exploitation est nécessaire pour plusieurs raisons :

- pour que le cédant sache à quel montant valoriser son entreprise, utile pour la négociation ;
- pour se protéger en cas de procédure juridique ;
- pour que le potentiel acquéreur soit conscient du risque qu'il prend ;
- pour se protéger si la vente génère des droits de mutation ou des frais vis-à-vis de l'administration fiscale.

// AIDES

Un soutien à deux visages pour la filière céréalière

Le Gouvernement vient de mettre en place un dispositif d'aide et de soutien à la filière céréalière. Il se décline sous deux aspects et, en Bourgogne Franche-Comté, il s'appuie sur une enveloppe de plus de 3,6 millions d'euros. Pour en bénéficier, vous avez jusqu'au 15 mars pour déposer un dossier.

Face aux difficultés de la filière céréales, le Gouvernement souhaite répondre à l'urgence et a décidé de mettre en place un soutien exceptionnel de 40 millions d'euros pour la filière. Ce soutien se divise en deux parties :

– Une prise en charge de cotisations MSA dédiée à la filière grandes cultures (5 millions d'euros) ;

– Un dispositif de fonds d'urgence, dédié aux exploitations céréalières et protéagineuses les plus fragilisées (35 millions d'euros dont 3,64 millions d'euros pour la région Bourgogne Franche-Comté).

Ce fonds d'urgence prendra la forme d'une aide forfaitaire par exploitation et dont le montant individuel final sera calculé en fonction du nombre de dossiers éligibles. Par ailleurs, une majoration de 50 % sera accordée aux exploitants installés depuis moins de cinq ans.

Seront éligibles à l'aide, les exploitations et/ou exploitants répondants aux critères suivants :

– spécialisation en céréales et protéagineux avec plus de 60 % de céréales et protéagineux dans l'assolement total ;

– avoir moins de 10 % de cultures industrielles (betteraves, chanvres, pommes de terre…) dans l'assolement total ;

– une baisse d'EBE supérieure de 30 % sur le dernier exercice connu par rapport aux cinq dernières années ;

– être agriculteur à titre principal ;

– avoir l'un des statuts juridiques suivants : Entreprise individuelle (EI), Groupement agricole d'exploitation en commun (Gaec), Exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation agricole et dont au moins 50 % du capital est détenu par des exploitations à titre principal (directement ou indirectement).

Par ailleurs, seront exclues de ce dispositif, les exploitations :

– ayant plus de 0,5 ha en vigne dans l'assolement total ;

– ayant bénéficié de la mesure M23 (cette aide de 16 450 euros ou 23 000 euros selon le Programme de développement rural (PDR), financée par des reliquats de fonds européens avait été versée aux exploitations touchées par des aléas climatiques ou sanitaires).

Les entreprises faisant l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire doivent disposer d'un plan arrêté par le tribunal de commerce au moment du paiement pour bénéficier de la mesure d'aide.

Le dépôt de dossier pour bénéficier de cette aide est d'ores et déjà possible sur le lien suivant, et jusqu'au 15 mars minuit : https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/bfc-fonds-d-urgence-soutien-a-la-filiere-cerealier

Cette aide sera versée dans le cadre du règlement « de minimis agricole » prévoyant notamment que les aides accordées ne doivent pas excéder un total de 50 000 euros sur les trois derniers exercices fiscaux glissants (avec application de la transparence Gaec permettant de relever ce plafond pour les Gaec).

D'après communiqué

Pour toute question, vous pouvez contacter : Élisa Baudon au 03 80 29 42 61 ou ddt-aides-exceptionnelles@cote-dor.gouv.fr.



La filière céréalière est confrontée à d'importantes difficultés économiques qui justifient une intervention de l'État.

ÉLEVAGE

// FORMATION

89 Pour que les éleveurs gagnent en autonomie

Pour la première fois, les 15 janvier et 23 février derniers, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé la formation « Éleveurs bovin infirmier ».

En ce début d'après-midi, nous retrouvons six salariés du Service de Remplacement ainsi que six éleveurs au sein de l'exploitation de Cédric Massot à Toucy. Accompagnée par Faten Bouaicha, vétérinaire et professeure à Maison Alfort, Marianne Ranque, conseillère en élevage à la Chambre d'agriculture de l'Yonne affirme l'importance pour les éleveurs de *« savoir reconnaître les symptômes, maladies et d'avoir les bons réflexes »*. À la fin de la seconde journée, les personnes ont dû se confronter à un cas pratique: *« que doit-on faire lorsque nous sommes tout seuls à la ferme et que certains problèmes se font sentir? »*. L'animatrice voulait leur faire comprendre que: *« observer et analyser les bons symptômes permet de donner les bonnes indications au vétérinaire par téléphone »*. Pour ce faire, le 15 janvier dernier, les stagiaires se sont rendus sur l'exploitation de Coralie Fouquet, *« L'amour est dans le lait »*, qui est une exploitation laitières. La matinée a été dédiée à la théorie, et notamment *« à l'importance de la biosécurité »*, dans un premier temps, et dans un second temps *« aux pathologies et aux complications que l'on peut rencontrer au cours d'un vêlage »*. À ses côtés, Faten Bouaicha en profite pour rappeler que pour bien préparer un vêlage, il faut: *« que les vaches soient correctement nourries et complémentées »*. Les stagiaires ont donc pu étudier toutes les étapes pour que le vêlage se passe bien, (alimentation, parasitisme), les étapes d'un vêlage sans aide, l'hygiène du vêlage, les gestes techniques à adopter, et toutes les complications qu'il peut y avoir pendant un vêlage.

Réaliser un vêlage en toute sécurité

Dans une seconde partie, les stagiaires sont allés sur le terrain et ont pu échanger sur leurs parcours de vie. Malheureusement, suite à la période, *« les vêlages sont terminés »* explique Cédric Massot. Pour s'adapter au contexte sanitaire, Marianne Ranque a souhaité faire un point sur la *« FCO »* en rappelant les symptômes. Il est important de vérifier les muqueuses: le mufle (congestion, nez irrité et croûteux, jetage nasal) et la bouche (muqueuses rougeâtres, ulcères, hypersalivation). De manière générale, il faut aussi voir si *« la vache souffre d'hyperthermie, d'amaigrissement, de larmoiement, de boiteries, de baisse de production laitière lorsque ce sont des vaches laitières, etc. »*. Après une belle fin de journée, les stagiaires font le point tout autour de la table. *« C'était intéressant d'avoir un autre regard sur l'élevage, d'avoir accès à un élevage bovin laitier, et d'avoir des retours d'expérience »*, commente l'une des éleveuses, en passant la parole à sa collègue. *« Je n'étais pas dans les vaches avant, et le fait que nous fassions des actions concrètes cela permet d'apprendre rapidement et de rafraîchir ses compétences »*, confie-t-elle. Pendant qu'un autre stagiaire explique que malgré le fait *« de ne pas avoir pu assister à un vêlage »*, *« tous les vêlages sont différents, c'est donc difficile de pouvoir transposer chaque geste à chaque moment »*. La vétérinaire présente *« était intéressante car elle donnait son point de vue, sans pour autant nous l'imposer, on pouvait échanger de manière simple et ce sont des discussions qui sont enrichissantes »*, concluent les salariés du service de remplacement.

Charlotte Sauvignac



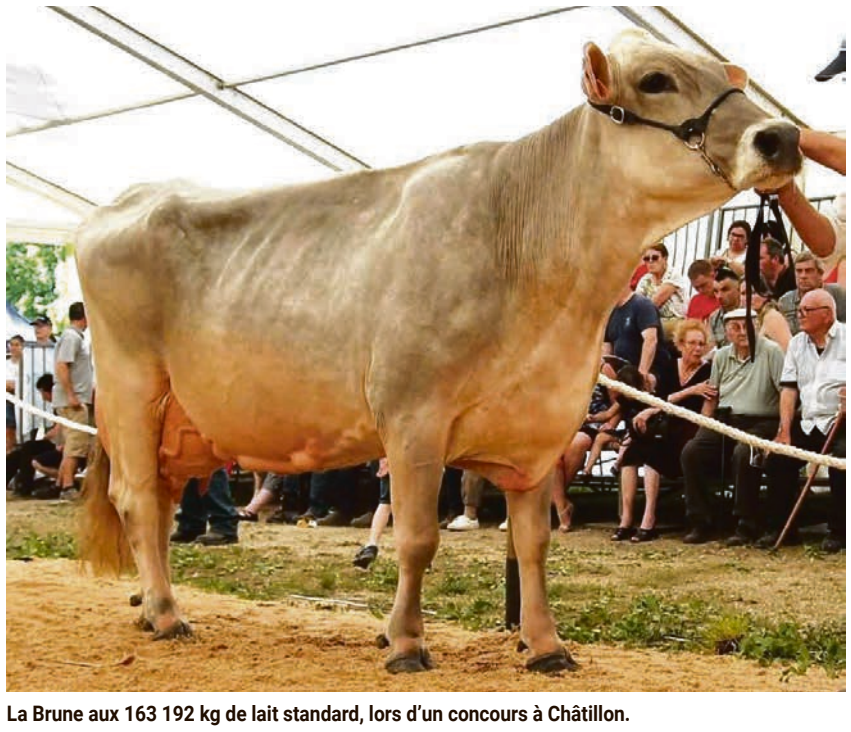
Ce lundi 23 février, les stagiaires de la formation « Éleveurs infirmier bovins » étaient à Toucy pour clôturer les deux jours d'apprentissage.

// BOVINS LAITIERS

21 Belle de mai s'en est allée

La vache Brune la plus productive de France, née en Côte-d'Or, est morte le 13 février à quelques mois de ses 20 ans.

Cela ne fait jamais plaisir de perdre un animal, encore moins si celui-ci vous a accompagné durant toute votre carrière. Alain Terrillon, éleveur à Griselles près de Laignes, en sait quelque chose après avoir dit adieu à Belle de mai, une vache née en 2006 et qui a la particularité d'avoir produit l'équivalent de 163 192 kg de lait standard dans sa vie. Ce bovin avait déjà fait l'objet d'un article dans nos colonnes il y a trois ans, lors de sa dernière lactation, la 7e, qui avait duré… 2 599 jours! *« Tout est allé très vite, son train arrière s'est retrouvé paralysé, elle ne pouvait plus se lever depuis 48 heures. Le vétérinaire n'a pas pu faire de miracle, l'objectif était qu'elle ne souffre pas… »*, retrace son propriétaire qui, au-delà de la production exceptionnelle de sa vache (équivalent à plus de six camions de collecte ou encore 1,3 million de yaourts), retiendra sa très grande complicité avec ce bovin: *« c'est bien la première brune qui a été capable de me supporter pendant 20 ans! Fin 2007, lors de ma sortie du Gaec de l'Avenir à Griselles, elle était partie en pension au Gaec des Brumonts, à Montmoyen. Belle de mai m'a ensuite rejoint en 2011 à Grancey-le-Château, chez Arnaud Coulier, où j'étais salarié. Fin 2014, je me suis réinstallé avec une première étape à Poiseul-la-Ville puis une seconde à Villaines-en-Duesmois, pendant un peu plus d'un an, le temps que mon bâtiment à Griselles soit opérationnel »*. En 2023, après la toute dernière traite de sa vache, Alain Terrillon avait tenu à conserver l'animal chez lui: *« je lui devais bien cela, c'était la moindre des choses… Je lui avais promis de ne jamais monter dans un camion avant la fin de sa vie »*. Belle de mai est à ce jour la vache Brune la plus productive de France. Celle-ci aurait pu faire encore mieux que ses 163 192 kg, car sa dernière traite il y a trois ans affichait encore 14 kg de lait par jour, mais le bien-être animal a primé. Nous n'avons pas d'éléments chiffrés au niveau européen, mais il semblerait qu'au moins une vache suisse ait déjà approché la barre des 200 000 litres de lait.



La Brune aux 163 192 kg de lait standard, lors d'un concours à Châtillon.

AG

Infos concours

Les éleveurs côte-d'oriens recevront prochainement, dans leur boîte aux lettres, des dossiers d'inscription pour participer aux différents concours laitiers organisés en marge de la fête départementale de l'agriculture, les 16 et 17 mai à Fromenteau. *« La Simmental, la Montbéliarde, la Prim'Holstein et la Brune sont concernées, notre objectif est d'attirer au moins 80 animaux sur cet évènement. Pour la Brune, seules les génisses seront de la partie, à cause de la proximité avec le concours de Châtillon »*, **présente Laurette Millot, technicienne à Alysé et animatrice des syndicats des races. La dernière fois que cette fille d'éleveurs était apparue dans nos colonnes, c'était en fin d'année 2025 pour annoncer les grands concours laitiers de 2027 à Beaune. Des nouvelles à nous donner sur le sujet?** *« Nous sommes actuellement dans le démarchage de partenaires, avec plusieurs rendez-vous fixés ces prochains jours et ces prochaines semaines. Nous devrions communiquer sur nos avancées courant avril »*, **répond Laurette Millot.**

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr

CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL F. GERBET

CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

// CHARANÇON DE LA TIGE DU COLZA

Surveillez son arrivée pour un positionnement insecticide optimal

Premiers ravageurs du colza au printemps, les charançons de la tige du colza peuvent occasionner des éclatements de tige qui pénalisent les composantes de rendement, particulièrement lors des années sèches. Les moyens de lutte sont toujours efficaces. Mais le positionnement de l'intervention est déterminant pour garantir l'efficacité de la protection.

Les charançons de la tige sont les premiers insectes à coloniser les parcelles de colzas à la sortie de l'hiver. Un redoux au-dessus de 9 °C déclenche les premiers vols, qui peuvent s'intensifier lorsque les températures dépassent 12 °C. Ainsi, selon les conditions climatiques de l'année, le vol est précoce (mi-février) ou tardif (courant mars). L'installation d'une cuvette jaune sur la végétation est un bon moyen pour repérer l'arrivée de l'insecte. Nous considérons qu'il y a un risque de dégât pour la culture dès lors que les insectes sont présents et que le colza est en cours de montaison (du stade C2 à E). Les expériences passées montrent que les années avec des vols précoces et massifs sont les années où nous constatons le plus de dégâts (fréquence et intensité) dans les parcelles à l'échelle d'un territoire.

Intervenir au pic de vol

Les agriculteurs qui souhaitent sécuriser leur production doivent intervenir 8 – 10 jours après les premières captures « significatives » ou idéalement au pic de vol régional (consulter le BSV pour connaître la date du pic de vol à l'échelle du territoire). L'objectif est d'intervenir lorsqu'un maximum d'insectes est dans la parcelle et avant le début des pontes. Intervenir dès les premières captures conduit le plus souvent à traiter trop tôt. Il vaut mieux patienter quelques jours, même s'il est vrai que l'organisation des chantiers (semis, azote…) et les conditions météorologiques peuvent compliquer la mise en œuvre à cette période de l'année. A contrario, il ne faut pas négliger les infestations ou ré-infestations tardives, qui peuvent survenir jusqu'à fin montaison (stade E). Généralement, une seule intervention bien positionnée suffit à maîtriser la majeure partie du risque. Toutefois, si un second pic de vol survient 2-3 semaines après l'application, une réintervention peut s'envisager.

Les solutions insecticides sont toujours efficaces

L'efficacité de la lutte chimique dépend avant tout du positionnement de la protection et de sa persistance d'action. À ce jour, Terres Inovia n'a pas constaté de perte d'efficacité au champ. Et le monitoring réalisé par l'Institut ne montre pas de phénomène de résistance émergent inquiétant.

Les références Decis Protech 0,33 l/ha et Karaté Zeon 0,075 l/ha sont efficaces pour réduire les dégâts du charançon de la tige du colza (réduction du nombre de tiges déformées et/ou éclatées). Trebon 30 EC est comparable aux références. En cas d'infestation tardive, il présente l'intérêt d'être également efficace sur méligèthes. Sherpa 100 EW et Cythrine Max sont un peu en retrait. Mavrik Smart est inférieur aux références (synthèse des essais Terres Inovia).

Aurore Baillet, Terres Inovia



Terres Inovia

Éclatement de tige occasionné par une piqûre de ponte de charançon de la tige du colza.

Zoom



Ne pas confondre le charançon de la tige du colza avec le charançon de la tige du chou, considéré comme peu ou pas nuisible pour le colza. Le charançon de la tige du colza (1, à gauche) a le bout des pattes noir. Le charançon de la tige du chou (2, à droite), plus petit, a le bout des pattes roux et une tache blanchâtre dorsale entre le thorax et l'abdomen.

// EN SAVOIR +

Pour prédire la dynamique des vols de ce ravageur, Terres Inovia met à disposition l'Outil d'Aide à la Décision « Prédiction des vols de ravageurs ». L'outil informe sur la probabilité de capture en cuvette jusqu'à J+7, sous forme graphique et sous forme de carte. Il s'agit d'un outil de mise en alerte complémentaire aux réseaux d'observation sur le terrain. Rendez-vous sur https://www.terresinovia.fr/fr/outils/prediction-des-vols-de-ravageurs

// LENTILLES

Le désherbage, une étape importante

Au même titre que la bonne implantation, le désherbage constitue une étape importante pour la culture de la lentille. Avec une croissance lente et un faible pouvoir couvrant, la lentille est vulnérable à la concurrence des adventices, ce qui peut entraîner des pertes de rendement.

Pour la culture de la lentille, le désherbage constitue une étape importante de l'itinéraire technique. Sa croissance lente et son faible pouvoir couvrant la rendent vulnérable à la concurrence précoce des adventices, pouvant entraîner des pertes de rendement et des difficultés de récolte. De plus, pour réussir son désherbage chimique ou mécanique, la qualité d'implantation (profondeur et régularité de semis) est une étape importante pour limiter les problèmes de sélectivité et permettre une bonne efficacité.

Une gamme d'herbicides homologués limitée

Le désherbage chimique repose essentiellement sur une application en post-semis prélevée. Lorsque la pression adventice persiste, un traitement complémentaire au stade 3–4 feuilles peut être envisagé, bien que les possibilités restent limitées selon les situations. Cette application peut être fractionnée pour améliorer l'efficacité et limiter des problèmes de sélectivité (voir tableau).

Pour les parcelles avec une problématique importante en graminées (vulpin, ray-grass), il est possible d'utiliser les produits à base de propyzamide (Kerb flo à 1,875 l/ha) en pré-levée. Cette matière active peut présenter un intérêt en situation de graminées résistantes à certaines familles d'herbicide (FOPs et DIMEs). Le produit ne peut pas être associé à l'application du Challenge 600 et du Nirvana S pour des questions de réglementation et de manque de sélectivité sur la lentille. Malgré les conditions de températures moins favorables au mois de mars, les essais montrent des efficacités correctes en conditions humides.

L'homologation récente du Pentium flo à base de pendiméthaline permet d'avoir une solution supplémentaire en augmentant la dose de cette matière active. Cependant, des essais sont en cours pour affiner les préconisations et limiter les risques de phytotoxicité. De plus, l'utilisation des produits Onyx et Corum est déconseillée en lentille pour des raisons de sélectivité.

Comme pour la campagne 2025, une demande de dérogation a été faite pour pouvoir utiliser le Nirvana S en post-levée pour lever des impasses techniques (ex : ortie royale). Le retour des services du ministère de l'Agriculture est toujours en attente. En cas de retour positif, il est conseillé de fractionner l'apport en 2 passages de 0,25 l/ha. Une association avec Challenge 600 à 0,5 l/ha est possible.

50 % des lentilles sont conduites en agriculture biologique

Le désherbage mécanique de la lentille se fait principalement avec la herse étrille (la herse de type Treffler étant plus sélective) ou la houe rotative. Le binage est possible mais demande des équipements spécifiques pour pouvoir travailler sur des écartements faibles.

La herse étrille peut être passée « à l'aveugle », quelques jours après le semis et permettra de détruire précocement les adventices en cours de levée. Cependant, il ne faut pas intervenir autour de la levée de la culture et jusqu'au stade 2 feuilles, car c'est le moment où la lentille est la plus fragile. On peut passer la herse étrille ou la houe rotative facilement à partir du stade 3-4 feuilles en réalisant les réglages adéquats (vitesse, angle d'inclinaison des dents).

Il est recommandé d'intervenir tôt car ce sont les stades jeunes des adventices qui sont plus sensibles aux outils. Il est également important d'intervenir sur sol bien ressuyé et par temps séchant, c'est-à-dire sans pluie annoncée les jours suivants pour éviter le repiquage ou la mise en germination de nouvelles adventices.

Le passage de la herse étrille pouvant faire remonter des cailloux, un roulage jusqu'au stade 8-10 feuilles de la lentille est recommandé après le dernier passage d'outils.

Mathieu Dulot, Terres Inovia



Terres Inovia

Passage de herse étrille sur lentille.

Flore ciblée	Pré-levée (dose/ha)	Post-levée (dose/ha)	Prix
Crucifères, chénopodes (faible pression), coquelicots, gaillets, renouées (oiseaux, liserons en faible pression), mourons, véroniques	Challenge 600 3 l/ha + Nirvana S 1 l/ha	Challenge 600 1 l/ha	115 €
Idem + mercuriales, fumeterres, renfort sur chénopodes et renouées		Challenge 600 0,5 l/ha + Lentagran 0,5 kg/ha *à renouveler une 2e fois*	175 €

DIVERSIFICATION

// CONSOMMER LOCAL

21

Le département de Côte-d'Or en quête de maraîchers

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or lance un Appel à manifestation d'intérêt (Ami) afin de proposer à un ou plusieurs maraîchers de produire en bio sur une parcelle située au sud de Dijon. Le but étant, en priorité, d'alimenter les restaurations collectives des collèges du département.

L'Appel à manifestation d'intérêt (Ami) lancé par le Conseil départemental de la Côte-d'Or pour trouver un ou des maraîchers marque l'aboutissement d'une idée lancée il y a presque dix ans : en 2017, la collectivité avait acquis du foncier à Perrigny-lès-Dijon, dans le but d'y créer un pôle de productions maraîchères locales et bio. Le projet a nécessité des aménagements et de la structuration mais désormais, avec cet Ami, il traduit la volonté du Département de mettre en marche un « outil » en cohérence avec la volonté affichée depuis plusieurs années de promouvoir une alimentation locale. Sur une partie des 20 ha acquis en 2017, il y a déjà aujourd'hui une structure qui produit : les Resto du Cœur y exploitent 3 ha. Ils produisent à destination de leur circuit de distribution et par le biais d'un chantier d'insertion. Par ailleurs, au cours du mois de mars, c'est Croix Rouge Insertion qui va s'installer sur 4 ha, avec la volonté de vendre à la restauration hors domicile.

Deux circuits d'irrigation

Le ou les maraîchers qui répondront à l'Ami et seront sélectionnés disposeront, eux, de 9 ha. *« Le Département,* précise Vinciane Marin, chargée de mission filières locales et projet alimentaire territorial au Conseil départemental de Côte-d'Or, *a équipé le foncier qu'il avait acquis d'une retenue d'eau pour l'irrigation avec une capacité de stockage maximum de 40 000 m³. À cela s'ajoutent deux circuits d'irrigation : un à haute pression et un à basse pression. Le but est de permettre de faire du maraîchage de plein champ sur une partie des parcelles et du maraîchage sous serre avec de la micro-irrigation, sur l'autre partie. Le site se veut exemplaire en matière de gestion de l'eau. »* Cette infrastructure se complète par un bâtiment agricole de 600 m² dont le Conseil départemental vient de terminer la construction. Il comporte deux chambres froides indépendantes de 20 m², une partie aménagée en bureau, une salle de pause, deux vestiaires, une grande halle technique de 288 m² et un auvent fermé permettant de stocker du matériel, sur 175 m². L'ensemble du bâtiment sera clôturé et il comporte aussi une aire de lavage pour le matériel, une cuve de récupération des eaux de pluie en toitures ou des eaux de lavage passées au débourbeur, d'une capacité de 20 m³. *« Ce bâtiment,* détaille Vinciane Marin, *est prévu pour l'entièreté du site. Cela impliquera un usage partagé du bâtiment. »* Ce bâtiment est mis à disposition de ses utilisateurs gratuitement mais ils devront s'acquitter des charges liées aux consommations électriques et d'eau. Par ailleurs sur le site, le Département a aussi implanté des haies pour couper le vent et amener des auxiliaires de culture.



Au premier plan, le bâtiment agricole construit sur la parcelle de Perrigny-lès-Dijon par le Conseil départemental et dans le fond, la réserve d'eau pour l'irrigation.

Un projet à discuter

Les candidatures pour répondre à l'Ami sont ouvertes officiellement jusqu'au 3 avril mais l'essentiel, pour le département, est de pouvoir discuter avec les candidats autour de leur projet afin de trouver, dans la mesure du possible, la solution qui y répondra le mieux. Il faut aussi noter que sur site va s'implanter l'entreprise Alfacy qui fait du compostage en bout de champ. Elle collecte auprès des établissements de restauration collective des bacs remplis de biodéchets (puisque ces établissements ont l'obligation de les valoriser depuis 2024) et produit à partir de cela du compost sous forme de boudins, qui peut ensuite être utilisé directement par les maraîchers. Alfacy travaille déjà de cette manière avec des collèges et des Ehpad de Côte-d'Or. Des partenariats de ce type, il pourrait y en avoir d'autres, à l'avenir, autour du pôle de Perrigny-lès-Dijon et le Département se propose d'être un facilitateur en l'espèce, y compris avec des grossistes en recherche de légumes bruts. Sur le pôle de Perrigny-lès-Dijon, le Département table sur un démarrage de la production du ou des maraîchers retenus, en 2027, le temps de préparer l'assolement et de commander les plants.

Berty Robert

En parallèle de la légumerie

En parallèle de l'installation d'un ou plusieurs maraîchers sur le pôle de Perrigny-lès-Dijon, le projet de légumerie départemental poursuit son développement. Cette structure sera implantée à Auxonne. Elle achètera des légumes produits sur le pôle de Perrigny. Son activité doit démarrer en septembre 2027. Les travaux la concernant vont débuter au mois d'avril. La légumerie fournira, dans un premier temps, les 40 collèges de la Côte-d'Or. Dans l'approvisionnement de cette légumerie, le pôle maraîchage de Perrigny sera complémentaire de l'activité d'autres maraîchers implantés dans le bassin d'Auxonne. On estime que, les premières années, la légumerie départementale devrait traiter une cinquantaine de tonnes de légumes.

// EN SAVOIR +

Pour candidater à l'Ami du Département, rendez-vous sur notre site :

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// AGRICULTURE BIOLOGIQUE

89

Redonner du sens à son métier

Dans le cadre des Biotifull Day, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une journée dédiée aux circuits courts en agriculture biologique. Retour d'expériences avec deux exploitations icaunaises.

C'est dans le village de Valravillon que nous retrouvons Jean-Christophe et Arnaud Rousselat, céréaliers, pour la première partie de la journée. Père et fils ont créé « Maison Manlène » en 2024 dans l'objectif de diversifier leur production. *« Lors de la transmission de l'exploitation, j'ai une conversion en agriculture biologique. Je voulais changer du modèle classique dans lequel était l'exploitation, à savoir, blé, orge, tournesol. Je voulais redonner du sens au métier d'agriculteur, en intégrant des cultures originales, comme le chia ou la lentille »*, confie devant l'assemblée Arnaud Rousselat. Il poursuit le parcours par lequel est passée l'exploitation de 330 hectares, *« nous avons investi dans de nombreux matériels afin d'affiner notre travail »*. En discutant avec un voisin qui *« faisait de la vente directe et transformait ses céréales »*, père & fils ont eu l'idée de *« transformer leurs céréales autrement pour ne pas arriver en tant que concurrent sur le secteur »*. L'idée est alors venue de *« proposer des produits plaisirs »*, en composant avec la recette *« du caramel de ma grand-mère, d'où vient le nom de notre structure »* pour faire des pop-corn. Par la suite les idées fusent, Jean-Christophe et Arnaud décident de se lancer dans la production de *« tartinables »*, et par la suite, en se rendant compte que *« sans boisson un apéritif n'en est pas vraiment un, nous avons décidé de produire trois types de bières, une à partir de sarrasin, de blé ancien et une troisième bière aux trois céréales »*. Cependant, le jeune agriculteur ajoute, avec humilité, *« qu'il est important de bien savoir s'entourer »*, sourit-il, en toute complicité avec l'auditoire. *« Nous avons donc fait appel à une graphiste afin de créer une identité de marque, car c'est très important de faire les bons choix. Le packaging a un rôle important dans la commercialisation »*.



Arnaud Rousselat, co-associé de Maison Manlène réalise un retour d'expérience dans la diversification en circuits courts.

Bien plus qu'une Cuma

Retour à la salle des fêtes de Valravillon, ou certains associés des Fermes du Ravillon se sont installés pour axer leurs propos sur l'importance de *« la coopération pour mieux vendre »*. Depuis plus de vingt ans, les cinq familles étaient associées en partage de matériels autour d'une Cuma. En 2010, en reprenant chacun la ferme de leurs parents, ils font le choix de *« se convertir tous les cinq en agriculture biologique par conviction »*. En 2016, les Fermes du Ravillon, avec 550 hectares, toute exploitation confondue, prennent la décision de consacrer 15 % de la production à la transformation. *« En premier lieu, nous avons souhaité transformer le tournesol, la cameline et le colza en huile, en investissant dans une presse. En parallèle, nous avons également lancé la vente en gros de graines »*, se souvient Simon Gros. Après avoir attendu *« un an ou deux »* pour voir *« si les produits marchaient »*, ils ont poursuivi en proposant des farines et des pâtes. Ce qui prime aux yeux de Simon c'est que *« de tenir sur la durée, si l'un d'entre nous a un coup de mou, les autres prennent le relais »*. Comme Arnaud Rousselat, il insiste sur *« l'importance d'être bien entouré »*.

Charlotte Sauvignac

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// TÉMOIGNAGES

Un petit retour en arrière

Les membres du bureau de JA21 reviennent sur leurs études et donnent de précieux conseils aux plus jeunes.

Des jeunes qui parlent à des plus jeunes : si vous avez plus de 20 ans, ne lisez pas cet article, il ne vous intéressera pas. Si vous êtes en revanche à l'école, ces témoignages peuvent attirer votre attention et peut-être vous servir. Les treize membres du tout nouveau bureau de JA 21 évoquent ici leurs parcours scolaires, partagent leurs satisfactions et leurs éventuels regrets. Chacun d'entre eux est invité à donner un conseil aux futurs agriculteurs.

Juliette Martin (Gevrolles) : *« Après un BTS agronomie productions végétales à Quetigny, j'ai obtenu une licence professionnelle en agronomie, spécialité agriculture, durabilité et nouvelles technologies à Dijon en 2015. Ma plus grande satisfaction est d'avoir fait cette licence en contrat pro, cela m'a ouvert des portes pour pouvoir trouver du travail à la fin de mes études ! Je ne sais pas si j'ai des conseils à donner, mais j'ai trouvé que faire une partie de ses études en apprentissage a été vraiment formateur, on apprend beaucoup en étant sur le terrain ! Pareil, les stages que j'ai réalisés en BTS m'ont permis de déterminer ce que je voulais faire et ce que je ne voulais pas faire. C'était très important pour moi ».*

Cyril Bret (Bure-les-Templiers) : *« Je suis titulaire d'un BTS Agronomie et productions végétales obtenu en 2012 à Fontaines. Il s'agit d'un BTS réalisé en alternance à la coopérative de déshydratation de Baigneux. Mon bac pro agricole était lui aussi en alternance, dans une exploitation : l'apprentissage m'a beaucoup apporté, c'est ma plus grande satisfaction. Cela m'a permis d'acquérir une belle expérience professionnelle avant même l'obtention de mes diplômes. Avec ma casquette JA, je présente le parcours à l'installation dans les lycées agricoles et dans des MFR : à chaque fois, le plus grand conseil que je donne aux jeunes est de ne pas hésiter à aller travailler dans diverses entreprises avant de s'installer, même hors agricole ! Le métier d'agriculteur demande une maturité et des compétences que nous n'avons pas toujours à la sortie du lycée. Je leur préconise aussi de ne pas se contenter d'un bac pro et de pousser vers un BTS. En effet, il ne suffit pas d'être un bon éleveur ou un bon conducteur de tracteur pour tenir une exploitation agricole. Il faut aussi être bon gestionnaire, comptablement et administrativement parlant ».*

Antoine Fouchet (Le Meix) : *« Pour ma part, j'ai eu un BTS « Techniques et services en matériels agricoles » en 2017. Ma plus grande satisfaction, c'est d'avoir obtenu tous mes diplômes ! Mon plus grand regret est de ne pas avoir assez travaillé mon anglais car cette langue peut servir. Mon conseil aux plus jeunes : trouver le domaine qui nous plaît le plus, et ne pas négliger certaines matières. Je faisais référence à l'anglais mais il y a aussi et surtout la gestion, utile au quotidien ».*

Thomas Cotiby (Villy-en-Auxois) : *« Pour le diplôme, de mon côté, il s'agit d'un BTS « productions animales » obtenu à Fontaines. Je l'ai fait en apprentissage : il n'y a rien de mieux pour apprendre le métier, surtout lorsque l'on est hors-cadre familial. Mon regret, pendant mes études, est de ne pas avoir fait de stage laitier à l'étranger, comme au Canada ou en Nouvelle-Zélande. Je me suis installé relativement vite et cela n'a pas pu se faire avant. C'est le conseil que je donnerais aux jeunes : partez découvrir d'autres méthodes de travail, d'autres productions, cela ne peut qu'ouvrir l'esprit ! Une fois que l'on est installé, il est souvent trop tard pour le faire ».*

Yannick Salomon (Savoisy) : *« Mes études se sont terminées par un BTS Acse à La Brosse. La découverte de nombreux systèmes agricoles a été mon plus beau souvenir de cette formation, nous bougions beaucoup plus qu'en Bac, c'était très enrichissant. Cela permet de s'ouvrir un maximum l'esprit. En regrets, je n'en ai pas forcément, j'ai pu aller vite dans mon cursus scolaire, je n'ai pas perdu de temps en obtenant tous les diplômes à la suite. Un conseil : sortir, bouger s'intéresser à tout avant la fin des études. Les sorties en exploitations, il n'y a rien de mieux. Dans mon cas, je me suis installé dans la foulée du BTS : sans ces sorties durant la formation, je n'aurais pas vu grand-chose ».*

Florian Moreau (Labergement-Foigney) : *« J'ai fait un bac pro en alternance, acquis au lycée de Fontaines en 2019. Ma plus grande satisfaction est d'avoir choisi la voie de l'apprentissage ! Mon regret ? Peut-être le volet technique, qui est de moins en moins exigeant en termes de compétences. Cela est également valable pour le BTS, dans lequel l'épreuve de diagnostics parcellaires n'est plus au programme… Je ne sais pas si je suis de bon conseil mais les jeunes générations doivent selon moi se former en gardant un œil sur les pratiques du passé, tout en ayant un esprit ouvert mais critique sur les nouvelles disciplines ».*



Nous avons sondé tous ces jeunes Côte-d'oriens sur leur scolarité.

Benoît Leduc (Ménessaire) : *« J'ai eu ma Licence professionnelle « Agriculture, nouvelles technologies, durabilité » en 2014 à Dijon. Ce que j'ai le plus aimé durant mes études ? Toutes les compétences techniques que j'ai pu acquérir, également en BTS dans les années précédentes. Ma déception : selon moi, l'école ne prépare pas assez bien à devenir chef d'entreprise. Une fois lancé, il faut savoir organiser son emploi du temps, planifier ses différentes tâches et être le plus efficace possible, nous n'y sommes pas forcément préparés. Aux jeunes, je leur dirais de faire ce qu'ils aiment et d'aller au bout de leurs idées. Ne jamais baisser les bras, même en cas de doute ».*

Loïc Dumont (Ouges) : *« Dans mon cas, c'est un BPREA. J'ai arrêté trop tôt les études car j'avais eu un concours à l'Inrae. Dans le cas contraire, j'aurais poursuivi avec un BTS. Ma grande satisfaction d'avoir fait ce que j'aimais, depuis la 4e, jusqu'au bac à la MFR de Quetigny. L'alternance m'a permis d'acquérir de l'expérience et même plus que cela : j'ai repris une exploitation dans laquelle j'avais débuté comme stagiaire, avant d'être apprenti et salarié. Mon conseil aux jeunes : aller minimum en BTS, s'ils le peuvent ! L'agriculture ne demande pas seulement du travail physique, il y a aussi énormément de contraintes administratives et de réflexions économiques pour faire les bons choix. Tâcher également de découvrir plusieurs modèles d'entreprises et de façons de travailler avant de se lancer, ça peut aider ! ».*

Corentin Chassagnon (Saint-Julien) : *« Pour ma part, j'ai eu un BTS productions végétales à Quetigny en 2022. Ce que je retiens le plus en positif, c'est d'avoir rencontré et échangé avec d'autres étudiants qui étaient en cours d'installation, ou d'autres qui allaient faire d'autres métiers en rapport avec l'agriculture. Niveau regret : le niveau d'études en sortie de ce BTSA ne correspond pas du tout avec les compétences nécessaires pour exercer le métier d'agriculteur ou même de technicien agricole. Un conseil aux jeunes : faire le plus possible de formations, de stages, et échanger avec beaucoup de personnes pour approfondir ses connaissances ! ».*

Jérémy Leguy (Vitteaux) : *« J'ai terminé par un BTS Acse à Fauverney en 2015, avec la satisfaction d'avoir fait de la gestion d'entreprise, domaine très important aujourd'hui dans tout ce contexte agricole… Je me suis focalisé sur cette formation mais peut-être aurais-je dû aller sur quelque chose de plus général dans la gestion d'entreprise, afin de balayer plus large ? Pour les jeunes : avec de l'envie, il ne faut pas hésiter à se former sur le terrain et à découvrir l'agriculture au sens large. Nous touchons à beaucoup de domaines d'activité, nous avons de plus en plus d'installations diversifiées, c'est ce qui fait l'agriculture d'aujourd'hui ».*

Aimeric Gelot (Meulson) : *« Mon dernier diplôme est un BTS APV, agronomie et cultures durables, que j'ai eu en 2020 au lycée de Quetigny. Mon plus beau souvenir est un stage d'un mois aux Pays-Bas, très enrichissant et totalement dépaysant par rapport à ce que je peux voir dans le Châtillonnais ! Un regret à relever : à l'école, on nous pousse un peu trop vers l'idéologie écologique, il n'y a pas assez d'économie à mon goût. Et je trouve que certains profs qui arrivent dans le métier sont décorrélés de l'agriculture. Mon conseil aux jeunes générations : aller jusqu'en BTS pour sécuriser sa situation, on ne sait pas de quoi l'avenir est fait, il vaut mieux avoir un minimum de bagages pour éventuellement rebondir ».*

Paul Allemand (Chausseroze) : *« J'ai eu un BTS Acse par apprentissage. La voie de l'alternance m'a permis de me faire un réseau dans le monde professionnel, très utile aujourd'hui, à double titre car je suis hors cadre familial et je ne suis pas de la région, je viens du Puy-en-Velay dans la Haute-Loire. Mon unique regret est de ne pas avoir poursuivi par une licence élevage, cela ne s'est pas fait, c'est comme ça. Un conseil ? Il faut croire en ses rêves. Dans mon cas, on m'a toujours dit que je ne pourrai jamais m'installer car j'étais hors-cadre. J'y suis pourtant arrivé ! »*

Vincent Ferry (Châtillon-sur-Seine) : *« J'ai étudié à Cergy-Pontoise, pour ressortir avec un diplôme d'ingénieur de l'ISTOM, école spécialisée dans l'agro-développement international. J'ai découvert énormément de nouvelles choses, notamment lors de voyages en Mongolie, au Bénin, à l'Île Maurice et à la Réunion. Une seule petite déception, s'il y en avait une, cette formation a peut-être manqué d'aspects opérationnels et pratiques. Pour les jeunes qui sont actuellement en études : je leur dirais de prendre le temps avant de s'installer, il faut découvrir un maximum de choses, même en dehors de l'agriculture. Cela permet de mieux apprécier son sort, par la suite ».*

AG



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// LEGTA ET CFPPA DU MORVAN

Un intérêt prouvé

Le Legta et CFPPA du Morvan (Château-Chinon) ouvriront leurs portes pour faire découvrir leurs filières aux visiteurs le 14 mars, l'occasion de rencontrer d'anciens élèves…



Julie Gauthier.

Julie Gauthier, 18 ans, actuellement en BTS ACS'Agri au Legta de Challuy a suivi un parcours en filière PA au Legta du Morvan.

Afin de présenter les différentes filières proposées au Legta et CFPPA du Morvan, les établissements ouvriront leurs portes au public le 14 mars de 9 heures à 17 heures. À cette occasion, les potentiels futurs élèves pourront rencontrer les élèves et apprentis actuels ainsi que quelques anciens. Parmi eux, et pour entrevoir ce qu'apportent réellement ces établissements, Julie Gauthier, 18 ans, revient sur son parcours. *« L'enseignement au sein du Legta du Morvan est selon moi très personnalisé. Les professeurs, que ce soit en matières professionnelles ou en matières générales, sont à l'écoute et suivent le cas de chacun afin de nous aider au mieux suivant nos difficultés. L'enseignement est de qualité grâce à leur dévouement, nous avons acquis de nombreuses connaissances et avons pu échanger sur notre vision des choses et sur nos expériences personnelles ».*

Tremplin indéniable

Elle précise ensuite ce qu'elle a apprécié au sein du Legta. *« Durant mes années d'étude dans l'établissement j'ai d'abord aimé passer du temps avec mes amis car les années lycée sont les meilleures, on rigole bien. J'ai aussi beaucoup aimé les nombreuses visites dans des exploitations agricoles alentours qui nous ont fait découvrir différents systèmes et productions, ainsi que les stages en entreprise. Il n'y a rien de mieux que le terrain pour apprendre et mettre en œuvre ses connaissances ».*

Plus spécifiquement, elle pointe : *« je suis actuellement en première année de BTS ACS'Agri à Challuy, et j'ai pu grâce à Mme Blin, enseignante au Legta du Morvan, trouver un stage me permettant de découvrir une exploitation en système naisseur-engraisseur pratiquant l'insémination animale, le tout allié avec un système de cultures céréalières. Mme Blin m'a également mis en contact avec une famille d'exploitants agricoles québécoise afin que je puisse réaliser un stage de découverte au Canada en juin prochain. Une expérience que je ne vivrais qu'une fois ! Par la suite, j'aimerais, après quelques années en tant que salariée agricole, reprendre l'exploitation de mon père en bovins allaitants sur la commune d'Arleuf ».* Forte de ce parcours et de ses projets, elle conclut : *« Je recommande le Legta du Morvan pour découvrir un milieu professionnel qui nous plaît, il n'y a pas mieux, les cours sont intéressants, l'équipe pédagogique est à l'écoute et compétente. Les locaux sont pratiquement neufs, ce qui rend l'atmosphère de travail agréable avec en plus une belle vue sur le Morvan ! Pour moi, le Legta était comme une famille, j'ai énormément apprécié passer du temps et échanger avec mes camarades mais aussi avec mes professeurs. Ce fut d'ailleurs un plaisir d'y retourner lors de la remise des diplômes en janvier dernier ! Nous avons également prévu de tous nous retrouver lors de la journée portes ouvertes du Legta le 14 mars ».* Le rendez-vous est donc donné…

Chloé Monget



Lors de la porte ouverte du Legta et du CFPPA du Morvan, un marché de producteurs sera proposé en parallèle des visites et autres animations prévues, comme l'an dernier.





// OVINPIADES COLLECTIVES

Cinq jeunes icaunais ont représenté la Bourgogne

À l'occasion des « ovinpiades collectives » organisée par Inn'ovin dans le cadre du Salon de l'agriculture, cinq étudiants du Lycée agricole d'Auxerre la Brosse sont montés à Paris pour représenter la Bourgogne.

Nous retrouvons les cinq étudiants du Lycée agricole d'Auxerre la Brosse qui ont représenté la Bourgogne Franche-Comté, le samedi 21 février, au Salon international de l'agriculture pour le concours des ovinpiades collectives organisée par Inn'ovin. Parmi eux, Sophie Dapvril, étudiante en 1re année de BTS en Productions Animales (PA), Léa Loiseau, étudiante en terminale générale, Alix Kabalzan, Louis Roux et Martin Rouyer, tous trois étudiants en 1re année de BTS ACSE. Tout commence en septembre 2025, lorsque leur professeure de zootechnie, Anne Moreau, leur propose de participer au Concours. « *Pour la plupart, nous avions candidaté au concours des ovinpiades individuelles, et sachant que nous n'avions pas été retenues, nous voulions tenter l'épreuve collective* », confie Léa Loiseau. C'est d'ailleurs à son initiative que le groupe se crée, avec chacun ses compétences. Pour Martin, c'est le montage, pour Louis, c'est le drone… Et ce sont justement des compétences qui sont nécessaires pour réaliser une vidéo avec pour objectif « *d'utiliser un drone pour illustrer de quelles manières les brebis contribuent à la valorisation d'un territoire* ». Pour autant, les cinq étudiants ne se laissent pas démonter. Alix, fils d'éleveur ovin propose alors d'aller sur sa ferme car « *les brebis sont en plein air intégral* », *ce qui fera donc « de beaux plans »*. En les regardant raconter, Anne Moreau sourit en ajoutant que le but était de, « *faire profiter d'une expérience, de les pousser à s'engager sur des projets et de montrer que nous travaillons également sur le volet élevage* ».



EPL des Terres de l'Yonne

De gauche à droite : Alix Kabalzan, Louis Roux, Martin Rouyer et Léa Loiseau.

L'esprit de la compétition

Après avoir découvert que le projet a eu le succès escompté et que « *nous sommes finalistes au niveau régional* », le groupe s'est motivé à « *monter au SIA* ». Malheureusement, suite à des soucis de santé, ce sont seulement les deux filles, Léa Loiseau et Sophie Dapvril qui ont eu la chance de passer la phase finale. « *C'était super stressant, nous devions faire visionner notre projet, faire une présentation de cinq minutes et terminer par une phase questions-réponses* », témoigne Sophie. Pour une première, la professeure est « *super fière qu'elles aient pu terminer le concours* », malgré l'air déçu. « *On pense que ce qui nous a fait défaut, c'est que nous n'avons pas travaillé assez la présentation* », explique-t-elle avant d'ajouter que « *nous sommes arrivés derniers à la finale* ».

Cependant, « *remporter un concours au niveau national du premier coup, c'est mission impossible. La majorité du temps, c'est sur de nombreuses années que les candidats comprennent les logiques et remportent les épreuves* », affirme-t-elle à ses élèves. Face à eux, se trouvaient des personnes entre 16 ans et 24 ans, pouvant être au sein d'études supérieures. Cette information n'est pas tombée dans l'oreille d'une sourde. Léa Loiseau et le reste de l'équipe sont déjà prêts à concourir dès l'année prochaine, « *on ne lâchera rien* ».

La plupart du groupe se destine à l'élevage, et notamment à l'élevage ovin pour Alix Kabalzan.

Charlotte Sauvignac

// EN SAVOIR +

Retrouvez la vidéo du projet en vous rendant sur notre site www.agribourgogne.fr à l'aide du QR code suivant.







EPL des Terres de l'Yonne

Léa Loiseau et Sophie Dapvril à la finale des «ovinpiades collectives» au SIA, le samedi 21 février.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// GESTES ET POSTURES AU TRAVAIL

58

Sensibiliser les élèves sur l'impact corporel

Le 22 janvier, une formation sur les gestes et postures était dispensée aux élèves du Legta du Morvan, en partenariat avec la MSA de la Nièvre et Atome QVT.



Legta du Morvan

Évan, élève de seconde au Gaec Planvoy à Lormes, poussant une botte de foin avec une mauvaise posture sous le regard de Florian Aimasso, co-fondateur de Atome QVT.



Legta du Morvan.

Les élèves de terminales furent accueillis au Gaec Deboux à Chougny pour pratiquer les conseils prodigués durant la formation « Ergonomie et posture au travail en milieu agricole ».

Les élèves de terminale en Bac Pro Conduite et gestion de l'entreprise agricole et de seconde Productions animales au Legta du Morvan (Château-Chinon), ont suivi une formation « Gestes et postures au travail dans le milieu agricole » en collaboration avec la MSA de la Nièvre et Atome QVT, le 22 janvier. Le tout en situation dans des exploitations. La matinée était consacrée aux terminales et s'est tenue au Gaec Deboux à Chougny. L'après-midi fut réservée aux secondes qui se rendirent au Gaec Planvoy à Lormes. Pour les deux classes, l'objectif de cette formation était de sensibiliser les élèves sur l'impact du travail agricole sur le corps, de réduire les risques de blessures et de soulager les douleurs chroniques liées à ces professions (douleurs des bras, carpiens, cervicales, lombaires, genoux, etc. en raison de la fréquence des actes répétitifs). Catherine Blin, enseignante de zootechnie au Legta du Morvan, introduit : *« C'est en voyant un reportage sur cette formation dispensée par la MSA de l'Yonne aux agriculteurs de ce département que l'idée m'est venue de l'organiser pour nos élèves, avec le soutien de Raphaëlle Laisse-Redoux, conseillère en prévention des risques à la MSA de la Nièvre et en lien avec le cofondateur d'Atome QVT, Florian Aimasso. En effet, au fil des nombreuses promotions que j'ai pu accompagner durant ma carrière, je constate que les jeunes sont devenus très sédentaires avec une alimentation déséquilibrée tout en étant trop riche et ce malgré le fait de leur répéter que l'épanouissement passe par une alimentation saine et équilibrée (pour maintenir une certaine immunité) alliée à des activités sportives et mentales régulières. Le tout sans oublier un sommeil réparateur, et donc en délaissant un peu le temps passé sur les écrans ».*

Dès maintenant pour l'avenir

Ainsi, durant la formation, les élèves ont pu découvrir les clés quotidiennes à mettre en place pour se préserver au travers de l'alimentation, de l'hydratation ou d'activités diverses et variées, mais également ont pu mettre en pratique les conseils de postures, notamment pour le port de charges lourdes, prodigués par Florian Aimasso. Catherine Blin conclut en s'adressant aux élèves ayant suivi la formation : *« J'espère que vous mettrez en application tous ces conseils, car force est de constater qu'en revoyant d'anciens élèves à mi-carrière ils ont déjà de gros problèmes de troubles musculaires et squelettiques. Et enfin, je rappelle que nombre d'anciens exploitants à la retraite ne peuvent pas en profiter pleinement à cause des séquelles engendrées par leur métier durant des années ».* Durant la rencontre au Gaec Planvoy à Lormes, Pascal Meulé a d'ailleurs pointé : *« Nous avons fait construire de nouvelles stabulations en prenant en compte les points négatifs de celle existante pour éviter de recréer de la pénibilité au quotidien. Cela est notamment passé par la suppression d'une marche entre le couloir et les cases pour ce nouveau bâtiment ».* À cette occasion, Antonin, 17 ans en Bac Pro 2 CGEA, souligne : *« Je ne pensais pas que quelques minutes d'échauffement ou d'étirements avant de commencer à travailler pouvaient nous permettre de préserver notre dos ou notre corps de manière générale ».* De son côté, Dylan, 17 ans en Bac Pro 2 CGEA, réagit : *« Cela est intéressant de constater que notre premier outil de travail est notre corps. Tant que nous sommes jeunes, nous ne nous rendons pas forcément compte que la préservation de celui-ci est importante pour notre avenir ».*

Pour Yanis et Mathis, 17 ans en Bac Pro 2 CGEA : *« cette formation nous a permis d'aborder notre métier d'une autre façon ».* Lucile, 15 ans en seconde PA, conclut : *« Tout cela nous a permis de prendre réellement conscience de l'importance de nous préserver dès maintenant et d'avoir une hygiène de vie saine ».* En attendant de voir si réellement le message est bien passé, le Legta du Morvan et le CFPPA du Morvan organisent une porte ouverte le 14 mars de 9 heures à 17 heures pour faire découvrir leurs filières, le tout avec un marché de producteurs proposé en animation.

Catherine Blin, Legta du Morvan



// AQUAFORUM

Ça coule de source

Le 5 février, les élèves de BTS Gemeau du Legta de Challuy organisaient le traditionnel Aquaforum, avec la venue d'une dizaine de professionnels.

Valentin Alvarez (20 ans), Aissatou Sonko et Florent Barle (tous les deux 19 ans), en 2e année de BTS Gemeau au Legta de Challuy, ont orchestré l'Aquaforum le 5 février, au sein de l'établissement. Ainsi, une dizaine de professionnels du secteur étaient réunis pour l'occasion afin de présenter leur métier aux camarades des jeunes organisateurs. Ces derniers stipulent d'ailleurs : *« Mener à bien cet événement est une véritable fierté personnelle car nous avons eu des responsabilités en plus et nous espérons sincèrement que les élèves repartiront en ayant appris quelque chose, avec des contacts, des idées ou des pistes de réflexions »*. Les activités proposées étaient articulées en ateliers afin que, par petit groupe, les élèves puissent avoir un contact privilégié avec les professionnels. Ainsi, ils ont pu découvrir, des démonstrations de topographie ou encore faire des travaux pratiques de chimie. Des micro-conférences étaient distillées durant l'événement et animées par Éric Montupet, technicien du bureau d'études Eau-Assainissement de Nevers Agglomération et ancien élève Gemeau du Legta. Il explique : *« Je suis présent aujourd'hui car je suis attaché à mon ancien établissement, puisque j'ai fait partie de la toute première promotion des Gemeau. De plus, j'apprécie de faire partager toutes les facettes des métiers de l'eau aux étudiants. C'est aussi l'opportunité de leur montrer qu'une expertise solide existe au sein de l'agglomération de Nevers. Une maîtrise technique du cycle de l'eau en interne est une force pour notre territoire à mon sens. Ce moment de partage en tant que professionnel durant cet évènement organisé par les étudiants est l'occasion pour moi de contribuer à l'épanouissement de jeunes talents »*.

Prise de conscience

En plus, l'Aquaforum fut aussi l'occasion de rappeler un point central, selon Valentin, Aissatou et Florent : *« L'eau est un bien commun, nous sommes donc tous concernés. Il est actuellement important de prendre conscience qu'elle devient de plus en plus rare et d'être responsable face à son utilisation ; même à notre niveau. Avoir une vision globale de la filière permet de voir que toutes les spécificités des métiers sont liées aux autres. En parallèle, face au changement climatique, aux sécheresses ou encore aux périodes d'étiages, il est nécessaire de bien savoir gérer la ressource et de limiter sa perte. Pour nous, il s'agit là d'un des enjeux d'aujourd'hui mais aussi de demain »*. Dans la même veine, Éric Montupet stipule : *« Pour l'agglomération de Nevers, la grande problématique est la gestion patrimoniale, avec la capacité d'investir au bon endroit au bon moment. Les services travaillent à un plan d'investissement. Les problématiques de pollution des eaux souterraines et superficielles se multiplient, avec déjà, des ressources abandonnées car trop difficiles à rendre utilisables. Un durcissement de la réglementation est à prévoir avec des actions demandant une grande expertise et des investissements significatifs »*. La question de la gestion de l'eau est donc dans tous les esprits, que ce soit le 5 février lors du forum de l'eau ou dans le quotidien de chacun…

Chloé Monget



Outre l'agglomération de Nevers, représentée par Éric Montupet (ici en photo), le forum réunissait : SADE, SDE, SAUR, la Fédération de pêche départementale, Loire Nature, l'OFB, ASPANS, Machery Nagel, Association des Moulins, VEGA, Tricell et Sewerin.

// RENATURATION DES COURS D'EAU

En savoir plus sur la « low tech »

Le 12 mars, une conférence sur la renaturation des cours d'eau avec la présentation des méthodes de la *low tech* aura lieu au Legta de Challuy à partir de 18 heures.



Olivier Boulard

Le projet de renaturation du cours d'eau du Legta de Challuy sera mis en exergue parmi d'autres expériences durant la conférence du 12 mars.

Organisée par Enzo Bisutti, Zian Duverger et Tristan Save (BTS Gemeau 2e année au Legta de Challuy), une conférence se tiendra le 12 mars, à partir de 18 heures au Legta de Challuy, sur le thème de la renaturation des cours d'eau. Pour les trois organisateurs, le choix de ce thème pour leur projet d'initiative et de communication (PIC) était tout à propos : *« Nous avons découvert les techniques de la « low tech » durant une présentation du projet de renaturation du cours d'eau de l'exploitation du lycée, par Guillaume Gillon, afin de recréer des prairies humides. En nous y intéressant un peu plus, nous avons trouvé qu'il pourrait être pertinent d'apporter plus d'informations sur le sujet aux acteurs des territoires, que ce soit les collectivités ou les agriculteurs, c'est aussi pour cela que la conférence est gratuite et ouverte à tous »*.

Panorama complet

Plus en détails, la renaturation sera dépeinte sous trois axes, avec une présentation générale de la renaturation par le principe de la « low-tech », avec notamment la mise en lumière de projets déjà réalisés. Le second axe sera l'analyse du projet de mise en place sur le lycée et le troisième la mise en exergue des méthodes traditionnelles. Pour illustrer au mieux ce panorama, les trois organisateurs ont convié plusieurs intervenants dont : Guillaume Gillon, responsable de l'exploitation de l'EPL de Challuy, ou encore Clément Delis, membre de l'association Mapca. Enzo, Zian et Tristan poursuivent : *« Les méthodes de renaturation sont multiples et variées. Mais, certaines sont plus coûteuses que d'autres. Dans un contexte économique que l'on connaît, il nous semblait donc indispensable de proposer de nouvelles solutions, assez peu connues, mais qui ont fait leurs preuves et ce sans trop débourser. Pour nous, les techniques de la « low-tech » permettent de prendre en compte les problématiques environnementales, économiques ou agricoles, sans éluder un parti plus qu'un autre »*. La conférence sera suivie par un temps de débat et un pot convivial. L'invitation est donc donnée pour le 12 mars à 18 heures au Legta de Challuy.

Chloé Monget

Renseignements à tristan.save@orange.fr ou au 06 45 61 73 54 (Tristan Save).



// CFA DE CHALLUY

Deux filières à découvrir

Les apprentis en Bac Pro aménagements paysagers (AP) et Bac Pro conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA), se sont investis pour animer, à Challuy, la journée porte ouverte de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny du 7 mars. Ainsi, ils proposeront une exposition de matériel ainsi qu'une présentation des équipements de protection individuelle (EPI – soutenue par la MSA de Bourgogne) afin de faire découvrir ces deux filières. Le jour J, ils répondront également aux questions des visiteurs de 9 heures à 17 heures au CFA de Challuy.

Chloé Monget

Renseignement : 06 41 26 18 93 (Baptiste Lapeyre, apprenti en CGEA).



Les apprentis en Bac Pro aménagements paysagers (AP) et Bac Pro conduite et gestion de l'entreprise agricole (CGEA) seront présents le 7 mars pour répondre aux questions.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

// 15E NUIT DE L'ORIENTATION

58 Toujours très suivie

L'orientation est un moment charnière pour les jeunes. La Chambre de commerce et d'Industrie de la Nièvre propose une soirée spéciale pour les aider dans leur choix…



Crédit photo : CCI 58.

La 15e édition de la Nuit de l'Orientation a réunis 1125 visiteurs.

Afin d'épauler les jeunes dans leur orientation professionnelle, la Chambre du commerce et de l'industrie de la Nièvre organise une soirée dédiée à la présentation des métiers. Pour cette année, le rendez-vous fut fixé le 30 janvier dans ses locaux à Nevers. Ainsi, les 1 125 visiteurs ont pu découvrir un large panel de professions allant de gendarme à diététicien, avec près de 70 métiers étaient représentés par 50 professionnels. Les jeunes ont également pu échanger avec les professionnels du *« Pôle nature, animaux et environnement »*, regroupant : auxiliaire spécialisée vétérinaire, garde forestier, métiers de l'agriculture, soigneur animalier faune sauvage locale, vétérinaire.

Du concret

Si comme l'an dernier les casques de réalité virtuelle étaient à disposition des visiteurs, afin d'explorer 245 métiers, d'autres firent leurs apparitions dans le *« Pôle métiers émergents »* qui rassembla : cybersécurité, infirmier en pratique avancée, marketing manager, métiers de l'IA, télé-pilotage de drones pour la sécurité intérieure. En quelques chiffres, cette 15e édition, encore une fois avec entrée libre et gratuite, concentra 954 entretiens en speed dating avec les professionnels et 114 entretiens réalisés pour des conseils en orientations et les mini-stages découverte ; preuve que la curiosité des jeunes pour la réalité des métiers est toujours présente. Si cette 15e édition se termine, la prochaine est déjà prévue pour 2027, alors à vos agendas.

Chloé Monget d'après communiqué

Plus d'infos : https://nievre.cci.fr/

// EPLEFPA DU MORVAN

58 Entrevoir d'autres cultures

Dans le cadre de la mise en place d'un projet collectif, faisant partie de la formation de la classe de première Bac Pro Sapat de l'Eplefpa du Morvan (Château-Chinon), les élèves ont pu concevoir et mettre en place une exposition interculturelle nommée « zoom sur nos cultures », du 14 au 17 janvier à la salle Louise Michel de Château-Chinon. Cet événement a été conçu avec la Cimade 58, et avec d'autres intervenants comme le Lycée François Mitterrand (exposition de photos et dessins), l'école élémentaire de Château-Chinon (fabrication de mannequins en bois), l'association la Casbah (dégustation de boissons du monde), la mairie de Château-Chinon et le soutien financier du Conseil Régional par le biais du dispositif Tandem Solidaire. Avant de concevoir l'exposition, les élèves ont pu rencontrer à plusieurs reprises des représentants de la Cimade 58 et des personnes exilées en attente de régularisation. Ces échanges ont été très riches et ont permis à chacun de se découvrir et de découvrir leurs cultures respectives par le biais d'ateliers artistiques, de photo-langage, de discussions… Un des thèmes phares abordés a été « le chez moi idéal », mettant en exergue que la diversité prime pour ce concept. Ainsi, l'exposition était donc hybride entre exposition de photos, stands axés sur le bien-être, jeux, découverte culinaire. En plus d'avoir acquis des compétences en méthodologie de projet, les jeunes ont pu s'approprier une certaine empathie pour les autres tout en comprenant mieux d'autres horizons ; en somme, une expérience faites de rencontres et de réussites.



Muriel Veyne

Les élèves de l'Eplefpa du Morvan se sont pleinement investis durant les ateliers et la conception de l'exposition.

Muriel Veyne (EPLEFPA du Morvan)







// LYCÉE VITICOLE DE BEAUNE

Sébastien Meunier, nouveau directeur

Depuis la rentrée de septembre, le lycée viticole de Beaune est placé sous la direction de Sébastien Meunier. Il ambitionne de développer une nouvelle offre de formations de niveau Bac + 3.

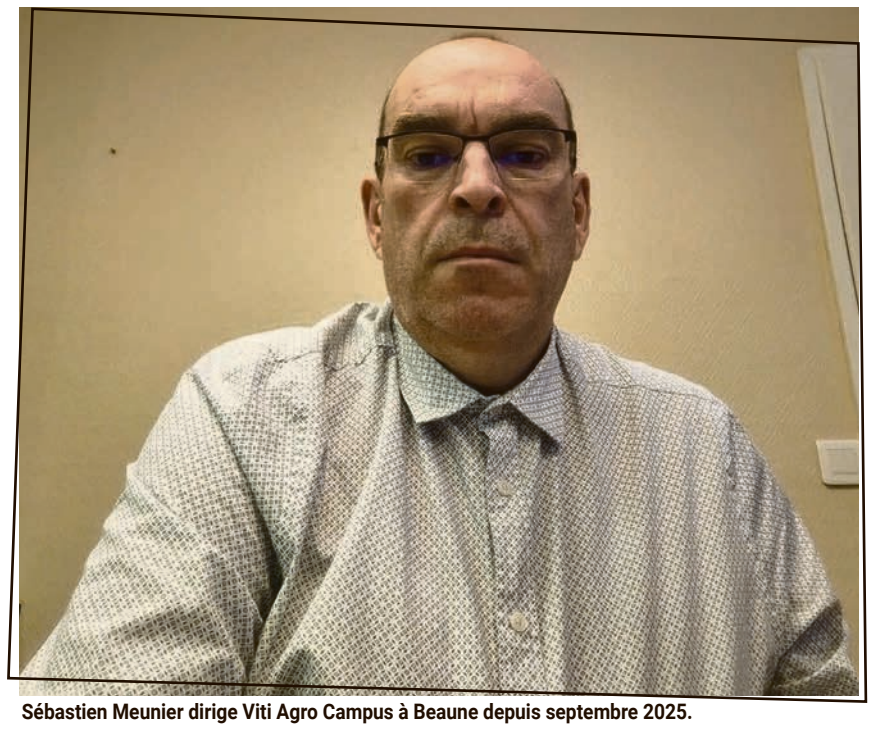
« Quand je passais le concours afin d'être titulaire de la fonction publique du ministère de l'Agriculture, je m'étais toujours dit que mon ambition serait de diriger un jour un beau lycée viticole. » L'ambition est aujourd'hui comblée pour Sébastien Meunier, nouveau directeur du lycée viticole de Beaune (Viti Agro Campus) depuis le 1er septembre dernier.

À 52 ans, ce natif de la Champagne a trouvé là un poste et une mission qui correspondent à ses objectifs professionnels. Pas mal pour quelqu'un qui, licencié en droit et en administration publique, a découvert l'enseignement agricole un peu par hasard. Mais ce secteur, il ne l'a ensuite plus jamais quitté. Entamé en 1999, son parcours professionnel l'a emmené dans différents établissements, d'abord dans l'Aube, à Troyes, puis en Côte-d'Or, à Châtillon-sur-Seine, à la direction du lycée de La Barotte, de 2013 à 2017.

Changement radical de région ensuite : il se retrouve dans l'Aude, à Castelnaudary, comme directeur adjoint sur de la formation continue et de l'apprentissage. La suite se déroule encore dans le Sud, à Perpignan, cette fois-ci où Sébastien Meunier prend, en 2021, la direction d'un Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (Eplefpa).

Déployer une offre à Bac + 3

C'est finalement en 2025 qu'il fait son retour en Bourgogne en prenant la direction de l'établissement beaunois. Le challenge est d'importance, tant l'établissement fait référence dans le monde du vin, en France et à l'international. *« J'ai aujourd'hui plusieurs objectifs,* précise le nouveau directeur : *le déploiement, sur les deux prochaines années, d'une offre de formation à bac + 3, que ce soit en formation continue ou en apprentissage. Cette évolution est rendue possible par la Loi d'orientation agricole qui déploie des bachelors agro. Je souhaite aussi développer une offre similaire mais sur la partie « commercialisation des vins ». Nous sommes actuellement en réflexion sur ces thèmes et nous avançons vite. »* L'un des enjeux liés au poste de directeur du lycée viticole de Beaune, c'est de travailler avec d'autres établissements viticoles de la région et, en particulier, avec le lycée de Mâcon-Davayé, en Saône-et-Loire, afin de faire émerger des réponses concertées aux besoins en formations des professionnels du secteur. Le tout dans un contexte qui prend en compte le changement climatique mais aussi les évolutions de la consommation du vin. *« Le but,* ajoute-t-il, *est de permettre à nos jeunes de mieux affronter ce que sera la viticulture, demain. »*



Sébastien Meunier dirige Viti Agro Campus à Beaune depuis septembre 2025.

Le lycée viticole de Beaune organise des Portes ouvertes le samedi 7 mars de 9 heures à 16 heures et, en parallèle, les 6 et 7 mars il proposera la troisième édition de l'évènement « La Vitinnove » organisé en partenariat avec le pôle d'innovation en agroécologie Agronov, et dont l'entrée sera gratuite. Deux jours consacrés aux solutions techniques innovantes au service du monde viti et vinicole et, pour la première fois, ouvert aux professionnels. *« Avoir un salon de l'innovation sur Beaune,* conclut Sébastien Meunier, *alors que la ville ne dispose pas d'un salon spécifique viti-vinicole, cela nous semble très important et c'est notre rôle de le faire exister, voire de le développer à l'avenir. »*

Berty Robert

// PARCOURSUP

Plus de 30 000 places à pourvoir dans l'enseignement agricole

Parcoursup, c'est aussi pour l'enseignement agricole : plus de 150 formations y sont proposées, du certificat de spécialisation agricole au diplôme d'ingénieur agronome ou vétérinaire. Vous avez jusqu'au 12 mars pour exprimer vos choix.

Avec 15 000 places en voie scolaire et plus de 15 000 places en apprentissage, l'enseignement agricole est un acteur-clé de la réussite éducative en France. Il connaît notamment des taux d'insertion dans l'emploi excellents : six mois après l'obtention de leur diplôme, 50 % des élèves et étudiants de l'enseignement technique agricole ont trouvé un emploi. À un an, ces taux montent à 60 %. Cette dynamique s'explique par le modèle singulier de l'enseignement agricole, qui propose une pédagogie innovante et adaptée à la diversité des profils ainsi que par l'attractivité des secteurs de l'agriculture, l'alimentation, l'agroéquipement, l'environnement et l'aménagement paysager, auxquels forme l'enseignement agricole et qui affichent une forte demande et des opportunités d'emploi stables. Sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, l'enseignement agricole est le deuxième système éducatif en France. Il propose des formations techniques et supérieures et compte près de 221 000 élèves, étudiants et apprentis au sein de plus de 800 établissements, dont 550 répertoriés sur Parcoursup, répartis sur l'ensemble du territoire, ce qui garantit aux élèves de nombreuses formations près de chez eux. Fortement ancrés dans leur territoire, ces établissements disposent de 192 exploitations agricoles et 41 ateliers technologiques et centres équestres, outils concrets de mise en pratique des apprentissages, d'expérimentation et d'innovation.

Formation	Apprentissage	Voie scolaire	Total général
BTS Agricole	12 366	13 108	25 433
Certificat de Spécialisation Agricole	3 457	0	3 457
Classe préparatoire scientifique	0	186	186
Formation des écoles d'ingénieurs et paysage	0	1247	1247
Formations des écoles vétérinaires	0	400	400
Total enseignement agricole	**15 782**	**14 941**	**30 723**

Détails des places à pourvoir dans l'enseignement agricole.

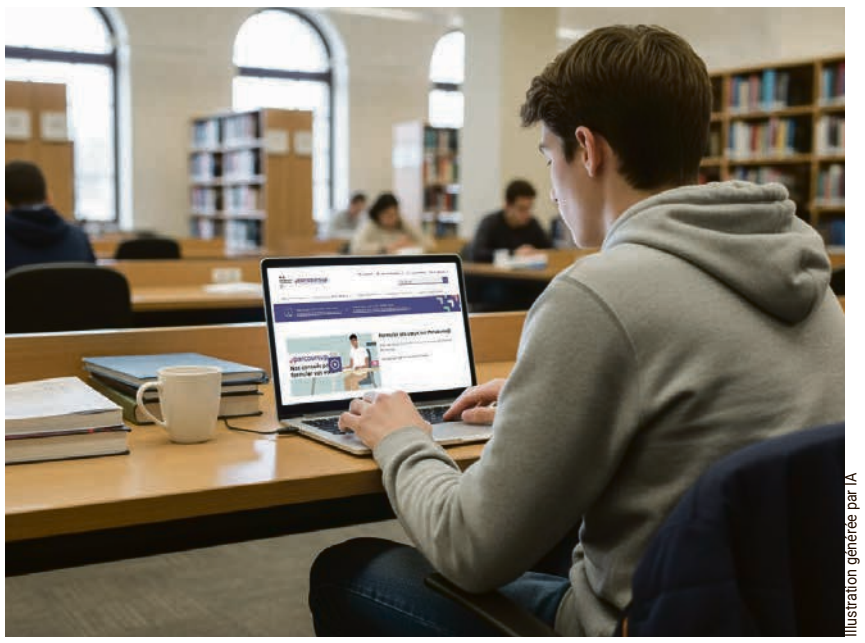


Illustration générée par IA

Les futurs étudiants ont jusqu'au 12 mars pour formuler leurs vœux sur Parcoursup.

L'ouverture à l'international est également un trait significatif : chaque année, 6 000 élèves de l'enseignement agricole participent à des programmes de mobilité Erasmus + Pour plus d'informations sur les formations proposées et les modalités d'inscription, rendez-vous sur www.laventureduvivant.fr.

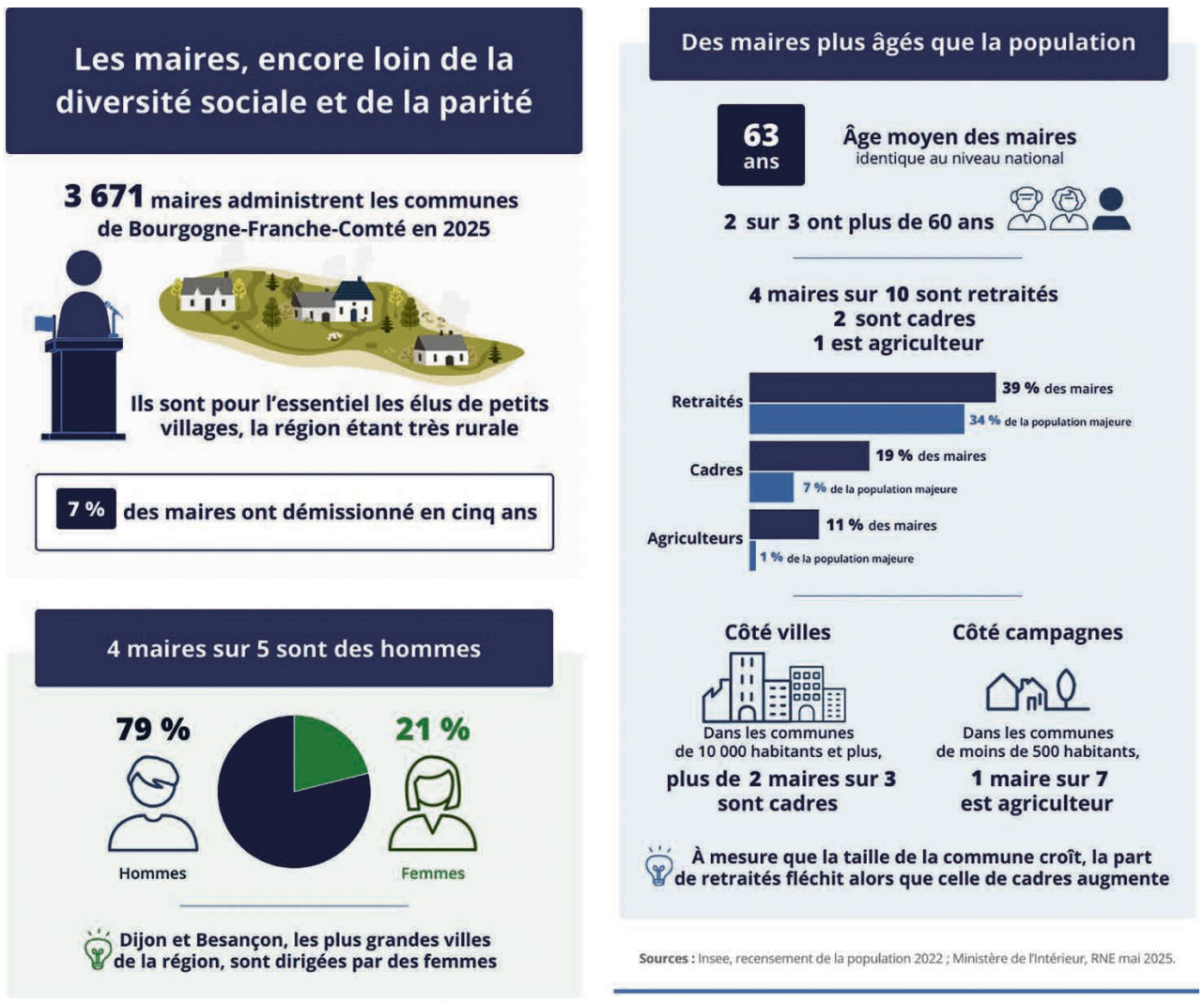
D'après communiqué

COLLECTIVITÉS

// ÉLECTIONS MUNICIPALES

Maires, qui êtes-vous ?

À l'approche des élections municipales, l'Insee Bourgogne Franche-Comté a dressé un panorama sociologique des maires de notre région. Les agriculteurs y sont plutôt bien représentés, en comparaison de leur poids démographique dans la population totale.



Insee

Cette infographie résume la composition de la population des maires de Bourgogne-Franche-Comté.

La diversité de la société française se retrouve-t-elle parmi les maires ? Cette question a été soulevée par l'organisme de statistiques Insee, à travers une étude menée à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté (BFC). Le but étant de voir si ces élus locaux sont véritablement le reflet de la composition de nos sociétés, rurales ou citadines. Une bonne occasion, pour Terres de Bourgogne, d'évaluer le poids de la sphère agricole parmi ces élus, en très grande partie ruraux, en BFC. La région est « riche en maires » : on en compte 3671, soit 13 maires pour 10 000 habitants. Notre région est ainsi la mieux dotée de France dans ce domaine par rapport à son nombre d'habitants, la moyenne de la France métropolitaine étant à 5 maires pour 10 000 habitants. Cela s'explique aussi en partie par le fait que la BFC compte beaucoup de petites communes : 86 % d'entre elles ont moins de 1 000 habitants (c'est 71 % pour la moyenne française). Depuis les dernières élections de 2020, un maire sur 10 a changé dans la région : 7 % pour cause de démission. Pour le reste, la raison de ce changement est liée à un décès.

Beaucoup de retraités

Les maires sont majoritairement des personnes d'âge mûr. En BFC, deux tiers d'entre eux ont 60 ans ou plus. Près de 6 maires sur 10 sont retraités ou cadres. La première catégorie socioprofessionnelle qu'on trouve parmi les maires est celle des retraités (39 % des maires de BFC) : leur statut de personnes expérimentées et plus disponibles n'est sans doute pas étranger à cette proportion, pour des mandats qui réclament beaucoup d'investissement personnel. On trouve ensuite 19 % de cadres et 12 % de professions intermédiaires. Quant aux agriculteurs, où se situent-ils dans cet ensemble ? Avec 420 maires agriculteurs en BFC, ils représentent 11 % des maires (des personnes avec un fort ancrage territorial et souvent, la présence de leur exploitation sur la commune). Les agriculteurs sont aussi assez logiquement plus présents dans les petites communes : 14 % des maires dans les communes de moins de 500 habitants, 8 % dans celles de 500 à 999 habitants et 4 % dans celle de 1 000 à 3 500 habitants. La plus grosse proportion de maires agriculteurs se trouve dans la Nièvre (16 %, contre 11 % pour l'ensemble de la BFC), on trouve ensuite à égalité la Côte-d'Or et l'Yonne (13 %) puis le Doubs (11 %). Dans le Territoire de Belfort, ils ne sont que 2 %.

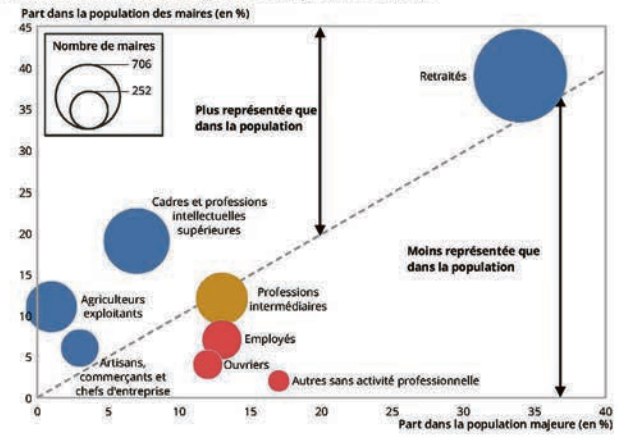
Présents chez les jeunes

Il est aussi intéressant d'observer la composition sociologique des jeunes conseillers municipaux régionaux de BFC (des élus de moins de 35 ans) qui représentent, d'une certaine manière, l'avenir : les agriculteurs représentent 15 % de ces élus, avec une pointe à 23 % dans la Nièvre contre seulement 12 % en Côte-d'Or et 14 % dans l'Yonne. Enfin, dernier point concernant le poids des agriculteurs parmi les maires de BFC : leur niveau de représentation en tant que maire, par rapport à leur poids démographique dans la population globale. Clairement, en BFC, ils sont de loin la catégorie la mieux représentée parmi les maires (11 %, alors qu'ils ne sont que 1 % de la population globale). En comparaison les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 19 % des maires contre 7 % de la population, et les retraités 39 % des maires contre 34 % de la population. À l'inverse, les employés, qui sont 13 % de la population, ne représentent que 7 % des maires. Au global, en dehors des retraités, des cadres et des agriculteurs, les autres catégories socioprofessionnelles représentent 19 % des maires : 7 % d'employés, 6 % d'artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, 4 % d'ouvriers et 2 % sans activité professionnelle. Enfin, seuls 21 % des maires sont des femmes, même si la féminisation a progressé ces dernières années. L'étude de l'Insee révèle donc de vraies disparités entre le profil sociologique des maires de BFC et celui de la population dans sa globalité. Le scrutin à venir changera-t-il la donne ? Réponse le 22 mars au soir.

Berty Robert

Un profil différent de celui des électeurs

Représentativité des maires selon leur catégorie socio-professionnelle



Insee Source : Ministère de l'Intérieur, RNE mai 2025 ; Insee, RP 2022

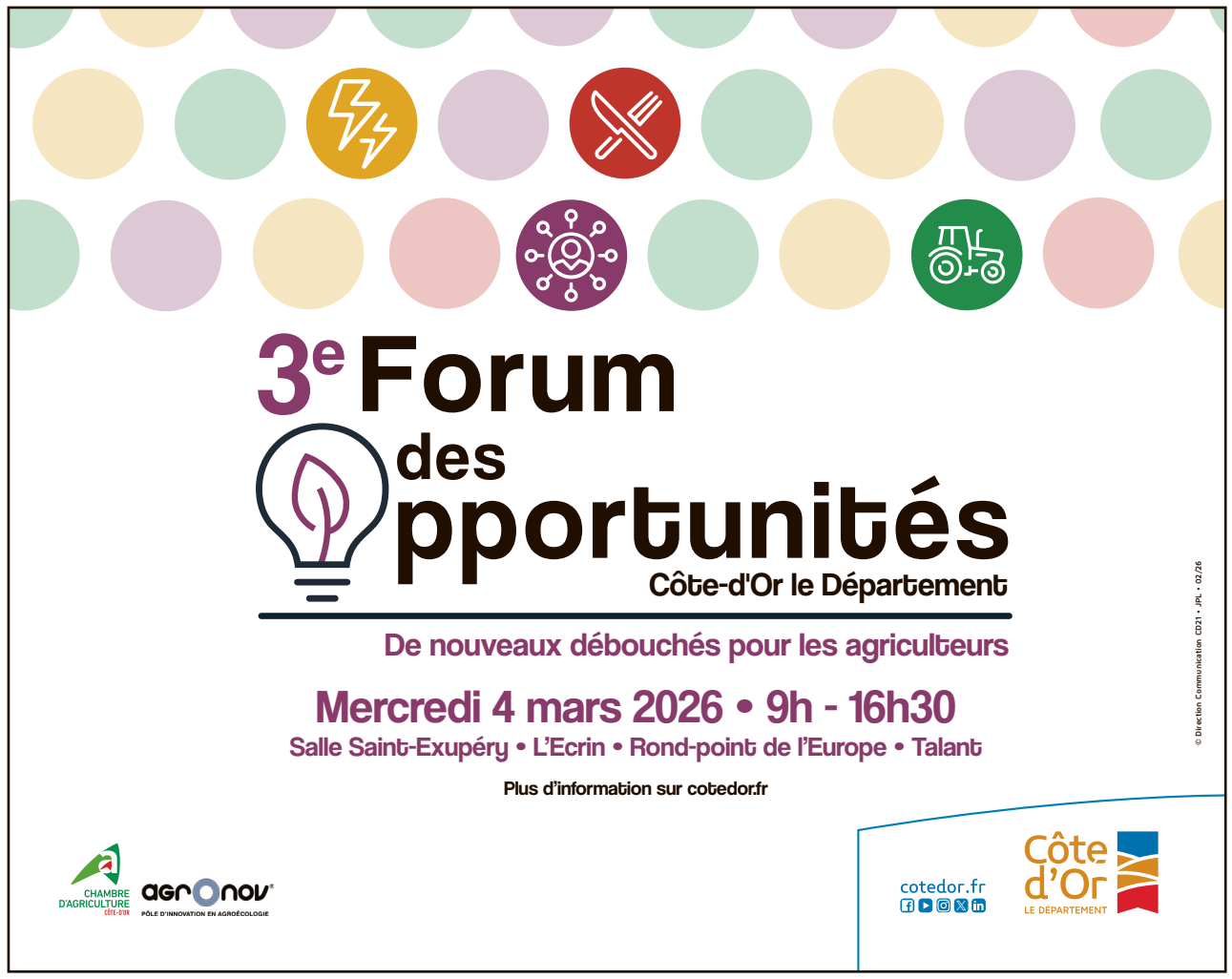
Ce graphique montre que, comparativement à la structuration de la société en BFC, les agriculteurs font partie des catégories les plus représentées parmi les maires.

Données départementales sur les maires en 2025

Données départementales sur les maires

Département	Effectifs	Répartition par catégorie sociale (en %)			Répartition par âge (en %)			Répartition selon la population de la commune administrée (en %)			Répartition par sexe (en %)	
		Retraités	Cadres	Agriculteurs exploitants	Moins de 45 ans	Entre 45 et 74 ans	75 ans ou plus	Moins de 1 000 habitants	De 1 000 à 10 000 habitants	Plus de 10 000 habitants	Hommes	Femmes
Côte-d'Or	697	32	20	13	6	82	12	89	10	1	77	23
Doubs	563	37	19	11	6	84	10	81	18	1	79	21
Jura	492	40	19	10	6	82	12	90	10	0	81	19
Nièvre	300	37	18	16	3	81	16	87	13	0	77	23
Haute-Saône	536	40	17	10	8	78	14	93	7	0	82	18
Saône-et-Loire	562	40	24	10	4	86	10	80	19	1	79	21
Yonne	420	45	14	13	4	80	16	84	16	0	74	26
Territoire de Belfort	101	41	30	2	7	80	13	70	29	1	84	16
Bourgogne-Franche-Comté	**3 671**	**38**	**19**	**11**	**6**	**82**	**12**	**86**	**13**	**1**	**79**	**21**

Ces données permettent de mesurer le poids des agriculteurs parmi les maires, département par département.



ÉQUIPEMENT

// MACHINISME

L'importance de l'entretien hivernal de son matériel

Un matériel bien entretenu est gage d'un travail de qualité, d'une économie de temps et d'argent et d'un moindre risque d'accident. Mettez à profit la période hivernale pour entretenir, nettoyer et remettre en état tout votre matériel.

Tous les matériels agricoles ont besoin d'un entretien régulier et soigné. Il faut profiter de la période hivernale, quand les matériels ne servent pas, pour faire un bon entretien et une remise en état, afin d'assurer leur longévité et éviter les pannes en pleine période d'activité. Bien entretenu, un matériel est plus performant et concourt à des chantiers efficaces. Cela limite également le risque d'accidents et de pannes. Un mauvais entretien, avec l'accumulation de poussières et de débris végétaux, est parfois la cause d'incendies de moissonneuses-batteuses. Avant tout entretien de matériel, consultez attentivement les recommandations des constructeurs. Après un nettoyage haute pression sur l'extérieur, laissez sécher le matériel avant remisage. Une fois sec, il est temps de le rentrer. Même si les machines sont inertes, il existe des risques liés à l'entreposage. La machine doit être garée sur un sol propre et si possible dans un hangar fermé ou au moins couvert. On peut utiliser des cales afin que les pneus ne soient pas directement en contact avec le sol. Les équipements suspendus doivent être déposés à terre ou bien calés. Les commandes de transmission et les distributeurs seront mis au neutre. Évitez tous les produits combustibles (y compris les fourrages) à proximité des machines. L'idéal est d'utiliser un coupe-batterie durant l'hiver.



Shutterstock

La période hivernale est propice à un passage en revue de l'état des matériels qui seront beaucoup sollicités au retour du printemps.

Faire la chasse aux rongeurs

Si vous démontez la batterie, vérifiez la charge de temps en temps et conservez-la dans un endroit sec à l'abri du gel et de toute flamme. Les flexibles hydrauliques doivent être libérés de leur pression, leurs embouts protégés. Sous le hangar, faites la chasse aux rongeurs : ils peuvent dénuder les câbles électriques, augmentant le risque d'étincelles par la suite. Un extincteur, à jour de vérification, doit être rapidement accessible. Un hivernage commence par un bon nettoyage des différentes parties. Sur les automoteurs, jetez un œil sur le pot d'échappement pour limiter les risques d'incendies. L'accumulation de suie et de calamine, peut conduire au démarrage à des projections sur les matières inflammables comme le fourrage ou la paille stockée. L'accumulation de poussières ou de pailles projetées à proximité du moteur ou des fils dénudés augmente le risque de départ de feu. Il est donc nécessaire de bien les éliminer au nettoyage. Après le graissage, il faudra veiller à nettoyer tous les excédents de graisse, très inflammables. Il faut ensuite procéder à la vidange générale. Pour le carburant, videz le réservoir ou utilisez un anti figeant dans le respect des dosages préconisés. Pour le radiateur, utilisez un antigel pour éviter l'explosion des durites d'eau en cas de très basses températures. L'entretien se poursuivra avec le graissage de tous les roulements, la vérification de l'état des flexibles et des pneus. Il faut nettoyer et renouveler les différents filtres. Portez une attention particulière à l'hydraulique du relevage. La moindre fuite est une promesse de casse en plein champ. Les traces de rouille devront être ôtées des parties métalliques avec un produit anticorrosion.

Vérifier les équipements de sécurité

L'hivernage est le bon moment pour changer les parties usées, cassées ou déformées. Sur les moissonneuses, pensez à vérifier la tension des courroies. Une courroie de battage mal tendue provoque au redémarrage des frottements anormaux qui augmentent le risque d'échauffement du moteur. Enfin, pour une reprise des travaux en toute sécurité, pensez à vérifier la présence et l'état des équipements de sécurité (goupilles, protège cardans, boulons de sécurité…). Pendant la pause hivernale, votre matériel doit être rangé en sécurité pour limiter le vol. Il faut être particulièrement attentifs à vos équipements connectés comme les GPS, les barres de modulation, les volants électriques, les caméras infrarouges de guidage, qui sont l'objet d'un nombre croissant de vols. Pensez à les protéger, y compris en dehors des périodes d'utilisation. Certains équipements ont, de série, un dispositif mécanique de verrouillage à clé, qui ralentit, voire dissuade les voleurs. Si vous souhaitez vous équiper, sachez qu'il existe des GPS équipés de codes PIN au démarrage et des antennes intégrées au toit de l'automoteur. Pour protéger ses équipements connectés, comme tous ses biens, des règles de prudence s'imposent :

- Fermez à clé les cabines et rangez les clés dans un endroit sécurisé.
- Lorsque vous ne vous en servez pas, retirez les équipements connectés des tracteurs et rangez-les dans un endroit fermé à clé.
- Installez un système de vidéoprotection pour surveiller l'accès au site de l'exploitation et donner l'alerte rapidement en cas d'intrusion. Installez des éclairages à détection de présence qui ont un effet dissuasif.

Groupama

// INNOVATION

89 Agrafes Viti distingué par deux fois

Jeune société icaunaise du paraviticole, Agrafes Viti a déjà deux prix à son actif. L'occasion d'être reconnu par le monde viticole au niveau départemental, national et peut-être même européen.

À l'origine, Jean-Claude Duval était salarié au sein de la société de prestation viticole PSAV à Chablis, pendant trente-cinq ans. En discutant avec de nombreux viticulteurs sur le terrain, un problème se pose : les agrafes utilisées comme « tuteurs » de vigne et dans la phase de palissage sont en plastique. Pour la plupart d'entre elles, les agrafes deviennent un déchet dont le viticulteur doit se soucier. En 2022, Jean-Claude Duval et son ami Jean-Yves Desbordes décident de concevoir une *« agrafe en fibres de bois, de sapin, bois blanc et châtaignier, provenant d'une scierie du Sud de la France »*. Les matières premières, elles-mêmes issues « du recyclage » deviennent des outils « sans déchets ». À cela s'ajoute le fait que l'Ademe affirme que c'est l'outil avec *« le meilleur bilan carbone du marché français »*. En 2025, l'entreprise ouvre ses portes et trois personnes intègrent l'aventure : Justine Duval, la fille de Jean-Claude, Marie Médina et Méryl Cornut. Installée à Venoy, la société commence à intégrer le secteur viticole par le département : *« pour un démarrage, les viticulteurs nous ouvrent plutôt bien leurs portes »*, convient Justine Duval.

Intégrer le marché européen

Afin d'intégrer le marché national et européen, Justine décide d'inscrire la structure au V d'Or, un concours viticole présent au salon du Wine Paris, au début de ce mois. Le sourire aux lèvres, Justine, annonce qu'Agrafes Viti est le grand gagnant du Concours du V d'Or, dans la catégorie *« meilleures innovations vins »*. Cette distinction *« nous a permis de nous donner de la visibilité à l'international et cela nous a donné une légitimité au sein du secteur viticole »*, affirme avec succès la fille du co-créateur. Ensuite, le 10 février dernier, Agrafes Viti poursuit sa reconnaissance en remportant le concours iniactive/ Talents de l'Innovation, dans la catégorie « Agriculture & Viticulture » organisé par Groupama Paris Val-de-Loire. En allant constater que tout se passe bien, Justine Duval annonce que *« Agrafes Viti est déjà inscrite à de prochains concours renommés »*.

Charlotte Sauvignac



Agrafes Viti, société para-viticole installée à Venoy, a remporté le V d'Or et le prix de Groupama des « Talents de l'Innovation ».

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Forum céréalier à Longvic

• Jeudi 5 mars

L'AGPB et la FRSEA BFC organise un Forum céréalier. Il va se tenir dans les locaux de Dijon Céréales, à Longvic (4, boulevard Beauregard) à partir de 8 h 45. Au programme : les actualités céréalières et les mobilisations syndicales sur les grandes cultures, avec Éric Thirouin, président de l'AGPB, Philippe Heusèle, secrétaire général de l'AGPB et Benjamin Lammert, président de la Fop er de Terre Univia. À partir de 11 h 15, table-ronde sur le thème : « Exploitations céréalières sous pression : quels leviers pour renforcer leur résilience ? »

Pour participer, flashez le QR Code

// Forum Agri Avenir à Pouilly-en-Auxois

• Samedi 7 mars

La Maison familiale rurale (MFR) Auxois Sud Morvan organise son forum Agriavenir de 9 heures à 16 h 30 à la salle polyvalente. Un temps fort dédié à la découverte des métiers, aux échanges entre générations et à la réflexion sur l'avenir du monde agricole.

// Démonstration de désherbage mécanique du blé

• Jeudi 12 mars

Dans le cadre du programme « Cultivons la résilience », la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une demi-journée consacrée au désherbage mécanique du blé. L'évènement se tiendra à partir de 14 heures sur le site du pôle maraîchage du Département, à Perrigny-lès-Dijon. Au programme : démonstration dynamique au champ avec une bineuse guidée par caméra, houe rotative et herse étrille. Vous pourrez aussi en savoir plus sur la biologie des adventices avec l'intervention de Bruno Chauvel, de l'Inrae, et un focus technico-économique sur l'intérêt du désherbage mécanique (combien ça coûte ? qu'est-ce que j'y gagne?) cloturera cette après-midi.

Inscriptions et contact auprès de Céline France au 06 07 62 80 61 ou par mail celine.france@cote-dor.chambagri.fr , ou en scannant le QR code.

YONNE

// Anticiper la transmission de son exploitation

• 18 mars

Cette formation a pour objectif de permettre à identifier les obstacles à sa transmission, de connaître les démarches à réaliser pour transmettre et de définir les étapes de sa transmission.

Contact : a.pascal-roux@yonne.chambagri.fr

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Hygiène en transformation végétale

• 5 mars

À Bretenière

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Gérer l'abreuvement de mes bovins avec le GDS

• 12 mars

Proche Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Autocontrôles et contrôles sanitaires : je maîtrise !

• 19 mars

Au laboratoire départemental 21 (Dijon)

Aline Demontoux, CA21 – 06 75 88 63 76 – aline.demontoux@cote-dor.chambagri.fr

// Éleveur infirmier

• 26 mars

Proche Vitteaux

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// Prévenir et guérir le parasitisme de mes ovins

• 26 mars

À la MFR de Pouilly-en-Auxois

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// CERTIPHYTO

• 18 et 19 mars

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

• 10 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Beaune

• 12 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Châtillon-sur-Seine

• 9 avril

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Conduite, entretien et taille des jeunes haies

• 3 mars

Les haies jouent un rôle agronomique, environnemental et paysager. Cette formation vous apporte les clés pour assurer leur bonne implantation, leur entretien et leur pérennité.Lieu à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// S'adapter aux nouvelles tendances de consommation

• 9 et 10 mars

Gagnez en savoir-faire pour valoriser vos produits en vente directe et lors d'événements (foires, marchés, événements culinaires…). Cette formation vous permettra d'améliorer vos techniques de présentation, de dégustation et de relation client afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs. Sur deux jours à Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Quels leviers pour gérer vulpins et ray-gras ?

• 12 mars

Dans un contexte de résistances aux herbicides et de contraintes réglementaires accrues, cette formation fait le point sur les leviers agronomiques et stratégies de désherbage encore mobilisables. Une demi-journée à Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// À la découverte de la culture du myrtillier

• 12 et 13 mars

Voyage d'études (Varois, Chaignot, Bretonnière, Franchevelle) et retour à Nevers, pour cette formation concrète pour passer du projet à l'action : itinéraire technique, débouchés, retours d'expérience et faisabilité économique. Une autre demi-journée est prévue, dont la date reste à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Observer ses cultures pour réduire ses intrants

• 17 mars, 28 avril, 16 juin et 2 octobre

Une formation sur l'ensemble de la campagne culturale pour apprendre à observer ses parcelles, analyser les problématiques (adventices, maladies, ravageurs) et adapter ses pratiques afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires. 4 demi-journées. Lieux à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maîtriser la taille du noyer

• 19 mars

La taille est un levier essentiel pour assurer la production et la longévité du noyer. Cette formation vous apporte les bases techniques pour intervenir efficacement. Lieu à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Renouvellement Certiphyto

• 26 mars

Cette formation permet d'actualiser vos connaissances et pratiques liées à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, conformément à la réglementation en vigueur, et d'obtenir le certificat Certiphyto DENSA. Durée : 1 journée, à Corbigny.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse: l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/02/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 509 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	6,78	7,08	6,96	+ 0,06
		300-350	6,31	6,89	6,72	+ 0,27
		350-400	5,93	6,52	6,22	+ 0,04
		400-450	5,75	6,08	5,93	+ 0,11
		450-500	5,37	5,79	5,60	- 0,01
F	U	200-250	6,55	6,65	6,60	
		250-300	6,79	6,79	6,79	+ 0,58
		300-350	5,94	5,94	5,94	+ 0,06
		350-400	5,53	5,90	5,70	+ 0,18
	R	300-350	5,64	5,82	5,70	+ 0,01

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 43 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	400-450	5,28	5,38	5,33	+ 0,19
		450 et +	4,88	5,31	4,96	- 0,15

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 286 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,86	4,23	3,99	- 0,18
	R	+ 500 kg	3,73	3,78	3,75	
F	E	24 à 36 mois	5,01	5,59	5,26	+ 0,08
		- 5 ans	5,01	5,59	5,22	+ 0,10
		5 à 10 ans	5,03	5,12	5,08	
	U	24 à 36 mois	4,32	4,96	4,60	- 0,08
		- 5 ans	4,32	4,96	4,60	+ 0,03
		5 à 10 ans	4,26	4,87	4,44	- 0,05
		+ 10 ans	4,04	4,75	4,26	+ 0,03
	R	24 à 36 mois	4,20	4,34	4,30	- 0,11
		- 5 ans	4,20	4,34	4,30	
		5 à 10 ans	3,86	4,36	4,25	+ 0,04
		+ 10 ans	3,79	4,11	3,96	+ 0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 838 - Taux de vente : 99 %.

Broutards : L'offre reste limitée et de bonne qualité dans l'ensemble. Les acheteurs expriment des besoins pour différentes destinations (repousse, engraissement en France, export vers l'Italie et l'Espagne...). Les tarifs poursuivent leur remontée.
Laitonnes : Offre très limitée et demande suivie. Cours stables à haussiers.
Vaches / Génisses de 30 mois : Un joli effectif avec une qualité très correcte cette semaine. La demande toujours aussi forte arrive à maintenir des tarifs très attractifs. Les cours sont très facilement reconduits.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/02/2026

Effectif : 190

Broutards :	(180 - 300 kg)	1160 - 1900 €	6,04 - 6,98 €/kg
Broutards :	(330 - 360 kg)	2090 - 2170 €	5,96 - 6,28 €/kg
Broutards :	(370 - 430 kg)	2210 - 2450 €	5,72 - 5,92 €/kg
Laitonnes :	(240 - 290 kg)	1630 - 1780 €	6,22 - 6,76 €/kg
Laitonnes :	(320 - 360 kg)	1810 - 2010 €	5,57 - 5,69 €/kg
Laitonnes :	(370 - 400 kg)	2060 - 2130 €	5,37 - 5,57 €/kg
Taureaux :	(660 - 930 kg)	2430 - 3130 €	3,20 - 3,75 €/kg
Génisses 24 - 36 mois :	(500 - 560 kg)	1680 - 2630 €	3,35 - 4,70 €/kg
Génisses 24 - 36 mois :	(630 - 730 kg)	2670 - 3060 €	3,87 - 4,51 €/kg
Vaches légères :		1500 - 2430 €	
Vaches entre deux :		2890 - 3110 €	
Vaches lourdes :		3270 - 3920 €	

Les tarifs sont à la hausse dans les broutards et les laitonnes. Les cours se maintiennent dans le commerce des vaches et des génisses.

Bovins gras : 1
Génisse de viande : **7,66 € kg de viande.**

Seulement une génisse à la viande avec un tarif reconduit.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

23/02/2026

Effectif : 30

Agneaux :	166 - 200 €	4,26 - 4,76 €/kg
Béliers :	130 - 200 €	1,50 - 2,50 €/kg
Brebis :	143 - 150 €	1,90 - 1,99 €/kg

Peu d'apport dans les ovins.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/02/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 199 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,23	5,47	5,36	- 0,09
		de 38 à 44 kg	5,23	5,65	5,42	+ 0,16
		de 44 à 50 kg	5,19	5,25	5,20	- 0,12
		+ de 50 kg	3,69	4,60	4,41	+ 0,27
	R	de 38 à 44 kg	4,77	4,90	4,80	
		de 44 à 50 kg	4,55	5,01	4,63	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 63 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,70	2,12	1,86	
F	U	+ de 60 kg	2,39	2,57	2,53	+ 0,08
	R	+ de 60 kg	1,94	2,42	2,29	+ 0,16

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 85 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	5,70	5,98	5,79	- 0,11
		> 44 kg	5,60	5,61	5,60	- 0,33
	R	de 38 à 44 kg	5,56	5,58	5,57	

OBSERVATIONS

Effectif global : 357 - Taux de vente : 100 %

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/02/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 208 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,92	5,59	5,22	- 0,04
		de 38 à 44 kg	5,38	5,78	5,66	+ 0,54

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 113 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,17	2,55	2,34	+ 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 396 - Taux de vente : 97 %
Brebis : Cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

11/02/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 68 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	5,83	5,83	5,83	- 0,28
		400-450	5,50	5,73	5,56	- 0,07
Charolais F	U	300-350	5,52	5,63	5,60	+ 0,07

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 54 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises F	U	- 5 ans	4,22	4,43	4,31	- 0,17
		5 à 10 ans	3,95	4,68	4,38	- 0,05
		+ 10 ans	3,77	4,45	4,22	+ 0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 122 - Taux de vente : 100 %
Broutards : La demande est toujours au rendez vous mais les volumes diminuent.
Laitonnes : Très peu d'apports.
Vaches : Cours reconduits.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

23 Fév. 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

os bovins finis : reconduction positive en jeunes bovins, ırché équilibré en femelles.

vins maigres : maintien des cours.

POLITIQUES

Le gouvernement a annoncé qu'il autoriserait les tirs de défense contre un loup ayant attaqué un élevage, même si celui-ci n'est pas protégé, face à la hausse des prédations. Les éleveurs, ainsi que les brigades spécialisées et les louvetiers, pourront effectuer des tirs et des battues, une mesure qui sera précisée dans un futur arrêté. Cette décision intervient alors que la présence du loup s'est étendue à plus de 60 départements et que les attaques ont fait 12 000 victimes en 2025. En contrepartie, les éleveurs devront s'engager à protéger leur exploitation dans l'année, et l'indemnisation sera maintenue s'ils sont « engagés dans une démarche de protection ».

SANITAIRE

Le 20 février marquait la levée de la sixième zone réglementée instaurée en France pour lutter contre la dermatose nodulaire contagieuse concernant plus de 1 500 communes de sept départements du Sud Ouest. Ces communes passent en zone vaccinale de type II et ne son plus soumises aux contraintes précédentes. Ce changement permet la reprise encadrée des mouvements de bovins vers les zones indemnes e constitue une première étape vers la réouverture des exportations. À ce jour, toutes les zones réglementées ont été levées en France, sauf une dans le sud des Pyrénées-Orientales

La FNB mobilisée au Salon de l'Agriculture pour porter la voix des éleveurs bovins

Dès l'ouverture, un échange a eu lieu avec le Président de la République et toute la semaine la FNB poursuivra des échanges avec les politiques et les acteurs de la filière pour :
- Un Plan Élevage ambitieux pour stopper la décapitalisation et préserver le cheptel allaitant.
- Le refus des accords de libre-échange destructeurs : NON au Mercosur, zéro tonne pour l'Australie.
- Une rémunération avec le coût de production en minimum.
- Une protection renforcée face aux risques sanitaires, climatiques (assurance prairie) et aux surtranspositions normatives.

FAIT DE LA SEMAINE

Un budget ambitieux pour la future PAC et une orientation favorable à l'élevage : ces deux attentes majeures sont portées par la FNB vers l'ensemble des responsables politiques et des parlementaires au cours des échanges au Salon de l'Agriculture. Le message sera porté aussi directement vers le Commissaire à l'Agriculture HANSEN le 25 février.
L'élevage bovin viande est un pilier de l'activité sur l'ensemble des territoires, et le modèle d'élevage durable qui est le notre nécessite un soutien renforcé !

FOCUS

Aujourd'hui, au SIA, la FNSEA a lancé l'observatoire de l'origine. En partenariat avec une vingtaine d'acteurs (distributeur, restaurateur, grossiste, consommateurs...), il vise à favoriser l'affichage de l'origine des produits à toutes les échelles. Les travaux, à présent lancés, a pour ambition d'identifier les pratiques actuelles des entreprises, et par la suite de mettre en place les leviers pour améliorer et déployer l'affichage. Une mise en avant des entreprises qui mettent en place des bonnes pratiques est également prévue.

CHIFFRE A RETENIR

136 000 téc

C'est la production de veau en 2025. Dans son dossier annuel (année 2025 et perspective 2026), Idele a annoncé la baisse continue de la production de veau de boucherie : -6,9 % en téc. En tête, cela représente une baisse plus marquée de 7,5 %, situant ainsi la production en dessous de la barre symbolique d'un million de têtes, soit 924 000 veaux abattus. Toutefois, les prévisions 2026 sont plus favorables, avec une baisse plus modérée de 3,2 % en téc.

EN REGION

Alors que les conclusions des premiers groupes de travail des conférences sur la souveraineté alimentaire seront remises à la Ministre lors du Salon de l'Agriculture avant d'être étudiés dans les régions, la FNB rappelle que pour l'élevage bovin, les constats sont connus : il faut des mesures concrètes et opérationnelles dans les fermes. Un plan élevage avait déjà été porté par l'interprofession avec 10 mesures concrètes. La FNB demande que ces mesures soient rapidement mises en œuvre avant de réinventer ce qui existe déjà !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

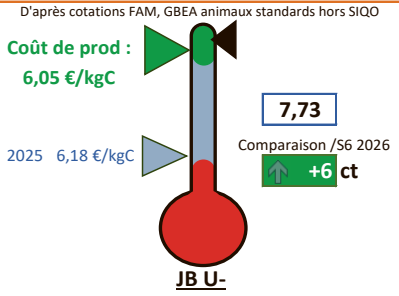
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 7

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

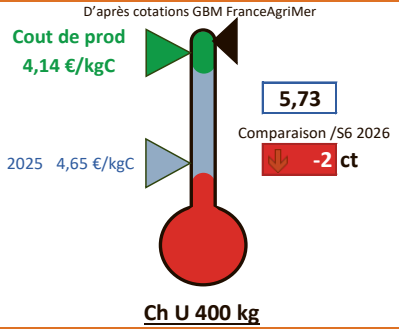
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

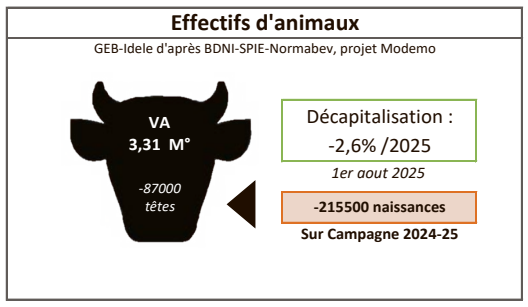
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



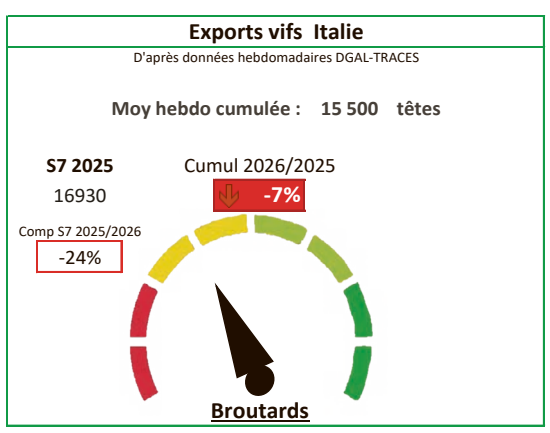
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



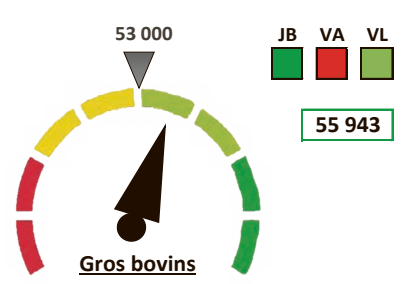
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 8 du 14 au 20 février 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** les tendances diffèrent selon les centres cette semaine. Sur plusieurs marchés, les cours sont reconduits avec des plafonnements observés, dans un contexte de demande plus mesurée. Ailleurs, la reprise des besoins entraîne des ventes rapides et des hausses sensibles, en particulier sur les animaux légers. Les broutards de repousse font l'objet d'un tri plus sélectif, tandis que les animaux bien conformés conservent des tarifs fermes. Malgré ces variations, la demande reste présente et permet une bonne tenue générale des cours. En femelles, les ventes demeurent hétérogènes selon les marchés : rapides et en légère hausse sur certains centres, plus difficiles avec des plafonnements sur d'autres.

• **Gros bovins maigres :** la demande reste bien présente cette semaine sur l'ensemble des catégories. Lorsque les apports ne couvrent pas les besoins, les transactions sont rapides à des prix attractifs, et les cours se reconduisent facilement. Les animaux bien préparés ou destinés à l'engraissement trouvent rapidement preneur, avec des tarifs fermes. Dans les catégories intermédiaires et les sujets lourds démarrés, les cours demeurent actifs.

• **Boucherie :** l'activité se montre plus calme cette semaine sur l'ensemble des marchés. Lorsque la marchandise est plus qualitative, les reconductions se révèlent parfois plus difficiles. Globalement, les tarifs demeurent stables, malgré l'absence de cotation sur certains centres faute d'apports suffisants.

• **Veaux :** les ventes restent actives cette semaine, avec des hausses de cours sur de nombreux marchés, notamment sur les veaux de qualité et bien conformés. Lorsque les volumes sont plus équilibrés, les tarifs sont reconduits ou se stabilisent, avec un écoulement régulier. Quelques ajustements ponctuels sont toutefois observés selon les centres.

• **Ovins :** les cours sont majoritairement reconduits cette semaine. La vente reste rapide malgré une présentation parfois hétérogène, avec quelques légères hausses observées selon les centres, tandis que la présence d'agneaux lourds entraîne un plafonnement sur certains marchés. En brebis, la demande demeure soutenue ; les ventes sont rapides et les cours globalement bien maintenus, voire en hausse.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vends tracteur Renault 540 année 2002, bon état, 3950h, avec jumelage, fourche avant et surélévateur Bugnot. Prix 25000 euros sans Tva.
✆ 06 10 11 27 41

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 63.000 euros.
✆ 06 19 82 10 03

Travail du sol

26 - Vends herse Quivogne 2.40/4.20 repliage hydraulique bon état prix 900 euros.
✆ 06 83 04 97 70

Récolte

01 - Vends ensileuse trainée JD 3760 bec maïs 2 rangs pick up bon état + foin BR 135.
✆ 07 85 83 88 09
ou 04 74 52 62 91

38 - Vends groupeur de balles Mathiaut, traine 10 balles moyenne densité TB etat 200.00 € Vienne
✆ 06 50 06 85 58

42 - Vends round baller John Deere, modèle 540 pick up, largeur 1,80 m, très bon état.
✆ 04 77 54 38 41 HR

71 - Vends Axial 2388, cpe avancée, 6 m + cueilleur maïs, 6 rgs fixes, Capello, TB chaussée.
✆ 06 18 66 34 85

74 - Vends : autochargeuse Poting bon état 4500 € à débattre, lactoduc pompe griffes décrochage auto + divers 3000 €.
✆ 06 86 12 31 80

Divers

01 - Vends éléments serre tunnel larg. 5m60x2m15 Hauteur 2m40 ; serre larg. 4mx2m15 Hauteur 2M.
✆ 06 82 07 33 68

TRICO® JARDIN

TRICO AEGIS AGRO

RÉPULSIF CERVIDÉ BIOCONTRÔLE
À BASE DE GRAISSE DE MOUTON

- Protège arbustes et plantes des attaques de cervidés
- Protection longue durée jusqu'à 42 jours

250 ml ▶ protection de 30 à 50 plantes (rosiers...), jusqu'à 2 applications possible avec 250 ml
1L ▶ protection de 150 à 200 plantes (rosiers ...), jusqu'à 2 applications possibles avec 1L

Utilisation sans CERTIPHYTO

Appelez Romane au 02 31 23 10 13
rbaudin@aegis-agro.fr



N° AMM : 2180289

01 - Vends pirouette 5m ; andaineur 4m ; semoir grains 3m ; planteuse 4 rangs ; pulvé 15m 1000 l.
✆ 06 77 24 80 01 (12-13 h)

01 - Vends char Querry 8m ; charrue Kuhn multimaster 4 corps génératrice 27 Kva.
✆ 06 31 90 33 10

10 - Braderie - 2 séparateurs Denis D35, 4 gril. Marot EAC 20, 7 gril. Trieur pois 6 bacs, gril inox. Expulseur grains Dupuy + trémie. Offrez prix. (0605)
✆ 06 75 28 55 67
06 14 20 32 12

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (0902)
✆ 06 30 11 59 25

21 - A vendre un Berthoud pulvé 12 m, un semoir engrais Vicon et une presse moyenne densité John Deere. (0901)
✆ 03 80 90 88 36

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (0803)
✆ 07 63 10 20 41

38 - Recherche tracteur 100 CV ou 110 CV Landini Case MC Cormik avec cabine filtre charbon
✆ 06 81 62 15 57

38 - Tracteur Deutz Agreton420 110CV 4100 H cabine et pont suspendu - cormpiker riviere casalis porté 1 rang - cormpiker bourgoin GM3 automoteur 3 rangs - 1 nacelle sur 3 points - 1 broyeur Berti 2.5 m - 1 lève sacs pour charger épandeur engrais - 1 charrue bisoc Huard HB0 - 1 pulvérisateur Tecnoma 800 L porté rampe 12 m - 1 rotolabour Khun 3 m - 2 tonnes à eau 2000 l et 6500 l avec abreuvoir
✆ 06 81 62 15 57

39 - Vends vis à grains sur chariot 12 m repliable 8 m + 4, diam. 165 moteur tri 7,5 CV 35 m câble b.é. Vis à grains 8 m diam. 125, moteur tri b.é.
✆ 06 08 62 49 53

58 - Recherche gyrobroyeur Desvoys, largeur 1,50 m, pneus 1200X20. (0802)
✆ 06 64 69 07 65

58 - Recherche pour tractopelle Case 580 k, godets même mauvais état. Pour gyrobroyeur Desvoys 1,50 m recherche boitier renvoi d'angle. (0701)
✆ 06 64 69 07 65

69 - Recherche : tracteur et micro-tracteur toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

89 - Vends très belle remorque pour voiture, très solide, freinée et tôle de 3 mm. (0904)
✆ 03 86 56 30 30

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, divers matériels, etc... (0905)
✆ 06 08 47 76 66

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends bétaillère Renault Master D 80 CV 2 phase 1 année 1998, 208 000 kms Embrayage fait à 198 000 kms Distribution faite à 185 000 kms Caisse alu avec porte sur le coté. Pont porte. Camion en bon état. Contrôle technique passé le 16/02/206 OK.
✆ 06 72 56 66 46

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

01 - Vends moto Suzuki Bandit, 2010, 30 000 km, permis A, 650 cm3, entretien garagiste, prix 3400 euros.
✆ 0643091380

69 - Recherche camping car tout état toute marque à partir de 2002 à 2015 même avec infiltration ou problème mécanique. Déplacement rapide
✆ 06 43 23 43 51

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquets acacia moyens 1 m 80 appointés ou non.
✆ 06 19 77 63 97

01 - Vends foin 2024 B. rect. + rond. prairie permanente Fane très bonnes conds belle qualité prix très attractif + tank à lait Packo 450L
✆ 06 13 38 27 92

01 - Vends piquets d'acacia en 2 m. 3,10 € hors-taxes.
✆ 06 16 25 39 34

01 - Vends foin 1ère coupe PN 2025 BR 145 cm chargement possible.
✆ 06 30 06 00 06

01 - Vends foin 2024 BR 120X120 prix 60 euros/tonne et foin 2026 sur réservation.
✆ 06 31 90 33 10

07 - PAM Ardèche Vals-les-Bains cherche des producteurs ou des cueilleurs en plantes aromatiques et médicinales. Département 07.
✆ 06 33 30 98 55
ou 06 33 56 30 64

21 - A vendre, 25 bottes carrées de foin, 1ère qualité. Prix à débattre. (0807)
✆ 03 80 84 11 69

38 - 38 vends foin prairies naturelles BR stocké sous abri
✆ 06 30 70 89 17

38 - Vends foin 2024 balles carrées 70 - 120 - 240 - 85 € tonne
✆ 06 70 24 56 64

39 - Vends paille bottes rondes et rectangulaires de qualité rendu franco, laisser message si répondeur.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends enrubannage, foin 2025, bottes rondes, bonne qualité.
✆ 06 24 46 10 75

69 - Vends carotte, oignons, chou en palox 400 kg, PdeT Monalisa palette 25 sacs de 25 kg.
✆ 06 60 18 89 25

71 - Vends foin bottes rondes 90/120, très maniables 65 €/tonne, près de La Clayette 71800.
✆ 06 80 28 81 69

89 - Vends foin de pré, balles rondes. (0806)
✆ 06 35 90 49 16

Fourrage

21 - Vends paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ 06 75 39 31 86

39 - Foin prairie permanente, qualité moyenne stocké sous hangar, botte rect. 520 kg, 50 euros/tonne.
✆ 06 84 21 69 15

Location

Agricole

21 - JA recherche des prés à louer pour des bovins Dep 21 ou limitrophe. (0706)
✆ 07 81 26 16 28

Immobilier

01 - A louer exploitation agricole, 01200 Leaz, proche de la Suisse, 30 minutes de Genève : habitation de 150 m2 ou plus si besoin de la famille locataire + bâtiments box si élevage chevaux + 20 ha terres regroupées. Projet équestre possible ainsi que élevage et agriculture. Pour de plus amples renseignements, nous contacter.
✆ 06 98 23 68 29

Suivez-nous sur notre page Facebook

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Demande

71 - Personnes recherchent tous travaux viticoles, taille, tirage des bois, pliage, levage et relevage. Travail soigné, expérience de plus de 25 ans. (0602)
✆ 06 29 47 88 45

Animaux

Volaille, lapin

21 - Poules pondeuses plein air de 18 mois, pondent à 60 %, race rousse Babcock labelisé bleu-blanc-cœur. Vente les mercredi 18 et 25 mars, samedi 21 et 28 mars de 9h à 12h, sur commande par SMS au 06.80.41.58.75, votre nom, nombre de poules et jour de retrait. Prendre cartons ou caisses pour le transport. Tarifs poules vivantes : De 1 à 25 poules 4 € la poule. De 25 à 50 poules 3 € la poule. De 51 à 100 poules 2,5 € la poule. De 101 à 200 poules 2 € la poule. + de 200 1,5 € la poule. Pas de livraison, tarif pris à la ferme, Earl du Pontot, ferme du Pontot, route de Saulon, 21220 Gevrey Chambertin. (0801)
✆ 06 80 41 58 75

Chien

38 - Achète chien de pieds en laisse unique sanglier âge indifférent.
✆ 06 30 70 89 17

Bovin

01 - Vends taureau Charolais 15 mois génotype sans corne calme.
✆ 06 84 05 45 87

01 - Vends taureau Limousin 28 mois fils de Brésil HBL toutes garanties sanitaires vac. DNC.
✆ 06 66 33 11 44

01 - Prends en pension 30 génisses au pré avec eau du réseau âge de 1 à 3 ans.
✆ 06 75 87 18 03

18 - Vends reproducteurs charolais HBC ; veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Elevage charolais HBC, vd, reproducteurs 15 mois dont plusieurs sans cornes à vêlage facile. TGS, livraison assurée. Gaec Lechenault Frères. (0906)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Vends veaux repro Charolais HBC, IBRA, vêlage facile. (0805)
✆ 06 70 11 90 57

21 - Vends 1 va, moins 5 ans croisée Li x Ch, vaccinée MHE + FCO + veau d'oct. Toutes garanties. Livraison possible. (0804)
✆ 07 71 06 06 09

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (0704)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 13 à 15 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

39 - Achète pour juin 26 bon taureau HBL +5 ans, docile, type mixte, vêlage facile.
✆ 06 41 15 60 64 h.r.

42 - Vends vache Montbeliarde en lactation, logette, CL, Upra, vaccin ok, cellule ok, cause surnombre.
✆ 06 76 85 44 52

42 - Vends taureaux charolais, 15 mois, HBC, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

58 - Vends veaux reproducteurs HBC dont père vêlage facile, ataxie sain. Charetier à Anlezy 58. (0705)
✆ 06 37 43 86 56

58 - Vends cause cessation, foin, paille, blé, avoine, pailleuse Kuhn Altor, Roubeau, Pazy (0703)
✆ 06 74 86 48 57

58 - Vends taureaux adultes et veaux repro 15-17 mois, plusieurs vêlages faciles et sans corne, HBC, TGS. Gaec des Morillats, 58360 Préporché. (0603)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0306)
✆ François 06 08 78 05 01
Vincent 06 99 25 33 53

LE SYNDICAT DE LA RACE BOVINE CHAROLAISE DE L'YONNE organise leurs journées « **PORTES OUVERTES** »
DU JEUDI 12 AU SAMEDI 14 MARS
dans les élevages suivants

Earl LA CROIX DU CHÂTEAU	Joux-la-Ville	**06 25 01 26 67**
Gaec CADOUX Père et Fils	St André-en-Terre-Plaine	**06 89 18 05 87**
Gaec de MARCILLY	Provency	**06 45 47 58 73**
Gaec PETIT	Merry-la-Vallée	**06 70 70 51 21**
MANDRON Laurent	Montillot	**06 87 15 54 66**
Scea RIOTTE SCHRAPPER	Angely	**06 08 06 61 66**

Sont proposés à la vente, des reproducteurs mâles et femelles de 10-15 mois 18-27 mois et adultes. Garanties sanitaires

58 - Vds veaux repro Charolais 15 mois, prêts à saillir, plusieurs origines, HBC, TGS. Gaec Deboux, Niault 58110 Chougny. (0903)
✆ 06 26 01 58 72
06 28 58 12 92

58 - Vends reproducteurs Charolais veaux et 18 mois. Pautet Karelle, 58170 Savigny Poil Fol. (0707)
✆ 06 09 40 50 63



58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origines insémination, vds 1 taureau de 2 ans et 17 repro nés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

69 - Cause retraite, vend troupeau laitier et génisses gestantes montbéliardes, prix à débattre.
✆ 06 50 51 61 13

69 - Elevage inscrit vend mâles reproducteurs Limousins, génisses 1 an et laitonnes très bonnes origines et docilité. Tél 0671617316
✆ 06 71 61 73 16

71 - Élevage Devillard J-C vend gd choix veaux de 15 mois de qualité, dont 1 ss corne et certains vêlage facile + vaches pleines, terme mai juin, TGS, livraison.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends taureaux 2 ans, veaux 14 mois, vêlage facile, fils Meloman Bariton, HBC, Prost Michel.
✆ 06 72 81 21 61

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Des professionnels à votre service

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES



BECKER Frères
ARRIVAGE
GRILLAGE REMPART LOURD GROS GIBIER
Rouleaux de 50 m, H 1,40 à 2,50 m, qualité ZINCALU. Autres grillages disponibles.
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Regardez-nous sur YouTube

Terres de Bourgogne **Abonnement**
à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

SELAS SABATIER BUGNON
SELAS au capital de 400 000 €
Siège social :
22 av de la 1ère armée francaise
21000 Dijon
880 263 165 R.C.S. de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 05/01/2026 les actionnaires :
- ont pris acte de la démission de M. Maxime BUGNON de ses fonctions de Directeur général de la société à compter du 31/12/2025
- ont décidé de nommer, à compter du 01/01/2026, Président de la société M. Maxime BUGNON, demeurant 42 Avenue Victor Hugo 21000 Dijon, en remplacement de M. Yves SABATIER, démissionnaire à compter du 31/12/2025
- ont décidé de modifier la dénomination qui devient : SELAS MAXIME BUGNON,à compter du 01/01/2026.
Mention au RCS de Dijon

AL26021871

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PROCESS & EQUIPEMENT INDUSTRIEL
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.110.000 €
Siège social : 2 rue Etienne Dolet
Zone d'activités Cap Nord
21000 DIJON395 372 352 RCS DIJON

Des décisions de l'associé unique du 28/01/26, il résulte notamment la nomination avec effet du même jour en qualité de Président pour une durée indéterminée de la SOCIETE FINANCIERE DE MECANIQUE - SOFIMECA, ayant son siège 42A rue de Cernay - 68850 STAFFELFELDEN et immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le n°338 784 713 en remplacement de M. Didier LAZZARONI, démissionnaire avec effet du même jour.
Pour avis

AL26022003

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GOLD EMOTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 89 B Route de Pommard
21200 BEAUNE
948 905 054 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'AGE du 30 Janvier 2026, il a été décidé :
- de transférer le siège social, à compter du 30 Janvier 2026
du 89 B Route de Pommard 21200 BEAUNE
Au 24 Rue Pasteur 06400 CANNES
- et de modifier corrélativement les statuts.
Président : Monsieur Jean-Christophe ROUSSEAU Demeurant :24 Rue Pasteur 06400 CANNES
Mention en sera faite au R.C.S. de CANNES
Le Président

AL26022011

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FRECKLES
Société par actions simplifiée
Au capital de 44 350 euros
Siège social : 7G rue du Docteur Renardet
21000 DIJON
880 071 725 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28 janvier 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 7G rue du Docteur Renardet, 21000 DIJON au 24 rue Henri Gérard, 21121 FONTAINE LES DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, La Présidente

AL26022020

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING BLUZET
SARLU au capital de 1 000 000 €
Siège social : 3 allée Pablo Picasso
21000 DIJON
932 021 603 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 13/02/2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 3 allée Pablo Picasso - 21000 DIJON au 12 Avenue de la Sablière - 21200 BEAUNE à compter du 13/02/2026, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL26022024

Crowe

MODIFICATION DU CAPITAL

ROUSSELET BOIS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 3 Rue des Martenots
21440 PELLEREY
901 737 841 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2025 et du procès-verbal de la gérance en date du 30 janvier 2026, le capital social a été réduit d'une somme de 4 000 euros, pour être ramené de 8 000 euros à 4000 euros par rachat et annulation de 400 parts sociales.
L'article des statuts a été modifié en conséquence et mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL26022025

MODIFICATIONS MULTIPLES

DOMAINE PINTE
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 184 624 euros
Siège social : Rue du Jarron
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
333 085 942 RCS DIJON

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Antoine RODRIGUE, Notaire à BEAUNE (21200),en date du 30 janvier 2026 :
- il a été constaté la démission de Monsieur Nicolas PINTE de ses fonctions de cogérant à compter du 30 janvier 2026 et il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement
- le capital social a été réduit d'une somme de 89 968 euros, pour être ramené de 184 624 euros à 94 656 euros par rachat et annulation de 5 623 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-quatre euros (184 624 euros).
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante-six euros (94 656 euros).»
Pour avis, La Gérance.

AL26022032

MODIFICATION DES STATUTS

BOISSON FRERE ET SOEUR
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 Rue du Moulin Landin - 21190 MEURSAULT
849 120 159 RCS DIJON
Aux termes d'une décision en date du 16 février 2026, l'Associé Unique a décidé de remplacer à compter du 16 février 2026 la dénomination sociale «BOISSON FRERE ET SOEUR» par «BOISSON» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis. La Gérance.

AL26022039

MODIFICATION DU CAPITAL

Holding CAN
Société par actions simplifiée
Au capital de 340 840 euros
Porté à 341 840 euros
Siège social : Hameau de Gigny
372 rue de Brully
21200 BEAUNE
940 133 945 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 17 février 2026 que le capital social a été augmenté de 1 000 euros par voie d'apport en nature.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à TROIS CENT QUARANTE MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (340 840 €).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à TROIS CENT QUARANTE-ET-UN MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (341 840 €).
POUR AVIS, Le Président

AL26022088

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de MARSANNAY-LE-BOIS avec extension partielle sur les Communes de Clénay, Epagny, Flacey, Gémeaux, Norges-la-Ville

Sur le projet de nouveau plan parcellaire et le programme de travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier
Les propriétaires fonciers et titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la Commune de Marsannay-le-Bois avec extension sur celles de Clénay, Epagny, Flacey, Gémeauxet Norges-la-Ville, ainsi que le public, sont informés que la Commission communale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet de nouveau plan parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes, au plus tard pour le début de l'enquête.
La Présidente du Tribunal Administratif de Dijon a désigné, pour conduire l'enquête publique,M. Bruno CHARPENTIER en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean Luc JEOFFROY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Conformément aux dispositions des articles R.123-8 à R.123-12 du Code rural et de la pêche maritime,une enquête publique sur le projet de nouveau plan parcellaire et le programme de travaux connexes,d'une durée de 32 jours, est ouverte du **mardi 24 février 2026 à 14 h 00 au vendredi 27 mars 2026 à 17 h 00** à la mairie de Marsannay-le-Bois, siège de l'enquête. Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête aux horaires d'ouverture de la mairie (**les lundis et mercredis de 15 h 30 à 18 h 00 et les vendredis de 9 h 00 à 12 h 00**) ou pendant les permanences (indiquées en deuxième page) du commissaire enquêteur et déposer leurs éventuelles observations sur le registre mis à disposition du public. Ces observations sont consultables au siège de l'enquête.
Le dossier sera également accessible sur le site internet suivant comportant un registre dématérialisé :
https://www.registre-dematerialise.fr/7062/
ainsi que depuis un poste informatique à la mairie de Marsannay-le-Bois aux horaires d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire-enquêteur.
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante :
enquete-publique-7062@registre-dematerialise.fr
ou par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Marsannay-le-Bois – Enquête aménagement foncier – 2 bis rue du Levant – 21380 Marsannay-le-Bois.
Le dossier d'enquête publique comprend :
- le cadre de l'enquête publique
- le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires(n° de compte uniquement pour la version numérique) et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime
- un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent
- un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire aux prescriptions environnementales
- l'indication des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la Commission communale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et à la Commune
- l'arrêté du Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté portant décision d'examen au cas par cas dispensant d'évaluation environnementale le projet d'aménagement foncier agricole et forestier
- une copie de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime.
Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Marsannay-le-Bois lors de permanences (en présence du cabinet de géomètre-expert) pour notamment y recevoir les observations aux dates suivantes :
mardi 24 février de 14 h 00 à 17 h 00
samedi 7 mars de 9 h 30 à 12 h 30
lundi 16 mars de 14 h 00 à 17 h 00
vendredi 27 mars de 14 h 00 à 17 h 00
Le présent avis sera affiché en mairie de Marsannay-le-Bois, Clénay, Epagny, Flacey, Gémeaux et Norges-la-Ville et publié sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or
https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filiere-1
quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.
Cet avis est également notifié à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier.
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en mairie de Marsannay-le-Bois aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à la Préfecture du Département de la Côte-d'Or, au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur son site internet
https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filiere-1
pendant une durée d'un an.
A la suite de cette enquête, la Commission communale d'aménagement foncier se réunira pour examiner les observations et réclamations formulées.
Les décisions prises par la Commission seront notifiées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque réclamant et, le cas échéant, aux tiers intéressés.L'autorité responsable du projet d'aménagement foncier est le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Service Agriculture et Alimentation de proximité) auprès duquel toute information complémentaire peut être obtenue.
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
En application des articles L.123-13, D.127-4 et D.127-6 du Code rural et de la pêche maritime :
- les effets de la publicité légale faite avant le transfert de propriété sont, en ce qui concerne les droits réels autres que les servitudes,privilèges et hypothèques, conservés à l'égard des immeubles attribués si la mention en est faite dans le procès-verbal des opérations avec la désignation de leurs titulaires
- les inscriptions d'hypothèques et privilèges prises avant la date de clôture des opérations ne conservent leur rang antérieur sur les immeubles attribués que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois à dater de la clôture des opérations.
Au terme des dispositions de l'article L.121-19 du Code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté n° 2019/1 du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 15 février 2019 fixant les mesures conservatoires à l'intérieur du périmètre, sont soumis à autorisation du Président du Conseil Départemental, après avis de la Commission communale d'aménagement foncier : « tous les travaux de nature à modifier l'état des lieux à l'exception des coupes de bois de chauffage et l'élagage latéral des haies basses et lisières de bois ».
En outre, il est impérativement demandé aux propriétaires et exploitants de ne pas modifier les bornes qui seront implantées pour le début de l'enquête. Si une borne est enlevée ou endommagée, il y a lieu de le signaler au géomètre-expert. Celle-ci ne doit pas être réimplantée par l'exploitant ou le propriétaire qui s'exposerait à des sanctions.
A Dijon,Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL26021628

// DIVERS

AGRIAL
Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire
à capital variable
4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

AVIS DE CONVOCATION

Convocation aux Assemblées de Sections de Mars et Avril 2026 et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 11 Juin 2026
Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire sur les ordres du jour ci-dessous :
Assemblées de sections :
1. Bilan 2025 et perspectives 2026 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial
2. Actualités de votre région
3. Présentation des comptes sociaux 2025 de la Coopérative et comptes consolidés 2025 du Groupe Agrial
4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2025 : intérêts aux parts, ristournes...
5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section
6. Élection des délégués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire d'Agrial
Assemblée Générale Ordinaire :
1. Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
2. Approbation des conventions visées aux articles L 529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
3. Quitus aux administrateurs
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : dotation des réserves obligatoires
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : versement d'un intérêt aux parts sociales
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes groupe
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes branche
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : provision pour ristournes éventuelles
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : affectation du solde
10. Constatation de la variation du capital social
11. Situation des mandats des administrateurs
12. Ratification des indemnités versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 et approbation de l'enveloppe pour l'exercice 2026
13. Approbation du budget de formation des administrateurs
14. Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
15. Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
16. Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs spécifiques des Organisations de Producteurs « Lait de Vache », « Lait Bio de Vache », « Lait de Chèvre », « Légumes » et « Pommes destinées à la transformation »
17. Ratification des modifications du Règlement Intérieur Général
18. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Assemblée Générale Extraordinaire :
1. Modification des Statuts relative aux associés non coopérateurs
2. Modification corrélative du Règlement Intérieur Général et adoption de la convention d'adhésion des associés non coopérateurs
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Ces Assemblées de sections seront suivies des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront **le Jeudi 11 juin 2026 à 10 heures** sur les ordres du jour indiqués ci-dessus, à l'Espace Aumaillerie, 1 rue Louis Lumière 35133 LA SELLE-EN-LUITRE.
Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (incluant les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2025, les rapports du Conseil d'administration, le document donnant des informations sur l'écart de prix visé à l'article L521-3-1 III du Code rural et de la pêche maritime, les projets de résolutions, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions, les statuts et le règlement intérieur général à jour ainsi que leurs projets modifiés etc.).
Les documents susvisés seront disponibles au siège de votre section ou au siège de la Coopérative ou en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.
CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTIONS 2026
Section Sarthe Nord
Date 17/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Polyvalente - 2 rue des Ponts - 72380 SOUILLE
Section Sud Loire Océan
Date 18/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – Rue des Ibis – 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Section Atlantique S1 Loire Atlantique
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Atlantique S2 Morbihan
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Sarthe Sud
Date 19/03/2026
Heure début 19h
Lieu Domaine de Vaujoubert – Route de la Vove – 72700 ROUILLON
Section Touraine Poitou
Date 24/03/2026
Heure début 10h
Lieu Espace des Faluns – 1 Mail de la Mairie – 37240 MANTHELAN
Sections
Mayenne Anjou S1 Est
Mayenne Anjou S2 Ouest
Mayenne Anjou S3 Sud
Date 24/03/2026
Heure début 19h15
Lieu Hippodrome de Laval – Route de Saint-Nazaire – 53000 LAVAL
Section Ille-et-Vilaine Sud
Date 25/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Grands Chênes – Espace la Prairie 35580 GUIGNEN
Section Ille-et-Vilaine Nord
Date 25/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Emeraude – 1B Rue Anne de Bretagne 35490 GAHARD
Section Cotentin
Date 26/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Fêtes de la petite vitesse – Rue du Moulinet – 50480 CHEF DU PONT
Section Mont Saint Michel
Date 26/03/2026
Heure début 19h
Lieu Espace culturel – 20 Rue Saint-Exupéry – 50540 ISIGNY-LE-BUAT
Section Calvados Ouest
Date 31/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle Richard Lenoir – Rue Richard Lenoir – 14310 VILLERS BOCAGE
Section Les Terres de l'Orne
Date 31/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle des Fêtes – Avenue Léon Labbé – 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
Section Plaine et Auge.14
Date 01/04/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des fêtes -Route de Dives, Thiéville -14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES
Section Alpes Sud Est
Date 02/04/2026
Heure début 10h
Lieu Mairie de Livron Salle Aragon – 90 Avenue Joseph Combier – 26250 LIVRON-SUR-DRÔME
Pour Avis, Le Conseil d'Administration

AL26022071

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 23/02/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier MONTBARD – MARMAGNE :
Terres, jardins, futaies résineuses, taillis
Marmagne : 43 a 30 ca 'LE PARADIS' : B-0308 - 'CHAMPS DE LA PETITE PELLE' : B-0076
Urbanisme : Zone N du PLU
Montbard : 1 ha 70 a 91 ca 'EN AUXERE' : AB-0100 - 'SUR QUIOT' : AC-0243 - 'LES VIGNES NOIRES' : AE-0024 - 'RUE DES MESANGES' : AP-0009 - 'AUX MUSSES' : AZ-0030—0032—0055 - 'A L ENVERS DU RUT DE FONTE' : F-0541—0542 - 'EN RECRUE' : F-0443 - 'EN CRAS' : ZN-0021
Urbanisme : Zone N du PLU
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Flammerans : Prés – Urbanisme : Znc - 17 ha 90 a 00 ca 'LA NOUE' : ZI-0003—0005
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **16/03/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022079

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPEE

LOUISE DISTRIBUTION
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 Grande Rue
21250 CORBERON
948 747 100 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 19 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Valentin LATOUR-LUCAS, demeurant 8 Grande Rue - 21250 CORBERON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 8 Grande Rue, 21250 CORBERON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022037

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/02/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : BARBE COUVERTURE
Forme : SASU
Capital social : 2 000 €
Siège social: 13 Allée des Jardiniers, 21000 DIJON
Objet social : Tous travaux de couverture, de zinguerie, d'étanchéité, de rénovation, d'isolation, de bardage, de charpente, de nettoyage de toitures, de pose de fenêtres de toit, de petit travaux de maçonnerie, d'aménagement de combles et tous travaux de second œuvre.
Président : M. Kévin BARBE demeurant 13 Allée des Jardiniers, 21000 DIJON
Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL26022065

PLUS D'INFOS SUR

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

GAEC CASSIN
GAEC au capital social de 220 000 Euros
Siège social : Ragon
58300 SAINT-GERMAIN-CHASSENAY
450 463 708 RCS NEVERS

Suivant un acte sous seing privé du 06.02.2026 l'associé unique a décidé de la transformation du GAEC en EARL à effet du 06.02.2026, et a pris acte de la démission de la cogérante Madame Delphine MICHEL demeurant 42, route de Moulins 58390 DORNES à partir du même jour, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement,motivant la publication des insertions suivantes :
- Dénomination : EARL CASSIN
- Forme : EARL Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
- Siège social : Ragon 58300 SAINT-GERMAIN-CHASSENAY
- RCS NEVERS 450 463 708
- Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Pour la réalisation et dans les limites de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.En particulier, la société peut notamment :- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole,- prendre à bail tous biens ruraux,- exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-37 du Code rural et de la pêche maritime,- exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-2 dernier alinéa du Code rural et de la pêche maritime,- vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.
- Durée : La société est constituée pour 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 22 octobre 2102, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
- Capital social : 220 000 euros.
- Apports : Les apports sont constitués de biens mobiliers et de numéraire.-Gérance : Alexis CASSIN, demeurant Ragon 58300 SAINT-GERMAIN-CHASSENAY
- Agrément des cessions de parts sociales : les cessions entre associés sont libres,toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL26022014

CHANGEMENT DE GÉRANT

SIGNANET
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.600,00 euros
Siège social : 10, rue Henri Darcy
ZAC DU FOUR A CHAUX
58300 DECIZE
453 672 891 RCS NEVERS

Par décisions unanimes du 30.01.2026 la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Philippe NICARD, cogérant, ayant demeuré 2 bis, rue Saint-Victor - 58300 DEVAY, et à décidé de ne pas procéder à son remplacement, Monsieur Christian SAGET demeurant seul gérant.
Pour avis.

AL26022018

MODIFICATIONS MULTIPLES

CPB EXPERTISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Dragne
58370 VILLAPOURCON
884781857 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 31/12/2025, les associés ont décidé :
- de transférer le siège social de Dragne - 58370 VILLAPOURCON au 12 bis rue Achille Millien - 58000 NEVERS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
- d'augmenter le capital social pour le porter de 10000 euros à 220 000 euros.
Pour avis, La Gérance

AL26022022

Maître Aurélie Pouviaud
Notaire à Fours (Nièvre),
Route de Decize

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCP BEAU SOLEIL
Capital 67.077,57€
RCS 433004058

Le 26/01/2026 aux termes d'un acte sous-seing privé Monsieur Chanrith SOU a démissionné de sa fonction de co-gérant et il a été nommé comme Co-Gérants, Madame Sara PINHO BANACO demeurant à FOURS (58250 19 Route de Luzy et Monsieur Vilson FERNANDES LOPES demeurant à DECIZE (58300), Etage 1, 3 Route de Moulins à compter du 1er janvier 2026, avec Monsieur Georges PEREIRA déjà co-gérant.
Pour avis.

AL26022027

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Groupement Forestier de La Comme Du Bault
Société civile
Au capital de 86 800 €
Siège social : 310 RUE DES HEURTRAS
58110 ALLUY
R.C.S Nevers 429 019 607
Siret n° 42901960700036

ANNONCES LÉGALES

Par décision de l'AGE du 12 janvier 2026, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Grande rue de l'Église, 80700 FONCHES-FONCHETTE à compter du 12 janvier 2026.
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Modifications seront faites au RCS d'AMIENS.

AL26022066

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING GAUCHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 274 050 euros
Siège social : ZI la Champagne
Galerie Marchande
45420 BONNY SUR LOIRE
794 496 034 RCS ORLEANS

Le 31 janvier 2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 15,rue des Vignes, Les Courlus - 58 150 TRACY-SUR-LOIRE.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022058

AVIS DE MODIFICATIONS

DELAFI

Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 bis Rue Jacques Duclos
58640 VARENNES-VAUZELLES
921 816 757 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE en date du 08/01/2026, les associés ont décidé :
- malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.
- de transférer le siège social du 25 bis Rue Jacques Duclos, 58640 VARENNES-VAUZELLES au 24 boulevard du Grand Pré des Bordes - 58000 NEVERS à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL26022075

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA DU MONTOT

Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital social de 199.400 €
Le Montôt - 58270 VILLE LANGY
RCS de Nevers n°790691141

Aux termes d'une délibération en date du 29 janvier 2026, l'AGE a décidé de procéder à l'augmentation du capital social de la société d'un montant de 33.900 € par création de parts sociales, puis la réduction du capital social de la société d'un montant de 183.300€ pour le porter à la somme de 50.000 € par annulation de parts sociales.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérance.

AL26022083

// GÉRANCE

SCP Emeline Cavet-Jacob notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue Maréchal Leclerc, le 3 février 2026, enregistré au service de l'enregistrement de LA NIEVRE le 12/02/2026 Dossier 2026 00002611référence 5804P01 2026 N 00101, Mr SUCHET Stéphane Henri, époux de Mme GRILLET Raphaëlle, dt à LIMON(58270) 44 rue Général Frebault, à vendu à Mr CLEMENT Lucas Claude, dt à PREMERY (58700) 88 Grande rue, célibataire,
Son fonds de commerce de Dépôt de journaux, périodiques, presse, papeterie, bimbeloterie, loto, jeu, gérance d'un tabac connu sous le nom commercial «PRESSE DES AMOGNES» qu'il exploitait à SAINT-BENIN-D'AZY(58270) 15 rue Thiers, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le n° 539 643 890.
Cette vente a été consentie au prix de 75.000 euros, avec entrée en jouissance au 03 Février 2026.
Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la dernière en date des insertions, par la SCP Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 14 rue Maréchal Leclerc,où domicile a été élu.

AL26022053

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 12 rue Gambetta
ORLEANS 3/5 Bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 11/02/2026, enregistré le 17/02/2026 au SPFE de NEVERS, Dossier 2026 00002885 Référence 5804 P01 2026 A 00100, Mme Noémie LE COMTE, **domiciliée Lieudit La Croix de Vaquilly 58340 CERCY LA TOUR**,immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 893 182 618, déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 22/09/2025, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 16/12/2025, a cédé à la SARL BOULANGERIE CLAIRE, SARL au capital de 2000 euros, dont le siège social est 10 , Place Pouyat 58250 FOURS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 538 230 004, son fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie lui appartenant sis et exploité en son établissement principal sis à CERCY LA TOUR (58340) Lieudit La Croix Vauilly, avec entrée en jouissance au 11/02/2026, au prix de 20 000 €, s'appliquant pour 7 980 € aux éléments incorporels et 12 020 € aux éléments corporels.
Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.
Pour avis,

AL26022063

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA

Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

Lors la parution au journal Terres de Bourgogne 58 en date du 23/01/2026,il a été noté par erreur que l'AG datait du 05/06/2025 au lieu de 31/10/2024, au nom de **SARL DU PORT AUBRY**, au capital de 36 000,00 € ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), Port Aubry SIREN 513437442 et immatriculée RCS de NEVERS.
Le reste de l'annonce demeurant inchangé.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL26022051

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

ETABLISSEMENTS SARIC ET P. FILS - RCS Nevers 820 008 282 - travaux du bâtiment - 6 impasse de la Bagatelle 58000 Nevers. Jugement en date du 16/02/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022041

SA FRANCE EQUIPEMENT - RCS Nevers 337 688 212 - travaux mécaniques d'usinage par enlèvement du métal pièces détachées pour cycles motocycles et automobiles tous produits se rapportant à la compétition motocycle et automobile - 7 rue Denis Papin Zone Industrielle Varennes-Vauzelles 58641 Varennes-Vauzelles. Jugement en date du 16/02/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022042

NIRY'S ASUAN AUTO - RCS Nevers 891 174 740 - achat vente fourniture et pose de pneumatiques neufs et d'occasion et de toutes fournitures automobiles,commerce de véhicules automobiles neufs et d'occasion, réparation et entretien de véhicules, nettoyage de véhicules, dépannage automobile - 36 boulevard du Grands Prés des Bordes 58000 Nevers. Jugement en date du16/02/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.. Le Greffier

AL26022043

EURL BONIN MARION - RCS Nevers 952 737 112 - toutes activités se rapportant à l'esthétique, la cosmétique, les soins par l'eau, la lumière pulsée et la beauté du regard, toutes activités de vente de produits et articles cosmétiques et de parfumerie - 1 rue des Frères Gambon 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 16/02/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022044

SOCIETE DES ETABLISSEMENTS LEROUX - RCS Cusset 441 124 732 - maçonnerie, gros œuvre, couverture, carrelage - 9 b route de Moulins 1 ZA les Echaudés 03460 Trévol. Jugement en date du 10/02/2026 du tribunal de commerce de Cusset en date du 10 Février 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022045

SARL SALLIEGE - RCS Nevers 509 663 423 - plomberie, tuyauterie, sanitaire,installation, maintenance, dépannage chauffage et climatisation, l'étude,la vente et l'installation complète de cuisines, de tous appareils ménagers, d'éléments de rangements et de tous agencements, la décoration, l'ameublement et touts articles s'y rapportant, la vente et la pose de carrelage - 21 boulevard de la République 58000 Nevers. Jugement en date du 10/02/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022046

AGRIAL
Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire
à capital variable
4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

AVIS DE CONVOCATION

Convocation aux Assemblées de Sections de Mars et Avril 2026 et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 11 Juin 2026
Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire sur les ordres du jour ci-dessous :
Assemblées de sections :
1. Bilan 2025 et perspectives 2026 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial
2. Actualités de votre région
3. Présentation des comptes sociaux 2025 de la Coopérative et comptes consolidés 2025 du Groupe Agrial
4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2025 : intérêts aux parts, ristournes...
5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section
6. Élection des délégués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire d'Agrial
Assemblée Générale Ordinaire :
1. Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
2. Approbation des conventions visées aux articles L 529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
3. Quitus aux administrateurs
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : dotation des réserves obligatoires
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : versement d'un intérêt aux parts sociales
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes groupe
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes branche
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : provision pour ristournes éventuelles
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : affectation du solde
10. Constatation de la variation du capital social
11. Situation des mandats des administrateurs
12. Ratification des indemnités versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 et approbation de l'enveloppe pour l'exercice 2026
13. Approbation du budget de formation des administrateurs
14. Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
15. Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
16. Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs spécifiques des Organisations de Producteurs « Lait de Vache », « Lait Bio de Vache », « Lait de Chèvre », « Légumes » et « Pommes destinées à la transformation »
17. Ratification des modifications du Règlement Intérieur Général
18. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Assemblée Générale Extraordinaire :
1. Modification des Statuts relative aux associés non coopérateurs
2. Modification corrélative du Règlement Intérieur Général et adoption de la convention d'adhésion des associés non coopérateurs
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Ces Assemblées de sections seront suivies des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront **le Jeudi 11 juin 2026 à 10 heures** sur les ordres du jour indiqués ci-dessus, à l'Espace Aumaillerie, 1 rue Louis Lumière 35133 LA SELLE-EN-LUITRE.
Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (incluant les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2025, les rapports du Conseil d'administration, le document donnant des informations sur l'écart de prix visé à l'article L521-3-1 III du Code rural et de la pêche maritime, les projets de résolutions, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions, les statuts et le règlement intérieur général à jour ainsi que leurs projets modifiés etc.).
Les documents susvisés seront disponibles au siège de votre section ou au siège de la Coopérative ou en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.
CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTIONS 2026
Section Sarthe Nord
Date 17/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Polyvalente - 2 rue des Ponts - 72380 SOUILLÉ
Section Sud Loire Océan
Date 18/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – Rue des Ibis – 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Section Atlantique S1 Loire Atlantique
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Atlantique S2 Morbihan
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Sarthe Sud
Date 19/03/2026
Heure début 19h
Lieu Domaine de Vaujoubert – Route de la Vove – 72700 ROUILLON
Section Touraine Poitou
Date 24/03/2026
Heure début 10h
Lieu Espace des Faluns – 1 Mail de la Mairie – 37240 MANTHELAN
Sections
Mayenne Anjou S1 Est
Mayenne Anjou S2 Ouest
Mayenne Anjou S3 Sud
Date 24/03/2026
Heure début 19h15
Lieu Hippodrome de Laval – Route de Saint-Nazaire – 53000 LAVAL
Section Ille-et-Vilaine Sud
Date 25/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Grands Chênes – Espace la Prairie 35580 GUIGNEN
Section Ille-et-Vilaine Nord
Date 25/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Emeraude – 1B Rue Anne de Bretagne 35490 GAHARD
Section Cotentin
Date 26/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Fêtes de la petite vitesse – Rue du Moulinet – 50480 CHEF DU PONT
Section Mont Saint Michel
Date 26/03/2026
Heure début 19h
Lieu Espace culturel – 20 Rue Saint-Exupéry – 50540 ISIGNY-LE-BUAT
Section Calvados Ouest
Date 31/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle Richard Lenoir – Rue Richard Lenoir – 14310 VILLERS BOCAGE
Section Les Terres de l'Orne
Date 31/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle des Fêtes – Avenue Léon Labbé – 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
Section Plaine et Auge.14
Date 01/04/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des fêtes -Route de Dives, Thiéville -14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES
Section Alpes Sud Est
Date 02/04/2026
Heure début 10h
Lieu Mairie de Livron Salle Aragon – 90 Avenue Joseph Combier – 26250 LIVRON-SUR-DRÔME
Pour Avis, Le Conseil d'Administration

AL26022072

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Cessy-les-Bois (58) 7 ha 68 a 70 ca 'LES CHAMPS DU MACON' : A-0536 - 'CHAMPS DE LA CHAUME HAUTEU' : D-0453ZB-0040 - 'LA BOUINE' : D-0499 - 'LA COTE' : D-0337—0366ZB-0006—0011—0109 - 'VALLEE DU LAC' : D-0017 - 'LA GARENNE' : ZB-0001—0004.
Cmne de Saint-Martin-d'Heuille (58) 35 a 76 ca 'MAUBUISSON' : AK-0031
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/03/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022057

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE GOUT DES CHOSES

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 15.000,00 Euros
Siège social : La Davide Mussy
58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT
RCS NEVERS n°798 602 983

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2026,Monsieur François-Gabriel COTS, associé unique et liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 14 novembre 2025.
La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

AL26021869

Exco Alpha

DISSOLUTION ANTICIPEE

ZINNIA

Forme : société civile immobilière
En liquidation
Capital social : 7622 euros
Siège social : CHALLEMENT
58420 BRINON SUR BEUVRON
383 642 378 RCS NEVERS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025.
Madame Christina PLUMETTAZ, demeurant Brückenstrasse 12, 3005 BERN, a été nommé liquidatrice et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social,CHALLEMENT 58420 BRINON SUR BEUVRON.

AL26021993

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA TOUR

SCEA
Au capital social de 200.000,00 euros
Siège social : Ferme de Roussy, Moiry
58490 Saint-Parize-le-Châtel
RCS Nevers 805 174 935

Le 16.12.2025, l'AGE des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Patrick TETARD, demeurant Ferme de Roussy, Moiry - 58490 Saint-Parize-le-Châtel, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a étéfixé à la Ferme de Roussy, Moiry - 58490 Saint-Parize-le-Châtel.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022026

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MARTEAU

Société civile immobilière
Au capital de 304,90 €
En liquidation
Siège social : 14 rue du Château Gaillard
58150 POUILLYSUR LOIRE
RCS NEVERS - 377 581 012

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1er Août 2025, déposé au rang des minutes de Me JUILLET, le 19 Décembre 2025, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mr Jérôme MARTEAU demeurant à GARCHIZY (58600) 79 rue Sacco et Vanzetti de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 19 Décembre 2025.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL26022034

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DES CHAMPS DESSUS

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 1, rue Renée Pasquet
58 400 CHAULGNES
Siège de liquidation : 17, route d'Antibes
58 400 Mesves-sur-Loire
821 895 737 RCS NEVERS

En date du 16/01/2026, les associés ont approuvé à l'unanimité les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2025.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022035

NON DISSOLUTION

ARTISANS CONCEPT

SASU au capital de 2.000 euros
5 bis boulevard du Docteur Galvaing
58300 DECIZE
894 308 774 RCS NEVERS

Par délibération en date du 31.07.2025 l'associé unique statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention en sera faite au R.C.S de NEVERS.

AL26022055

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES RIOTS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 103.284,21 €
3 le Montot - 58270 VILLE LANGY
RCS de NEVERS n°317722700

Aux termes d'une délibération en date du 29 janvier 2026, l'associé unique, après avoir établi le rapport de liquidation, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention, Le liquidateur.

AL26022082

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HTR
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 500 €
Siège social : 16, rue des Craies - 58240 LANGERON
Objet social : Assistance opérationnelle, administrative, financière et commerciale – Soutien en ces domaines à toutes sociétés par tous moyens – Exercice de mandat social dans toutes sociétés - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, cession de tous immeubles, biens immobiliers, bois et forêts – Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Thibaut RESSAT dt à SAINT PARIZE LE CHATEL (58) – 6, Chemin de la Faveroche
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL26022048

IMMATRICULATION SAS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GARCHIZY du 18 février 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DE CLAIREFONTAINE
Siège : 140 rue Pasteur, 58600 GARCHIZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Rémi THIBAUDAT, demeurant 356 avenue de la République GARCHIZY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
POUR AVIS, Le Président

AL26022052

AVIS DE CONSTITUTION MODIFICATIF

Par annonce du 27 janvier l'avis de constitution a été publié. Le présent avis n'a pour effet que de modifier l'adresse du dirigeant.
Ainsi, aux termes d'un acte sous seings privés en date du 9 janvier 2026, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivant :
- Dénomination sociale : SAS LES COPAINS
- Capital social : 1000,00 € divisé en 10 actions de 100 €.
- Objet social : restauration brasserie traiteur
- Siège social : 4 bis rue du 14 juillet 58000 NEVERS
- Durée : 99 années
- Les associés n'ont effectué qu'un apport en numéraire pour un montant de 1000 €.
- Présidence : Monsieur Rodolphe BLONDEAU, de nationalité française, né le 31 octobre 1976 à MOULINS (03), demeurant à 5 rue Saint Didier 58000 NEVERS
- Les actions sont cessibles après agrément préalable de la collectivité des associés.
- Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
- la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis

AL26022067

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HLR
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 500 €
Siège social : 16, rue des Craies - 58240 LANGERON
Objet social : Assistance opérationnelle, administrative, financière et commerciale – Soutien en ces domaines à toutes sociétés par tous moyens – Exercice de mandat social dans toutes sociétés - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, cession de tous immeubles, biens immobiliers, bois et forêts – Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Lucas RESSAT dt à LANGERON (58) – 8, Clos de Chevigny
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL26022095

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DE CHÂTRES

EARL au capital de 255 000 €
Siège social : Les Saulniers
89220 CHAMPCEVRAIS
494 497 373 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025 a :
- Décidé de réduire le capital social de 75 000 € pour le ramener à 180 000 €
- Pris acte de la démission de Mme Marie-Christine REDOUTÉ épouse LUCAS de ses fonctions de gérante
- Transféré le siège social à CHAMPCEVRAIS (89220) Ferme de Châtres, 4015 route du Charme
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 31 décembre 2025.
Pour avis, la gérance.

AL26022015

AVIS DE TRANSFORMATION

CARRELAGES DE L'YONNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 54 000 euros
transformée en société
par actions simplifiée
Siège social :
56 B Avenue Jean Jaurès
89000 AUXERRE
448 510 172 RCS AUXERRE

ASSP du 31/12/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 54 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. M. Laurent RAIMOND, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT** : LR HOLDING, ayant son siège social 6 Chemin de l'Epinette 89600 VERGIGNY, 821 901 170 RCS AUXERRE, représentée par son Gérant, M. Laurent RAIMOND – **RCS AUXERRE**

AL26022040

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

LEGI CONSEILS
Société d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GEBAT CONSTRUCTIONS

Société par actions simplifiée
à associée unique
au capital de 170 000 euros
Siège social :
16 Rue de Rome, 89470 MONETEAU
422 791 137 RCS AUXERRE

ASSP en date du 16/01/2026, il résulte que la société JM DEVELOPPEMENT, SARL au capital de 1 466 600 euros, dont le siège social est 16 Rue de Rome 89470 MONETEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523 243 830 RCS AUXERRE a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jorge MIRANDA, démissionnaire – **RCS AUXERRE**

AL26022049

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV DOMAINE DES TROIS VALLÉES

Société civile
d'exploitation agricole
Au capital de 1 500,00 euros
Siège social : 35 rue du Ruisseau
89800 BEINE
984 170 662 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2026 a décidé de réduire le capital social de 500 € pour le ramener à 1 000 €.
Pour avis, la gérance.

AL26022080

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/02/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de SAS MOLINA FINANCE 26 rue des Jonches Lieudit La Borde 89000 Auxerre (prise de participations). SIREN 527832463. CIP 5040. Date de cessation des paiements : 18/08/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022047

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante :
PHILHAK SAS
Liquidation Judiciaire du 22/07/2025
17 Rue Chantecoq - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 20 février 2026.La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26022081

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MONTACHER VILLEGARDIN - Bois taillis, eaux, terres en partie occupés - 6 ha 15 a 47 ca - 'CHAMPS DE LA ROCHE' : H – 0127 ZD - 0018 - 'LA BIGARDERIE' : I - 0190 - 'LES PETITS MASOIS' : L – 0353 – 0354 – 0360 – 0369 - 0378 - 'ETANG DE LA VALLEE' : ZL - 0050 - zonage : zones A et N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/03/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26022093

AGRIAL
Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire
à capital variable
4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

AVIS DE CONVOCATION

Convocation aux Assemblées de Sections de Mars et Avril 2026 et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 11 Juin 2026
Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire sur les ordres du jour ci-dessous :
Assemblées de sections :
1. Bilan 2025 et perspectives 2026 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial
2. Actualités de votre région
3. Présentation des comptes sociaux 2025 de la Coopérative et comptes consolidés 2025 du Groupe Agrial
4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2025 : intérêts aux parts, ristournes...
5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section
6. Élection des délégués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire d'Agrial
Assemblée Générale Ordinaire :
1. Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
2. Approbation des conventions visées aux articles L 529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
3. Quitus aux administrateurs
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : dotation des réserves obligatoires
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : versement d'un intérêt aux parts sociales
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes groupe
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes branche
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : provision pour ristournes éventuelles
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : affectation du solde
10. Constatation de la variation du capital social
11. Situation des mandats des administrateurs
12. Ratification des indemnités versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 et approbation de l'enveloppe pour l'exercice 2026
13. Approbation du budget de formation des administrateurs
14. Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
15. Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
16. Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs spécifiques des Organisations de Producteurs « Lait de Vache », « Lait Bio de Vache », « Lait de Chèvre », « Légumes » et « Pommes destinées à la transformation »
17. Ratification des modifications du Règlement Intérieur Général
18. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Assemblée Générale Extraordinaire :
1. Modification des Statuts relative aux associés non coopérateurs
2. Modification corrélative du Règlement Intérieur Général et adoption de la convention d'adhésion des associés non coopérateurs
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Ces Assemblées de sections seront suivies des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront **le Jeudi 11 juin 2026 à 10 heures** sur les ordres du jour indiqués ci-dessus, à l'Espace Aumaillerie, 1 rue Louis Lumière 35133 LA SELLE-EN-LUITRE.
Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (incluant les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2025, les rapports du Conseil d'administration, le document donnant des informations sur l'écart de prix visé à l'article L521-3-1 III du Code rural et de la pêche maritime, les projets de résolutions, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions, les statuts et le règlement intérieur général à jour ainsi que leurs projets modifiés etc.).
Les documents susvisés seront disponibles au siège de votre section ou au siège de la Coopérative ou en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.
CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTIONS 2026
Section Sarthe Nord
Date 17/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Polyvalente - 2 rue des Ponts - 72380 SOUILLÉ
Section Sud Loire Océan
Date 18/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – Rue des Ibis – 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Section Atlantique S1 Loire Atlantique
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Atlantique S2 Morbihan
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Sarthe Sud
Date 19/03/2026
Heure début 19h
Lieu Domaine de Vaujoubert – Route de la Vove – 72700 ROUILLON
Section Touraine Poitou
Date 24/03/2026
Heure début 10h
Lieu Espace des Faluns – 1 Mail de la Mairie – 37240 MANTHELAN
Sections
Mayenne Anjou S1 Est
Mayenne Anjou S2 Ouest
Mayenne Anjou S3 Sud
Date 24/03/2026
Heure début 19h15
Lieu Hippodrome de Laval – Route de Saint-Nazaire – 53000 LAVAL
Section Ille-et-Vilaine Sud
Date 25/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Grands Chênes – Espace la Prairie 35580 GUIGNEN
Section Ille-et-Vilaine Nord
Date 25/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Emeraude – 1B Rue Anne de Bretagne 35490 GAHARD
Section Cotentin
Date 26/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Fêtes de la petite vitesse – Rue du Moulinet – 50480 CHEF DU PONT
Section Mont Saint Michel
Date 26/03/2026
Heure début 19h
Lieu Espace culturel – 20 Rue Saint-Exupéry – 50540 ISIGNY-LE-BUAT
Section Calvados Ouest
Date 31/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle Richard Lenoir – Rue Richard Lenoir – 14310 VILLERS BOCAGE
Section Les Terres de l'Orne
Date 31/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle des Fêtes – Avenue Léon Labbé – 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
Section Plaine et Auge.14
Date 01/04/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des fêtes -Route de Dives, Thiéville -14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES
Section Alpes Sud Est
Date 02/04/2026
Heure début 10h
Lieu Mairie de Livron Salle Aragon – 90 Avenue Joseph Combier – 26250 LIVRON-SUR-DRÔME
Pour Avis, Le Conseil d'Administration

AL26022073

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL LES GRIFFES

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 152 449,02 euros
Siège social : chez M. SIMONEAU Bernard
« Les Griffes » – 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN
420 833 063 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Bernard SIMONEAU
Lieudit «Les Griffes »
89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2025, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL26021990

Expertise-comptable
Audit - Conseil
12, rue des Bas Trévois
10000 TROYES
03 25 43 55 55

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SNC LEBLANC - GOUAUX

Société en nom collectif
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 116 rue d'Alsace Lorraine
89100 SENS
Siège de liquidation :
116 Rue d'Alsace Lorraine
89100 SENS
RCS SENS 824 037 899

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Virginie LEBLANC, demeurant 3 Rue de la Planche Barrault 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 116 Rue d'Alsace Lorraine 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022012

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MED KEBAB

Société à responsabilité limitée
En cours de liquidation
Au capital de 8 000,00 euros.
Siège social :
1 rue des Fourneaux
Centre Commercial des Clairions
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
53 rue Louis Braille
89000 AUXERRE
Liquidateur : Monsieur Atalay CIMENDAG
demeurant 53 rue Louis Braille
89000 AUXERRE
439 367 715 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2026, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du 30/09/2025.
Les actes, pièces et comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

AL26022060

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LV EDITIONS

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social :
8 rue de la Chapelle,
89380 APPOIGNY
Siège de liquidation :
8 rue de la Chapelle,
89380 APPOIGNY
929 602 969 RCS AUXERRE

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 20/02/2026, la collectivité des associés a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Etienne LHOSTE, demeurant 8 rue de la Chapelle 89380 APPOIGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL26022069

// CONSTITUTION

GAEC PREVOT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 14 février 2026 par Maître LELIÈVRE, notaire à AVALLON (89200), il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun,préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 13 janvier 2026 sous le numéro 8925002.
Dénomination sociale : GAEC PREVOT.
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, société civile de personnes, régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, par les articles L.323-1 à L.323-16, R.323-1 à R.323-53 du code rural et de la pêche maritime.
Objet : À titre principal, l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Et à titres Secondaire, la production et la commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque dont les installations sont fixées ou intégrées à ses bâtiments
Capital social : 633 200,00 €.
Siège social : 31 rue de la Chaume Lacarre - 89420 SAINTE-MAGNANCE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports: Apports net en nature : 568 865,32 €
Numéraire : 64 334,68 €Gérants : M. Etienne PRÉVOT et M. Jules PRÉVOT, demeurant tous deux à SAINTE MAGNANCE (89420), 31 rue de la Chaume Lacarre.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque le groupement a deux associés.
Le groupement sera immatriculé au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL26022009



CHRONIQUE JURIDIQUE

La servitude relative à l'écoulement naturel des eaux

Parmi les servitudes dérivant de la situation des lieux, celle relative à l'écoulement naturel des eaux est d'une parfaite actualité.

L'article 640 du Code civil dispose que « les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. »
Il ressort de cette disposition que le propriétaire d'un fonds situé en aval d'un fonds situé en amont ne peut pas faire obstacle à l'écoulement des eaux, dès lors que celui-ci est le résultat naturel de la situation des lieux et non celui du fait de l'homme. La servitude relative à l'écoulement naturel des eaux pèse tant sur les fonds privés que sur les fonds relevant du domaine public. À cet égard, il est indifférent que le fonds servant et le fonds dominant soient séparés par une voie publique. La servitude s'applique aux eaux d'infiltration et de source, aussi bien qu'aux eaux pluviales et à celles qui proviennent de la fonte des neiges.
Le bénéfice de la servitude d'écoulement naturel des eaux est subordonné à l'absence d'intervention de la main de l'homme. Autrement dit, l'écoulement de l'eau doit être le résultat naturel de la configuration des lieux.
La servitude n'a donc pas vocation à s'appliquer aux eaux usées, aux eaux ménagères ou encore aux eaux industrielles
Elle emporte deux conséquences pour les propriétaires des fonds servants et dominants. L'article 663, al.2e prévoit que « le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. »
L'article 663, al. 3e dispose que « le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur. » Dès lors que l'intervention du propriétaire du fonds dominant modifie l'écoulement des eaux, il y a aggravation de la charge qui pèse sur le fonds servant. Cette aggravation est constitutive d'une faute susceptible de donner lieu à une indemnisation du préjudice causé.

Philippe Gaignet



Gutner

OXYGÈNE

// BOUCHERIE

La halle gourmande : l'honneur au terroir

Le 8 mars, un événement très particulier, baptisé « La halle gourmande » aura lieu au campus des métiers de Marzy.

Le Campus des métiers de Marzy (C2M), en partenariat avec la Chambre du commerce et d'industrie, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le Conseil départemental, organise un événement intitulé « La halle gourmande » le 8 mars, de 9 heures à 17 heures (entrée gratuite).

Laurence Dubost, directrice du C2M, explique : *« Tous les ans nous organisons un concours national de BP Boucher. Et, cette année, il nous paraissait indispensable d'intégrer cette distinction d'excellence à un thème global autour du terroir nivernais afin de mettre à l'honneur à la fois les savoir-faire et les productions de la Nièvre »*. Ainsi, outre la 8e édition du concours national de BP Boucher, de nombreuses animations sont prévues tout au long de la journée, comme des stands de maquillages, des balades à poneys, des ateliers pédagogiques autour de la cuisine de la viande ou encore des échanges avec une diététicienne pour aborder le lien entre viande et alimentation.



Alexandre Lorré / C2M

Une journée dédiée au savoir-faire boucher, à l'élevage et plus largement aux productions nivernaises, est organisée le 8 mars au Campus des métiers de Marzy.

En détail

Ainsi, les professionnels et curieux pourront découvrir un marché de producteurs 100 % nivernais avec : apiculteur, brasseur, vigneron, minotier, huilier, volailler, éleveur de canards, fromager (crottins de Chavignol) ou encore savonnier.

En sus, des ateliers et des dégustations ponctueront la journée avec la participation des Fins goûteurs du Charolais, de la Confrérie des amateurs de la tête de veau ou encore des Toques Nivernaises. Toujours pendant la rencontre, les visiteurs pourront assister à des démonstrations de valorisation des viandes nivernaises réalisées par les membres de l'équipe de France de Boucherie. Plus en détails, le concours national BP Boucher se déroulera de 8 heures à 15 heures avec Romain Lebœuf, meilleur ouvrier de France 2015 en boucherie et président du jury ; de 10 heures à 12 heures, un concours bovins Charolais (bœufs, génisses, vaches) et agneaux, aura lieu avec la présence d'une dizaine d'animaux au total. Dès midi et jusqu'à 15 heures des grillades faites au braséro géant seront en vente, le concours sera suivi par la vente sur pied de 15 h 30 à 16 heures, animée par Florian Melaye (directeur de la SA des Grivelles). Une fois la vente aux enchères terminée, le tirage au sort de la tombola se tiendra à 16 heures ; l'heureux gagnant pourra repartir avec une production bouchère réalisée par l'équipe de France. Enfin, la remise des prix pour le concours national BP Boucher clôturera la journée. Tous les acteurs et partenaires donnent donc rendez-vous le 8 mars, 9 heures à 17 heures (entrée gratuite), le site du Campus situé 21 rue des Carrières à Marzy, pour découvrir la vitrine du territoire nivernais.

Chloé Monget d'après communiqué

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 avril 2026

// Le cassis et les cassis-siers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent l'exposition « Cassis et Cassis-siers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. archives@cotedor.fr

• Jusqu'au 29 novembre

// Exposition sur César au Museoparc d'Alésia

Après le succès rencontré lors de sa première saison, l'exposition « César, tous les chemins mènent à Rome » revient au MuséoParc Alésia pour une deuxième année. Jules César fait ici l'objet d'un parcours exceptionnel par son ambition et son approche. Le parcours s'appuie sur un riche ensemble iconographique réunissant monnaies, peintures et gravures du XVIIe au XIXe siècle, provenant de prestigieuses institutions françaises et étrangères.

alesia.com

• 27 et 28 février, 1er mars

// Salon de l'habitat à Dijon

Le salon de l'habitat va se tenir au parc des expositions. Il est organisé par Dijon Bourgogne Events. Entièrement repensée, cette nouvelle édition propose une lecture renouvelée de l'habitat, en prise directe avec les attentes des habitants : mieux vivre chez soi, dedans comme dehors, aujourd'hui comme demain. Il proposera deux univers : maison (rénovation, construction, décoration, énergie, mobilier, solutions connectées) et jardin et aménagements extérieurs (terrasses, piscines, mobilier outdoor, paysagistes). Parmi les temps forts de l'édition 2026, le salon accueillera une nouvelle animation végétale avec l'organisation d'une grande vente de plantes, en partenariat avec Ma Plante, spécialiste des ventes éphémères de végétaux à petit prix.

Entrée gratuite au salon sur inscription jusqu'au 22 février inclus via le lien suivant : https://www.salon-habitatdijon.com/

• Vendredi 6 et samedi 7 mars

// Festival Beaune Humour

La 4e édition du festival Beaune Humour va se tenir à la Lanterne Magique. Vous pourrez y découvrir Sophia Aram, chroniqueuse sur France Inter, Mayel Ehlajaoui, qui joue le rôle de Georges dans la série Demain nous appartient sur TF1. Et en première partie de ces deux soirées extraordinaires, de l'humour made in Bourgogne avec Victor Parnaso et Thiébaud Derozier, jeunes humoristes qui font leur chemin depuis Dijon et roulent leur bosse dans les comedy clubs.

Billetterie sur www.beaune.fr
Tarifs de 15 à 35 euros.

• Jusqu'au 21 mars

// Exposition « Femmes inspirantes » à Montbard

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, la ville de Montbard organise l'exposition Femmes inspirantes, présentée à la Médiathèque Jacques Prévert. Elle propose un abécédaire réalisé par les élèves du lycée professionnel Eugène Guillaume, mettant à l'honneur des figures féminines marquantes à travers l'histoire et la culture. L'exposition est accessible gratuitement aux horaires d'ouverture de la médiathèque.

www.montbard.fr

Nièvre

• dès maintenant

// Animations et balades

De nombreuses animations et balades nature sont organisées au sein du Parc naturel régional du Morvan pendant les vacances scolaires mais pas uniquement.

Toutes les infos : https://www.parcdumorvan.org/les-evenements/?pg=2

• 8 mars

// Randonnée gourmande et marché de producteurs pour la lutte contre le cancer des enfants

Une randonnée gourmande avec produits locaux est proposée au départ de la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy : 9 km + 3 ravitaillement (10 euros, rdv 9h), 14 km + 4 ravitaillement (15 euros, rdv 8h), 5 euros / enfant de – 12 ans (tout circuit). En sus, un marché de producteurs est organisé avec buvette tenue par les JA du canton. En parallèle, l'association les ACSE Solidaires présentera des témoignages de victimes du cancer ou de parents. Tous les fonds récoltés seront reversés à l'association Coup d'Pouce.

Infos et réservations : 07 50 06 02 65

• Jusqu'au 14 mars

// Mois de la plèchie en Morvan

Le mois de la plèchie en Morvan revient cette année avec 25 ateliers, dans 23 communes du Morvan. Retrouvez toutes les dates sur : https://www.parcdumorvan.org/

Infos et inscriptions : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org ou au 03 86 78 79 10.

• Jusqu'au 31 mars

// Boutique éphémère

Deux illustrateurs nivernais, Jean-Baptiste Vanderheyden (@excesdestyle) et Charles Bobin (@charles_7_bobin) présentent plus d'une centaine d'œuvres aux deux styles propres aux artistes, à la boutique éphémère du 3 place Saint-Sébastien à Nevers. Ouvert du mardi au samedi, jusqu'au 31 mars, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Plus d'infos : excesdestyle@gmail.com

// RÉSEAUX

Neuf idées pour se déconnecter sans frustration

On scrolle pour se détendre, on ressort souvent plus fatigué. Le *scrolling* infini grignote le temps et l'attention, sans jamais vraiment satisfaire. Et si on remplaçait ce réflexe par des alternatives simples, accessibles et bien plus nourrissantes ? Mode d'emploi pour poser le téléphone… sans frustration.



Viktor / stock.adobe.com

Selon Santé publique France, les enfants de 6 à 17 ans passeraient en moyenne 4 h 11 par jour sur un écran.

On ne décide presque jamais de scroller (faire défiler à l'infini son écran de téléphone sur les réseaux sociaux). Un moment de creux, une notification, une fatigue diffuse, et le téléphone apparaît comme la solution la plus simple, la plus immédiate. Quelques minutes plus tard, on repose l'écran avec cette impression étrange d'avoir été occupé… sans avoir vraiment rien fait. Le scrolling infini promet une pause, mais offre surtout une saturation : trop d'images, trop d'infos, trop de vies croisées sans jamais s'y attarder.

Le problème n'est pas tant le smartphone que l'absence d'alternatives évidentes. Quand le cerveau réclame du repos ou de la stimulation légère, les réseaux ont gagné par forfait. Pourtant, il existe d'autres manières - bien plus satisfaisantes - de remplir ces interstices du quotidien. Pas des solutions miracles, ni des routines parfaites. Juste des options. Des choix. Des respirations.

1. Lire quelques pages, sans pression

La lecture souffre d'une réputation injuste : celle d'une activité exigeante, longue, presque élitiste. En réalité, lire cinq pages suffit à faire basculer l'attention dans un autre tempo. Une BD, un recueil de nouvelles, un magazine papier oublié sur la table basse : peu importe le format. Ce qui compte, c'est la continuité. Là où les réseaux fragmentent, le texte déroule. Et surtout, il s'arrête. Une page se tourne, un article se termine. Une satisfaction simple, mais devenue rare.

2. Écouter un podcast comme on choisirait un programme

Le podcast peut être un refuge… ou un bruit de fond de plus. Tout dépend de la manière dont on le consomme. Choisir un épisode précis, sur un sujet qui intrigue vraiment, et l'écouter du début à la fin change radicalement l'expérience. Le cerveau aime les récits structurés, les voix posées, les idées développées. C'est une pause active, stimulante, bien différente du zapping compulsif imposé par les algorithmes.

3. Écrire pour soi, sans objectif

Écrire n'est pas forcément produire. Cela peut être déposé. Trois phrases dans un carnet, une note sur le téléphone, une liste de pensées en vrac. Ce geste simple permet de sortir ce qui tourne en boucle dans la tête. L'écriture agit comme un sas de décompression mentale : elle ralentit, ordonne, clarifie. Et surtout, elle n'attend aucun retour, aucun like, aucune validation extérieure.

4. Remettre le corps en mouvement, doucement

Scroller, c'est être immobile, parfois pendant des heures. À l'inverse, quelques minutes de mouvement suffisent souvent à casser l'envie de replonger dans l'écran. Marcher, s'étirer, changer de pièce, ouvrir une fenêtre. Pas besoin de performance ni de tenue de sport. Le simple fait de remettre le corps en action relance l'attention et apaise la fatigue cognitive accumulée.

5. Faire quelque chose de manuel

Cuisiner un peu, bricoler, réparer un objet, arroser les plantes. Les activités manuelles ont un effet presque thérapeutique. Elles mobilisent les mains, concentrent l'esprit et offrent une récompense tangible. Contrairement aux réseaux, où la gratification est abstraite et différée, ici le résultat est visible, immédiat. Quelque chose avance, se transforme, se termine.

6. Observer, sans chercher à capturer

Regarder par la fenêtre, observer les passants, écouter les sons d'un lieu. Sans photo. Sans story. Sans archive. Cette attention brute, non médiatisée, est devenue rare. Elle peut même sembler inconfortable au début. Pourtant, elle reconnecte à l'instant présent et apaise profondément. Le monde n'a pas besoin d'être documenté pour être vécu.

7. Nourrir sa curiosité par petites doses choisies

Une œuvre d'art par jour, un fait historique, une explication scientifique courte. La culture n'a pas besoin d'être dense pour être enrichissante. À l'inverse du flux anxiogène des réseaux, ces micro-apprentissages nourrissent sans agresser. Ils stimulent la curiosité, donnent envie d'aller plus loin - ou pas.

8. Jouer à un jeu qui a une fin

Mots croisés, puzzle, sudoku, jeu de cartes. Les jeux "finis" offrent une chose essentielle : la clôture. Un début, un milieu, une fin. Le cerveau adore ça. Là où le scroll entretient une frustration permanente, le jeu propose un objectif clair et une satisfaction nette. Même modeste, elle est réelle.

9. S'autoriser à ne rien faire

C'est sans doute l'option la plus radicale et la plus difficile. Ne rien faire, vraiment. Regarder le plafond, laisser l'esprit vagabonder, s'ennuyer. L'ennui a été diabolisé, alors qu'il est un espace essentiel de récupération mentale et de créativité. À force de le fuir, on perd la capacité à penser librement. Le scroll comble le vide ; l'ennui, lui, crée de la place.

Reprendre la main sur son attention

Il ne s'agit pas de bannir les réseaux sociaux ni de se lancer dans une détox numérique punitive. L'enjeu est plus subtil et plus durable : transformer un réflexe en choix. Se demander, avant d'ouvrir une application : ai-je vraiment envie de ça, maintenant ? Parfois, la réponse sera oui. Et c'est très bien. Mais de plus en plus souvent, on découvrira qu'une autre option - plus lente, plus simple, plus incarnée - fait infiniment plus de bien. Déconnecter, aujourd'hui, ce n'est pas disparaître. C'est reprendre possession de son temps, minute après minute.

ABP

Comment arrêter de scroller (vraiment)

Désactiver les notifications, déplacer ses applis, prévoir des alternatives concrètes : arrêter de scroller n'est pas une question de volonté, mais de méthode. Voici des gestes simples et efficaces pour reprendre le contrôle de son temps… sans supprimer son smartphone.

Arrêter de scroller n'est pas une question de volonté. Si c'était le cas, ce serait déjà fait. Le scrolling infini repose sur des mécaniques bien connues : récompense aléatoire, nouveauté permanente, peur de rater quelque chose. Résultat : on ouvre une application sans y penser, et on y reste plus longtemps que prévu. Pour en sortir, inutile de supprimer son smartphone ou de culpabiliser. Il faut changer le cadre.

• **Première étape : identifier les moments à risque**

On ne scrolle pas n'importe quand. Toujours dans les mêmes situations : fatigue, ennui, attente, fin de journée. Prendre conscience de ces déclencheurs permet de sortir de l'automatisme. Ce n'est pas "je suis accro", c'est "mon cerveau cherche une pause".

• **Deuxième étape : rendre le scroll moins accessible**

Pas besoin de bloquer les applications, mais simplement de retirer les réseaux de l'écran d'accueil, de désactiver les notifications non essentielles, de passer l'écran en noir et blanc. Chaque micro-obstacle redonne au geste une dimension consciente. Si ouvrir l'application demande deux secondes de plus, le réflexe perd déjà de sa force.

• **Troisième étape : décider à l'avance quoi faire à la place**

On ne remplace pas une habitude par du vide. Avant même de vouloir moins scroller, il faut choisir ses alternatives : lire quelques pages, marcher cinq minutes, écrire, écouter un podcast précis. Le cerveau a besoin d'options immédiates. Sans plan B, il retournera toujours au plan A.

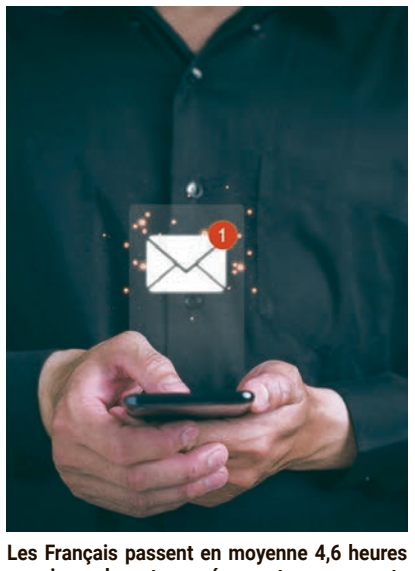
• **Quatrième étape : limiter le temps, pas interdire**

Dire "j'arrête complètement" ne fonctionne pas. Mieux vaut décider de moments dédiés : dix minutes le soir, un créneau précis dans la journée. Le scrolling devient alors un choix, non un remplissage automatique. Et paradoxalement, il perd de son attrait.

• **Cinquième étape : accepter l'inconfort**

Les premières minutes sans scroll sont souvent étranges. On s'ennuie, on se sent inutile, presque nerveux. C'est normal. Cet inconfort est le signe que le cerveau se réhabitue au silence. Il ne dure pas. Et derrière lui, on retrouve quelque chose de précieux : de l'espace mental.

Arrêter de scroller, ce n'est pas se couper du monde. C'est simplement reprendre la main sur son attention. Et découvrir, parfois avec surprise, qu'il existe bien mieux à faire de ces minutes-là.



Mongkol/stock.adobe.com

Les Français passent en moyenne 4,6 heures par jour devant un écran, tous supports confondus, soit 29 % du temps hors sommeil.